

Juin 1997 - n° 414

Numéro spécial

**INPRECOR**

Prix : 20 FF / 7 NLG / 125 FB / 5 CHF

sociale  
écologique  
féministe  
pacifique  
démocratique  
solidaire  
citoyenne

**POUR**  
*une autre Europe*

**'Europe de Maastricht et des multinationales**

**CONTRE**

# [ SOMMAIRE ]

« Leur » bataille et la nôtre	3
Les traités de l'UE à la lumière de l'histoire	4
L'Europe du grand capital	6
Le prix de l'Euro	8
L'Europe politique et ses institutions	10
La voie vers une autre Europe	11
Pour une Europe sociale	14
Les femmes dans l'UE, une persistante inégalité	17
Comment l'UE organise l'injustice fiscale	19
Des services publics pour l'intérêt général	22
« La société automobile »	23
La crise écologique : un enjeu européen	25
L'Europe de Schengen	27
La menace de l'Europe militaire	29
L'élargissement à l'Est de l'UE	31
L'UE et la politique agricole commune	32
L'UE contre le Sud	34
Oui, le socialisme	36

## Une contribution au débat

Cette brochure paraît sous la responsabilité du Secrétariat européen de la Quatrième Internationale. Elle reflète les orientations adoptées, en juin 1995, par notre dernier congrès mondial. Son objectif est d'approfondir l'analyse et de déboucher sur des conclusions plus concrètes qui peuvent fonder l'activité militante sur le terrain. Il ne s'agit pas de textes adoptés par une instance de notre mouvement, mais d'un apport au débat politique et stratégique le plus ardu que le mouvement ouvrier doit actuellement aborder.

Nous avons fait appel aux contributions individuelles des camarades : Maxime Durand, Sophie Joanny, Jean-Louis Michel, Albert Rochal, Pierre Rousset, Catherine Samary, Alain Tondeur, Eric Toussaint, François Vercammen, Robert Went. Nous remercions Winnie Wolf (député PDS au parlement allemand) pour son article sur la « société automobile ». C'est avec leur aimable permission que le Secrétariat a adapté les textes pour en faire un ensemble cohérent. Il est donc seul responsable du résultat final.

Nous remercions *Inprecor*, pour l'hospitalité que la revue nous a offerte et Sonia Leith ainsi que Jean-Michel Krivine pour le soin qu'ils ont porté à cette édition.

Les illustrations sont de : Freddy Cats (pp 27, 34) et de 60 dessins contre le G7, éditions des ateliers du Tayrac (pp 4, 6, 9, 12, 13, 19, 29, 30).

### Abonnement (11 numéros par an)

France - DOM-TOM 190 FF pour six mois / 360 FF pour un an

Chèques bancaires et chèques postaux libellés à l'ordre de « PECEI », à adresser à PECEI, BP 85, 75522 Paris CEDEX 11, France.

Pour tout contact : Tél. : (331) 43 79 29 60 - fax : (331) 43 79 29 61

Abonnement  Réabonnement

Moins de 25 ans et chômeurs (120 FF, 6 mois)

Découvrir INPRECOR (75 FF, 3 mois)

Nom - Prénom : .....

Rue : .....

Commune / Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

## Notre Internationale



Notre Internationale, la voilà : « la Quatrième » dans la série, après les trois précédentes disparues par abdication politique ou effondrement organisationnel ; et « trotskyste » en simplifiant les choses.

En réalité, la Quatrième Internationale possède des assises historiques, théoriques et pratiques beaucoup plus larges. D'abord, la continuité directe avec la gauche socialiste d'avant 1914, et avec la gauche communiste et démocratique, ensuite. Puisque citer nos porte-drapeau aide à l'identifier : nous énumérerons **Marx, Engels, Rosa Luxembourg, Lénine, Trotsky**. Mais avant et après ceux-ci, d'autres ont contribué à enrichir l'analyse et la théorie : pêle-mêle, **Tchernichevsky et Plekhanov, Hilferding et Otto Bauer, Gramsci et Lukacs, Pannekoek et Kollontai, Che Guevara** et notre regretté camarade **Ernest Mandel**.

Par ailleurs, construire des organisations de combat pour la révolution socialiste ne va pas sans s'enraciner profondément et puiser, pays par pays, dans les meilleures traditions présentes dans tous les courants du mouvement ouvrier. C'est aussi participer à et apprendre des principales expériences révolutionnaires dans le monde : castrisme, maoïsme, sandinisme, populisme révolutionnaire, théologie de la libération, etc.

**Ouverte et critique sur le plan de la théorie marxiste**, notre Internationale a pris toute la mesure des bouleversements économiques, sociaux, politiques et culturels qui depuis vingt ans ont changé la face d'un monde qui repose toujours sur l'exploitation et l'oppression, l'inégalité et l'injustice sociales. Moins que jamais, « la lutte des classes » ne se réduit à un face à face entre Capital et Travail au sein des entreprises. Certes, c'est là que le rapport de force s'établit grâce à la classe des salarié(e)s qui reste la seule force sociale capable de renverser le capitalisme et d'entraîner toute la société vers son émancipation mais plus que par le passé, cette classe côtoie d'autres mouvements sociaux, féministe, écologiste, « tiers-mondiste », antiraciste et multiethnique, culturel et scientifique, pour les droits égaux, contre les discriminations de race, de sexe, de nationalité... Tous butent sur une marchandisation généralisée qui dévalorise les choses, les humains, les idées et les valeurs.

La Quatrième Internationale est née dans les années 30, la période la plus noire de ce 20<sup>e</sup> siècle avec la vague militariste et guerrière au sein des partis socialistes, la victoire du stalinisme en URSS et dans tous les Partis communistes dans le monde ; le fascisme et les régimes autoritaires en Italie, Portugal, Allemagne, Espagne et France. Tout cela a mené vers une terrible deuxième Guerre Mondiale. Notre Internationale a lutté et résisté, au prix d'innombrables sacrifices, car elle n'a jamais pactisé avec ceux qui étaient les maîtres de ce monde : la bureaucratie despotique en URSS et le capitalisme, fasciste ou démocratique, en Occident.

Comme elle n'a jamais abdicé sa double devise démocratique : « **L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes** » et internationaliste « **Le socialisme sera international ou ne sera pas** ».

La QI « persiste et signe », pas par nostalgie, mais par conviction politique et militante. Là où il y a exploitation et oppression, il y a résistance et lutte. Ces combats incessants prennent toute leur force, s'ils sont portés par la perspective de l'émancipation socialiste de l'humanité. Ils auront une chance de vaincre si les plus conscient(e)s, les plus militant(e)s et les plus énergiques se regroupent dans un Parti socialiste et révolutionnaire, qui discute et réfléchit, agit et s'enracine. La disparition du stalinisme et le passage de la social-démocratie au néolibéralisme ont dégagé un large espace.

Pour l'occuper et avancer, il faut une collaboration pratique sur le terrain et un débat franc entre tous les courants anticapitalistes, dont l'origine historique, la trajectoire et la culture politiques divergent. C'est possible et c'est urgent. Dans cet esprit non sectaire, d'unité et de radicalité, la QI abordera les grandes luttes qui viennent.

# leur bataille et la NOTRE

**Pendant longtemps, « l'Europe » a été une idée, bonne peut-être, inoffensive certainement, lointaine de toute façon.**

L'offensive néolibérale des années 80 et la chute du Mur de Berlin ont bouleversé la situation et les rapports de forces. Alors, cette fois, les classes dominantes se sont saisies de la perspective. Entre 1986 et 1990, deux décisions capitales, à caractère fortement politique, ont été prises : instaurer le marché unique et aller vers la monnaie unique. De marginal et graduel, le processus d'unification devient central dans la politique européenne. Il nécessite en plus un véritable « forcing » : l'harmonisation des économies européennes et la constitution d'un (mini) État supranational se font par en haut. Et dans la conjoncture économique et politique en cours, cet État sera d'emblée antidémocratique, sa politique antisociale. L'UE se construit dans le dos des peuples et contre les classes ouvrières. « La charte des droits sociaux » avancée mais mollement défendue par les syndicats européens, est écartée du Traité de Maastricht. Conséquence : l'UE démarre sous le règne du « tout-marché » sans normes sociales européennes. Elle laisse le monde du travail désarmé devant la déferlante néolibérale. C'est la porte ouverte à la régression généralisée. L'UE n'est pas et ne sera pas sociale ! Cent ans après, une nouvelle « question sociale » tout à fait moderne hante l'Europe.

Ceux qui nous gouvernent ne sont pas sans savoir la menace que cela constitue, pour « la paix civique », la « cohésion sociale » et... l'UE même. « Sans l'adhésion populaire, l'Europe ne se construira pas » : tous ont chanté la chanson, Delors en premier. Comment faire rimer cela avec la politique d'austérité ? En faisant semblant de croire que « les gens ne comprennent pas » et en payant de vastes campagnes d'information. Quand le peuple ne suit pas, on en élit un autre ! Et surtout : il faut mentir crassement, tronquer les statistiques, bluffer sur les perspectives. A les en croire le chômage baisse, l'économie se redresse, l'assainissement budgétaire est acquis, l'union monétaire à portée de main, l'avenir radieux. Ce rideau de fumée moralement polluant leur est indispensable pour régler leurs affaires entre

eux, et anesthésier peuples et prolétaires.

Le « coma » de l'histoire, entre 1989 et 1995, fut bref, mais profond et pénible ; les dégâts, au sein du mouvement ouvrier, et l'avance, prise par la bourgeoisie sont considérables. Le mouvement ouvrier, qui n'avait jamais cessé de résister pays par pays, fut réveillé, en novembre-décembre 1995, par le magnifique combat des travailleurs/euses et étudiant(e)s français(es). Il apparaissait comme la première grande grève européenne contre Maastricht... dans un seul pays. La brutale fermeture de Renault-Vilvorde (Belgique) avec délocalisation au sein de l'UE, a dévoilé, au printemps 1997, à quel point cette Europe est faite sur mesure pour le patronat. La riposte conjointe des travailleurs belges, français et espagnols a montré que la leçon de l'hiver 1995 avait servi : toute lutte sociale importante exige une solidarité immédiate à l'échelle de l'Europe. Le syndicalisme sera européen ou ne sera plus !

## **Nous arrivons à un tournant**

La fuite en avant vers l'Union monétaire s'accélère. La charge antisociale s'alourdit. En même temps, l'UE « programme » le calendrier, épingle les objectifs et synchronise les luttes du mouvement ouvrier. Elle met les adversaires face à face, oblige chacun à choisir son camp, et pousse chaque courant et organisation à avancer ses analyses, son programme et sa stratégie.

En 10 ans, les avancées de l'UE ont signifié une progression parallèle de la politique néolibérale, au point que celle-ci se trouve maintenant consignée dans les Traités. Cela nous rappelle que « unir l'Europe » veut dire deux choses à la fois : régler les relations entre États nationaux, mais aussi définir un choix de société : production pour le profit de quelques-uns ou pour les besoins du plus grand nombre ; propriété privée ou propriété sociale des grands moyens de production ; domination privée ou auto-gestion populaire ; concurrence débridée ou solidarité généralisée ; pillage et exploitation du Tiers monde ou coopération généreuse pour un développement harmonieux à l'échelle de la planète, etc. Deux analyses, deux options, deux voies opposées !

« L'unité européenne » n'est pas un idéal, mais une bataille.

Les classes dominantes mobiliseront toutes leurs (puissantes) ressources pour la gagner. Mais elles ont aussi des problèmes. Mondialement, l'économie de marché — un moment triomphante — ne résout pas la crise, elle l'aggrave. L'idéologie néolibérale est sur le retour. La pendule, lentement, repart dans l'autre sens. En Europe, la bourgeoisie a quelques handicaps par rapport à ses homologues de la Triade (Japon, USA). Le mouvement ouvrier (certes affaibli) y reste incomparablement plus fort. Et il n'existe pas en Europe un sentiment chauvin-national (européen) comparable à celui qui existe au Japon et aux États-Unis. Une prétendue « préférence européenne » n'a ni légitimité (un passé et un destin commun), ni justification sociale : pourquoi abandonner ses légitimes revendications afin de défendre, contre le capitalisme « sauvage » japonais et américain, un « modèle social européen » que les patrons sont précisément en train de mettre en pièces. Ce discours soft nous rappelle que, derrière l'UE, s'avance une Europe-forteresse et superpuissance. Et que le règne des bourgeoisies européennes a une longue histoire, où la brutalité n'a jamais empêché un certain raffinement politique et idéologique. Le discours européeniste peut avoir un impact à la mesure de l'impuissance politique du mouvement ouvrier et en l'absence d'une alternative anticapitaliste crédible.

Ainsi, la bataille pour l'Europe n'est pas coupée de la réalité quotidienne de la lutte des classes. Ce ne sont pas les marxistes internationalistes qui se laisseront piéger par le faux dilemme : pour ou contre l'Europe ; soit l'UE soit repli national. Dès sa naissance, le mouvement ouvrier socialiste a été internationaliste. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le marxisme avait compris que l'État national était devenu trop étroit pour assurer un développement harmonieux de l'économie et de la société. Notre opposition à l'UE se fait au nom d'une autre Europe, et pas au nom de l'État national. L'UE ne résiste pas à la globalisation, elle en fait partie. Elle ne s'oppose pas à « l'américanisation » de nos sociétés, elle la favorise.

Seule une autre Europe, sociale, en sortant du capitalisme, trouvera la force et l'élan pour éliminer « les vieux démons » de notre continent et ouvrir un espoir pour l'avenir. ■

# x **les traités de l'UE** à la lumière de l'histoire



**L'Europe a derrière elle** une longue histoire de guerres, d'invasions, de conflits meurtriers et de déchirements sociaux. De là, la force et la permanence de « l'utopie unitaire ». Le XX<sup>e</sup> siècle ne l'a pas démentie, avec deux guerres « mondiales », l'holocauste juif, le fascisme et le nazisme, résistances et guerres civiles, révolutions et contre-révolutions.

## Un continent déchiré

Ainsi, « unir l'Europe » implique de dépasser ou maîtriser les fortes contradictions entre États, mais aussi entre les classes sociales. Car, on cache souvent le fait que l'unification entre États s'opère aussi sur la base d'un choix de société. C'est le socialisme qui, en premier, a essayé d'unir, entre 1917-1923, l'Europe — dans la plus vaste perspective d'une société internationale sans guerre, sans exploitation et sans oppression nationale. Malheureusement, les soulèvements des classes laborieuses contre le capitalisme meurtrier, autoritaire et exploiteur — en Russie, Allemagne, Hongrie, Italie, Roumanie, Pologne — furent violemment réprimés. L'URSS restée seule et isolée, la jonction n'eut pas lieu. Bientôt, elle allait tomber sous la coupe de la dictature stalinienne. Le faux dilemme « exploitation capitaliste démocratique » ou « pseudo-socialisme totalitaire » fut imposé à l'Europe.

La deuxième guerre mondiale, ravageant une fois encore l'Europe, rappelait l'urgence de mettre au pas les rivalités périodiquement explosives entre la Fran-

ce, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Mais celles-ci ont une base, historique et structurelle, profonde :

- la France, portée au zénith de l'histoire par l'impact universel de la révolution de 1789, est handicapée par une économie moins performante ;

- l'Angleterre, premier empire (industriel et colonial) des temps modernes, avec des réseaux financiers et diplomatiques importants, est en déclin ;

- l'Allemagne, puissance économique de premier ordre, handicapée par une unification tardive (au 19<sup>ème</sup> siècle) et sans relais coloniaux, est politiquement stigmatisée par les avatars de son histoire.

Inquiétée un moment par des classes ouvrières à l'offensive, cette Europe est coincée et minorisée, dès 1945, de deux côtés. Son flanc est fait face à l'URSS dans la guerre froide ; à l'ouest, elle subit tout le poids économique, politique et militaire des États-Unis, l'ex-colonie anglaise, devenue la première superpuissance de la planète.

La force motrice de l'unification européenne, telle qu'elle se déroule depuis 50 ans, comporte deux aspects, l'un, économique et l'autre, tout aussi important, politico-étatique. Les deux sont toujours présents. Ils peuvent jouer, simultanément ou successivement, le rôle de levier dans la progression. Avec un aspect « dérivé » sur le plan social : l'obligation de faire des concessions importantes (emploi, salaires, protection sociale, libertés syndicales, démocratie économique dans les entreprises) à des classes ouvrières souvent turbulentes et massivement organisées.

Plus que jamais l'Europe vit sous

l'impact de vives contradictions internes et externes. Elles peuvent vite se rallumer (cf. la vive tension lors de la chute du Mur de Berlin). Une certaine dose de contrainte supranationale, c'est-à-dire le transfert de portions de souveraineté nationale vers des institutions (étatiques) européennes, susceptibles de prendre des décisions obligatoires pour tous, semble indispensable. La stabilité politique et l'expansion économique de l'Europe sont à ce prix. Mais cela ne s'est jamais fait, ni en Europe ni ailleurs.

## Les supportables lenteurs de l'unification

Les difficultés parfois mystérieuses, les crises récurrentes ainsi que l'ennuyeuse succession de traités (les uns plus confus que les autres) s'éclaircissent par cet arrière-fond historique et politique. En 1947 les États-Unis conditionnent leur aide (le Plan Marshall) à la formation, entre les gouvernements européens concernés, d'une Organisation européenne de coopération économique (l'OECE, précurseur de l'OCDE). Il ne s'agit pas de philanthropie, mais d'avancer vers « un marché unique sans restrictions quantitatives (extérieures) aux mouvements des marchandises » provenant, en premier lieu, d'une économie américaine en expansion et à la recherche de débouchés. Le redressement économique n'eut pas lieu sur la base d'une Europe unie, mais par le biais des États nationaux, toujours marqués par les séquelles de guerre.

En juillet 1952 (préparé dès 1950, signée en 1951), entre en vigueur la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier), à laquelle adhè-

rent la France, l'Allemagne, le Bénélux et l'Italie. Le traité admet, avec une rare franchise qu'il s'agit de « substituer aux rivalités séculaires (!) une fusion des intérêts essentiels » dans la perspective « d'une communauté... entre peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes (!) (préambule). Pratiquement, « un marché commun » naîtra pour deux produits, dont la surproduction est considérée comme étant à la base de la guerre : le charbon et l'acier. Le protectionnisme (pratiques restrictives, subventions de l'État, discriminations entre producteurs des pays-membres, droits d'entrée ou taxes) est banni et la production contingentée, avec subsides à la clé. C'est la première fois qu'un organe européen (la « Haute autorité ») reçoit un pouvoir de décision supranationale pour gérer ces objectifs bien circonscrits. En fait, l'accord s'insère dans la mobilisation économique et politique des États-Unis qui se préparent à affronter l'URSS et la Chine. Leur production d'acier et de charbon ne suffit pas. Cette relance européenne ne peut se faire sans l'apport de l'économie allemande. Ce qui est inimaginable sans l'accord de la France. Ce noyau de la CECA sera aussi au cœur de tout le processus d'unification ultérieur. Le brillant succès de la CECA incite les cercles européenistes à élargir le terrain et à renforcer la supranationalité. Mais le morceau sera trop gros. La tentative de créer (entre 1950-1954) une Communauté européenne de défense, fut un échec fracassant, les dégâts politiques porteront loin. Elle avait buté sur un problème historique : le réarmement de l'Allemagne (fut-ce sous l'égide de l'Europe).

Le traité de Rome (1957), fondant la CEE (Communauté économique européenne), reprenait la démarche de l'OCDE. Il visait à créer progressivement un marché commun global en abolissant les barrières internes et en instaurant un tarif extérieur commun. Le seul interventionnisme à caractère supranational était la PAC (Politique agricole commune). Les principes du traité sont ceux du libéralisme. A noter que, si certains objectifs sociaux (emploi, prospérité...), sont mentionnés dans le traité, ils ne reçoivent déjà plus le même poids que pendant les années quarante. Le traité n'enflammera ni n'inquiétera les foules ! Il repose avant tout sur un progrès des échanges commerciaux à l'ouest du continent européen, et sur une convergence politique des six de la CECA. Il aidera, par la bande, à créer l'Euratom, tentative du capitalisme européen de rattraper son retard sur les États-Unis. Pendant trois décennies (1957-86), l'unification européenne progresse peu ou pas. Le principal événement est la signature d'un accord monétaire entre certains pays européens (en 1972, le Serpent monétaire européen, transformé en 1978 en Système monétaire européen). Il tente de stabiliser les liens entre les monnaies de l'UE. Il répond ainsi au coup de force du gouver-

nement américain qui avait dénoncé les accords de Bretton-Woods (1944-1971) et créé de fortes turbulences sur les marchés monétaires et financiers.

### L'Europe bascule dans l'UE

Entre 1989 et 1992, tout bascule. L'adoption de l'Acte unique (1986) avec ses 3000 mesures pratiques, vise à réaliser le programme général du traité de Rome. Avec la mise en avant d'une date-butoir (le 1<sup>er</sup> janvier 1993), J. Delors réussit à susciter une volonté politique parmi les classes dominantes en Europe et à la mettre en pratique. Les progrès rapides du marché unique sur le terrain (portés par la vague néolibérale de Reagan-Thatcher) et le tournant capital dans la situation mondiale (chute du Mur, défaite de la classe ouvrière à l'Est et triomphe politique du capitalisme) ont déblayé le terrain. Le traité de Maastricht passe. Adopté en décembre 1991, signé en mars 1992, il entre en vigueur en novembre 1993, au moment de l'éclatement du SME. Il réussit, néanmoins, à donner élan et cohésion à l'offensive tous azimuts des patrons et des gouvernements. La dérégulation contenue dans l'Acte unique, sans contrepartie contraignante sur le plan social, met les classes ouvrières de

l'UE en concurrence généralisée. Par ses critères de convergence monétaristes, le traité de Maastricht mine systématiquement l'Etat-Providence. Le « Pacte de stabilité » veut verrouiller toute remise en question. En même temps, l'Union monétaire postule la création de véritables mécanismes supranationaux avec transfert de souveraineté nationale (Banque européenne indépendante). L'union monétaire devrait commencer dès 1998. D'autre part, l'extension du marché unique est à l'ordre du jour par l'adhésion de plusieurs pays de l'Est. Les deux ensembles soulèvent la question décisive : comment maintenir la cohésion politique d'une UE confrontée à la fois à des contradictions au sein du noyau central (Union monétaire et ses conséquences) et à ce vaste ensemble géo-économique allant de l'Atlantique aux frontières russes, du pôle Nord à la Méditerranée. La Conférence intergouvernementale n'a pas levé les doutes.

L'enjeu est de taille, le défi énorme : les bourgeoisies d'Allemagne, de France et de Grande-Bretagne réussiront-elles, 100 ans après leur constitution en États impérialistes indépendants, à faire un saut sans précédent : abandonner une partie de leur pouvoir afin de stabiliser une autorité étatique supranationale ? ★

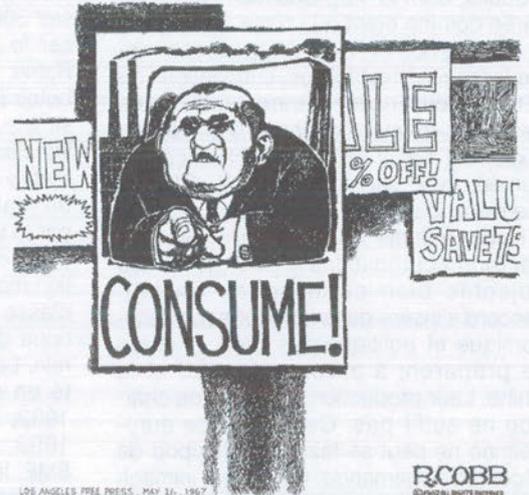
## L'Europe du grand capital

### Les mille plus grandes compagnies dans le monde

Pays	Nombre	Chiffre d'affaire en millions \$	Profits en millions \$
Allemagne	35	651,313	12,9
Autriche	1	Non disponible	131
Belgique	11	6,149	4,611
Danemark	7	11,088	1,874
Etat espagnol	12	51,495	6,569
Finlande	2	19,396	1,992
France	43	511,668	7,384
Grande-Bretagne	97	783,842	74,279
Irlande		3,033	955
Italie	17	177,646	9,538
Pays-Bas	18	268,877	19,973
Suède	19	139,872	11,621
Total UE	265	2 664,376	151,917
Japon	227	2 930,140	23,442
Etats-Unis	422	3 494,653	276,442

Source : Business Week 8 juillet 1996. Données 1995.

# x l'Europe du grand capital



**Les revendications concrètes du grand capital ont toujours été l'une des forces motrices de l'intégration européenne. Le grand capital a inspiré en 1985 l'Acte unique européen qui a créé le marché unique, ainsi qu'en 1991 le traité de Maastricht qui a commencé à préparer la monnaie unique.**

La Commission européenne accorde beaucoup d'attention aux propositions politiques et aux revendications avancées régulièrement par la Table ronde européenne des entrepreneurs (TRE). Ce groupe influent réunit les présidents des principales multinationales européennes. Plus généralement, la plupart des compagnies les plus importantes et les associations qui représentent la plupart des branches industrielles exercent leur influence directement par l'intermédiaire des lobbies et des « ambassades des grands groupes » à Bruxelles.

Le marché unique a été un développement très profitable pour le grand capital. Il constitue le plus grand marché au monde. Une harmonisation plus étroite et une standardisation plus poussée offrent aux entreprises capitalistes des chances énormes d'augmentation de leur vente et de réduction des coûts de revient. L'imposition en Europe de la politique de régulation et de privatisation amène à une compétitivité accrue, ce qui détermine un nombre croissant de fusions et de prises de contrôle et une concentration significative du capital.

Pour les entrepreneurs et les commerçants, le principal avantage direct de la monnaie unique consistera à réduire le coût des achats et des ventes à « l'extérieur ». La plupart de ces gens s'attendent aussi à ce que la monnaie unique crée un climat plus stable pour les affaires en empêchant chaque pays de dévaluer sa monnaie, en rendant ses exportations meilleur marché tout en décourageant ses citoyens d'acheter des biens d'importation.

Toute union monétaire aurait les effets déjà mentionnés. Mais le projet européen s'inscrit également dans un cadre monétariste contraignant, à savoir « les critères de convergence » imposés par les accords qui règlent l'introduction de la monnaie unique. Le traité de Maastricht et le Pacte de stabilité de Dublin (décembre 1996) impliquent la généralisation de la politique d'austérité à travers toute l'UE. Comme Léon Brittan, commissaire de l'UE pour le commerce extérieur, l'a récemment admis : « L'UE monétaire est en train d'obliger les pays européens à adopter une politique thatcherienne » (*The Economist*, 15 mars 1997).

## « Au bord du précipice »

Chaque jour, paraît-il, on nous-dit que les compagnies européennes sont engagées dans une lutte à la vie et à la mort avec leurs concurrents dans le reste du monde, notamment aux États-Unis et au Japon. Chaque semaine il y a une nouvelle étude mettant en garde contre la perte de compétitivité de « nos » compagnies. Toutes ces études, contiennent en gros les mêmes analyses et les mêmes propo-

sitions politiques.

Dans l'une d'entre elles, « 83 dirigeants d'entreprises de toute l'Europe » ont expliqué à *Eurostudy* et à la revue *Fortune* que l'Europe est « au bord du précipice », « qu'elle a raté le coche », « n'est pas consciente des règles du jeu » et est « en train de perdre sa place dirigeante dans l'économie mondiale ». « Ce langage est apocalyptique » écrit le *Financial Times*. En effet, l'étude propose à peu près les mêmes choses que la Commission européenne ainsi que de nombreux gouvernements, par exemple des mesures visant à accroître la flexibilité du marché du travail et la concurrence internationale. (*The Financial Times*, 7 avril 1997).

Le Fonds monétaire international (FMI) est sur la même longueur d'onde. La plus récente livraison de *World Economic Outlook* explique que le fonctionnement rigide et insuffisamment flexible du marché du travail est devenu de toute évidence le problème le plus urgent des pays riches (avril 1997). Le même argument est avancé dans les « dix commandements pour la vertu économique » récemment formulés par la Commission européenne. La flexibilité du marché du travail, un temps de travail plus flexible et des salaires flexibles sont parmi les propositions concrètes de la Commission au sommet d'Amsterdam (*Financial Times*, 24 avril). Toutes ces histoires terribles sur la perte de compétitivité et la menace d'une réduction de la part du marché pour les compagnies européennes ont un but et une fonction idéologiques : le capital veut des profits plus grands et donc plus d'austérité, moins de dépenses sociales et des salaires plus bas. Il n'est

## Structure géographique du commerce extra-communautaire (biens extra-communautaires en % par rapport au PIB)

	1976	1982	1995
<b>Exporter à</b>			
Total	10,9	11,5	9,8
OCDE	4,6	5,0	4,9
Autres	6,2	6,4	4,9
<b>Importer de :</b>			
Total	12,1	12,9	9,6
OCDE	4,9	5,7	5,1
Autres	7,2	7,2	4,5
<b>Balance commerciale</b>			
Total	-1,3	-1,4	0,3
OCDE	-0,3	-0,7	-0,2
Autre	-1,0	-0,7	0,5

Source : European Commission, 1997 Annual Economic Report : Growth, Employment and Convergence on the Road to EMU (février 97).

pas du tout intéressé à combattre le chômage la pauvreté et la polarisation sociale.

### Mondialisation ?

En considérant que la responsabilité de la tragédie sociale dans l'UE incombe à la mondialisation et aux concurrents dans le reste du monde, les employeurs et les politiciens veulent esquiver leur propre responsabilité, c'est-à-dire les conséquences de leurs propres choix macro et micro économiques. Si on examine les faits, il est clair que toutes ces histoires ne tiennent pas debout, le tableau numéro 1 (page 5) indique que parmi les 200 plus grandes multinationales au monde l'UE en possède plus que le Japon ou les États-Unis et que 265 des 1 000 plus grandes compagnies se trouvent dans l'UE.

#### Le débat sur la mondialisation est rempli de mythes et d'exagérations. En effet :

► les compagnies ont des stratégies d'internationalisation très différentes et parfois contradictoires ;

► très peu de multinationales sont réellement mondialisées (la plupart sont régionalisées) ;

► les coûts salariaux ne sont souvent ni le premier ni le deuxième facteur déterminant la destination des investissements.

La Commission européenne elle-

même relativise les caricatures les plus grossières sur la mondialisation. Dans son dernier rapport sur la croissance économique (*Annual Economic Report*, 1997), elle démontre que les exportations et les importations entre l'UE et le reste du monde sont stables et même décroissantes (voir tableau n°2). « *Le degré d'ouverture de la Communauté vis-à-vis de l'économie mondiale est relativement modeste. Il est en gros proche de celui des États-Unis et du Japon* ». En 1995, le degré d'ouverture de l'économie de l'UE (moyenne des exportations et des importations des biens et services comme pourcentage du PIB nominal) était d'environ 10 % alors qu'il est de 12 % pour les États-Unis et de 9 % pour le Japon. Selon la Commission, « *il en découle que la mondialisation du commerce ne concerne qu'une partie limitée de l'économie communautaire* ».

En deuxième lieu, la Commission souligne que le commerce avec les pays à bas salaire constitue une petite partie de l'ensemble du commerce de la Communauté. « *Les importations extra-communautaires provenant de pays à bas salaires constituent actuellement moins de 3 % du Produit national brut communautaire et le commerce communautaire avec ces économies est en gros équilibré* ».

Alors que le commerce avec le reste du monde est stable ou décroissant, il y a une augmentation très importante des investissements directs étrangers entre les pays membres de l'UE : « Le programme du marché unique a engendré

aussi une quantité sans précédent d'investissements directs étrangers (IDE) entre les pays membres. Par rapport à la quantité de flux des IDE communautaires vers l'extérieur, les IDE intra-communautaires sont passés de 20 % en 1983 à 59 % en 1994. »

Il semble que l'UE « *s'est bien comportée dans la compétition internationale en ce qui concerne les investissements directs, comme le témoignent aussi bien la forte croissance de flux interne que le surplus limité de flux net* ». La Commission conteste les revendications récurrentes des employeurs quant à la réduction des salaires pour éviter les délocalisations vers des pays à bas salaires. Les rapports économiques annuels affirment que « rien n'indique que les transferts de la production à l'étranger soient surtout déterminés par les coûts salariaux, même si cela pourrait être vrai dans des secteurs à forte intensité de travail comme le textile, les chaussures et les jouets, etc. » Le rapport révèle également, que l'augmentation de la productivité du travail a été plus grande qu'au Japon (pour les années les plus récentes) et qu'aux États-Unis, tout en préservant l'équilibre extérieur.

Il est aussi significatif que la détérioration de la part de l'UE dans les marchés d'exportation soit considérée comme « la conséquence d'une substantielle revalorisation du taux de change réel », en d'autres termes, la conséquence de la priorité absolue donnée aux devises fortes et au bas niveau d'inflation dans le traité de Maastricht.

### Changement de priorité

D'Aix-la-Chapelle à Athènes, les conséquences présumées de la mondialisation et la menace de la concurrence des pays à bas salaires sont exploitées dans le but de forcer les syndicats à faire de plus en plus de concessions. Mais les statistiques de la Commission européenne indiquent que l'UE est une économie virtuellement fermée. Par conséquent, une économie où une politique de relance « pourrait » stimuler le secteur public et une réduction généralisée du temps de travail sans réduction de salaire, pourrait être appliquée assez facilement.

Avec 20 millions de chômeurs et 50 millions de pauvres dans l'UE (dont la population totale est de 360 millions) la nécessité d'un tel changement radical de priorités est évidente. Ce changement n'aura pas lieu aussi longtemps que l'Europe sera dominée par le grand capital. Seul le rassemblement de la gauche, des syndicats et des autres mouvements sociaux, dans une mobilisation sur des objectifs sociaux et économiques différents ainsi que des initiatives pour des luttes et des campagnes européennes, rendront possible un tel changement d'orientation politique. ★

# le prix de L'EURO

## Dans l'Union européenne, de coûteuses campagnes de propagande sont organisées

pour convaincre la population que la monnaie unique européenne est une bonne chose. L'introduction de l'Euro est présentée comme une opération technique, bénéfique pour tous. Quand vous irez en vacances à l'étranger, vous n'aurez plus à changer d'argent. Cette gentille histoire masque la logique sur laquelle l'Euro est construit : un programme d'austérité, qui n'est en rien bénéfique pour la majorité des Européens.

Les pays qui veulent rejoindre la monnaie unique doivent satisfaire au Traité de Maastricht (1991) et au Pacte de stabilité de Dublin (1996). Ces deux accords rendent le prix de l'Euro très élevé.

**1-** Depuis des années les pays de l'UE ont été pris dans un cycle permanent de restrictions et d'austérité, car le traité de Maastricht prévoit, entre autres choses, que les déficits budgétaires des pays candidats à la monnaie unique soient réduits au dessous de 3 % du Produit intérieur brut (PIB) avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Les cinq critères de convergence de Maastricht sont tous exclusivement monétaires : ni le chômage, ni la sécurité sociale, ni les normes écologiques ne sont abordés. En d'autres termes la convergence maastrichtienne des niveaux d'inflation, des taux d'intérêt, des dettes publiques et des déficits, ne rapprochera pas les niveaux de chômage, de productivité ou de revenu par tête entre les pays membres. Les restrictions ne sont pas finies. A la fin de 1996 les États de l'Union avaient un déficit moyen de 4,4 %. D'après les estimations publiées en avril 1997 par l'Institut monétaire européen, le prédécesseur de la Banque centrale européenne, seulement le Luxembourg satisfait à l'ensemble des critères de convergence. Ces chiffres impliquent que les pays membres devront réduire leurs dépenses d'un montant équivalent à 1 % du PIB d'ici la fin de cette année. Une telle opération ne peut être réalisée qu'au détriment de l'emploi et des services sociaux collectifs.

Ces restrictions vont également ralentir la croissance économique européenne, déjà fort médiocre. L'un des aspects les plus cyniques de cette affaire est qu'aucun économiste ne peut expliquer pourquoi une monnaie unique ne peut fonctionner qu'avec des déficits inférieurs à 3 %, et pourquoi des déficits de 4, 5 ou même 6 % sont de tels désastres.

**2-** Les pays qui réussiront à réduire leurs déficits à 3 % et à remplir les autres conditions du Traité de Maastricht n'en auront pas pour autant fini avec les mesures d'austérité. Les pays membres s'obligent eux-mêmes à un état permanent d'anorexie budgétaire qui se prolongera loïf dans le siècle qui vient.

Le Pacte de stabilité adopté durant le Sommet européen de Dublin stipule que les budgets nationaux doivent être réduits « près de l'équilibre » ou à l'équilibre, de façon à ce que si une récession survient, ils disposent de marges de manœuvre. S'ils franchissent le sacro-saint seuil de 3 % de déficit, des pénalités financières allant jusqu'à 0,5 % du PIB seront imposées. Les fruits en seront répartis entre les pays « vertueux ».

Ces procédures d'austérité continueront à renforcer les tendances récessionnistes et la dynamique déflationniste dans l'Union européenne, exactement comme les critères de convergence de Maastricht l'ont fait depuis 1992.

**3-** La Banque Centrale européenne (BCE) prendra d'importantes décisions monétaires en toute indépendance. Cette puissante institution ne sera aucunement contrôlée ni par les gouvernements ni par les Parlements, même formellement. Le Traité de Maastricht interdit explicitement d'influencer les politiques de la BCE. Le traité décrète aussi que la BCE n'a qu'une priorité en tous temps : la stabilité des prix avant tout. Ceci reflète le dogme monétariste selon lequel une inflation faible amènera automatiquement une croissance plus forte et donc plus d'emploi.

**4-** Il y aura en réalité un fort accroissement de la concurrence entre pays à l'intérieur de la zone euro. L'introduction de l'Euro signifie que les pays ne pourront plus manipuler les taux d'intérêt, les taux de change, les politiques budgétaires, pour mieux atteindre leurs objectifs de politique économique. Mais en même temps il n'y a pas de politiques européennes au plan fiscal, monétaire, ni de coordination des politiques pour affronter des chocs ou des récessions, après l'introduction de l'Euro.

Le travail, qui est le fac-

teur de production le moins mobile, en paiera le prix, sous la forme du chômage, des baisses de salaires et d'une aggravation de la flexibilité. Tous les pays seront encore plus en concurrence pour attirer les investisseurs. Leurs seuls outils seront des exemptions fiscales pour les entreprises, des projets d'infrastructure mégalo-maniaques, des attaques contre la protection sociale et les réglementations écologiques. Il en résultera une course à l'alignement vers le bas. Les sociaux-démocrates et les dirigeants syndicaux prétendent qu'une monnaie unique deviendra un outil pour une relance de la croissance. Plus d'emploi et de politiques sociales, prétendent-ils, ne peuvent pas être défendus à l'échelle nationale. Donc nous devons accepter l'Euro, puis travailler à changer les priorités de l'Union. Cet argument est indéfendable tant la logique néolibérale des critères de convergence, du pacte de stabilité et de la BCE est inextricablement inscrite dans les textes juridiques en question.

L'Euro est utilisé comme un levier pour des politiques néolibérales, pour plus de déréglementation, plus de flexibilisation et d'austérité.

S'opposer à l'Euro et à l'Union monétaire européenne à cause de ses dramatiques conséquences sociales n'a rien à voir avec le chauvinisme ou le nationalisme. Au contraire cette opposition est indispensable pour travailler à l'élaboration de politiques coordonnées à l'échelle européenne pour une réduction du temps de travail sans perte de salaire, plus de ressources pour des emplois utiles dans le secteur public (transport, logement, éducation, santé, investissements écologiques), et une taxation des mouvements de capitaux. ■

L'état des critères de convergence à la fin 1996

	A	B	C	D
UEM	2,	8,8	-3	60
Allemagne	1,2	6,2	-3,8	61
Autriche	1,8	6,3	-3,9	70
Belgique	1,8	6,5	-3,4	130
Danemark	1,9	7,2	-1,7	70
Finlande	1,5	7,1	-2,6	59
France	2,1	6,3	-4,1	56
Grande-Bretagne	3,0	7,9	-4,1	55
Grèce	7,9	14,8	-7,4	112
Irlande	2,2	7,3	-0,9	73
Italie	4,0	9,4	-6,8	124
Luxembourg	1,2	6,3	2,7	6
Pays-Bas	1,5	6,2	-2,2	79
Portugal	2,9	8,5	-4,0	65
Suède	0,8	8,0	-3,8	78

A : inflation

B : taux d'intérêt

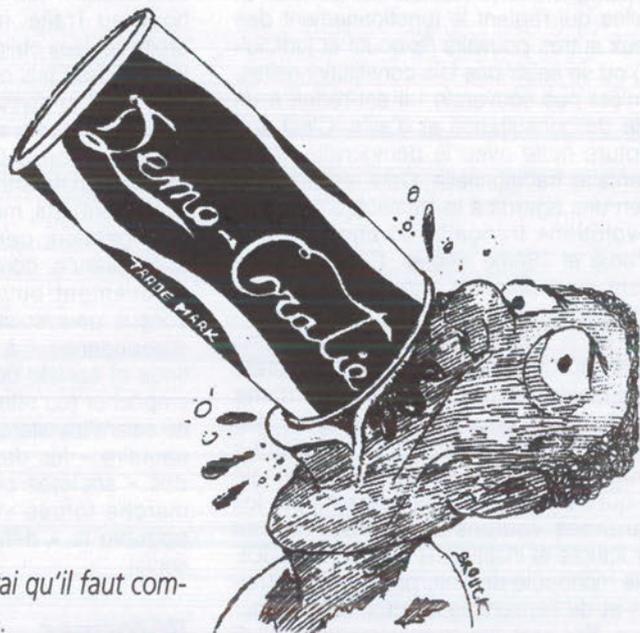
C : déficit (% du PIB)

D : dette publique (id)

UEM : Union économique monétaire (valeur de référence)

Source : Annual Report of the Dutch Central Bank (avril 1997)

# x l' Europe et ses institutions



« On n'a pas besoin de moins, mais de plus d'Europe. Il est vrai qu'il faut compléter l'Europe économique et monétaire par l'Europe politique ».

Cette réponse vient fréquemment des sommets de l'UE, devant l'opposition croissante des populations. Ils admettent ainsi la critique. En insistant sur le développement de « l'Europe politique », ils font appel à un renforcement du pouvoir étatique. Ravivant de vieux souvenirs, ils suggèrent que ce serait la voie vers l'Europe sociale.

La réalité est tout autre. L'UE ne combat pas les puissances économiques occultes (marchés financiers, multinationales). Elle les défend. Et « l'Europe politique » en marche, ne signifie pas plus, mais moins de démocratie. L'UE ne soutient pas l'Europe sociale, elle la démantèle.

## Un processus opaque

S'agissant d'une question qui touche au destin des peuples et à la vie quotidienne de millions d'hommes et de femmes, on aurait pu s'attendre à ce que les enjeux soient clairement définis, les propositions publiquement débattues, et l'adoption des « lois » tranchée par la méthode démocratique (notamment le suffrage universel). Ce n'est pas le cas. « La construction de l'Europe est un processus permanent », disait Klaus Kinkel, ministre allemand des affaires étrangères. En effet, l'UE est engagée dans un processus constitutionnel permanent. D'une manière pragmatique les institutions adoptent des normes, les structures évoluent et se développent. Les trois

niveaux du pouvoir de décision dans l'UE (communautaire, intergouvernemental, et national) se croisent, se heurtent, gagnent du terrain ou en perdent. L'UE est une construction fragile, traversée de contradictions. C'est pourquoi c'est un processus, où prudence et patience sont les maîtres mots. Chaque véritable pas en avant, souvent à travers des crises, impose d'épouser très étroitement les rapports de forces, ménager les intérêts des États nationaux et, subsidiairement, ceux entre Capital et Travail. Cela exige aussi que le processus soit étroitement dirigé par un tout petit noyau composé de quelques ministres dans chaque gouvernement national et d'un petit noyau de pays (sans surprise : le couple franco-allemand, avec un œil fixé sur la Grande-Bretagne).

C'est de cette manière que la Conférence intergouvernementale (CIG, composée des premiers ministres ou chefs d'État) s'achemine vers la révision de la Constitution de l'UE (le Traité de Maastricht). Et au-delà !

## Une structure autoritaire

La structure institutionnelle même de l'UE n'est pas démocratique. A entendre les discours officiels, les institutions de l'UE forment un triangle harmonieux et équilibré : le Conseil (des ministres des pays membres) représenterait les États ; la Commission incarne l'esprit « communautaire » (c'est-à-dire l'UE comme telle)

et le Parlement européen parle pour les peuples. Mais qui décide quoi et comment ? En démocratie parlementaire, le pouvoir émane du peuple souverain. Cette souveraineté s'exprime par l'élection, au suffrage universel, de mandataires (parlementaires) pour une Assemblée (parlementaire), celle-ci a la prépondérance au sein de l'ensemble de l'appareil d'État. Il y a séparation des pouvoirs : législatif (Parlement), exécutif (gouvernement) et judiciaire (appareil de justice). La Constitution et le Parlement définissent les règles de chacune de ces institutions (modalités de formation, composition, domaine et prérogatives) ainsi que leurs liens réciproques. Pour définir et amender la Constitution (la loi fondamentale d'un pays), il y a une (assemblée) Constituante (Le parlement peut éventuellement jouer ce rôle, selon des modalités déterminées). Voilà pour l'essentiel.

Dans l'UE, la séparation des pouvoirs n'existe pas. En plus ce pouvoir exécutif (c'est-à-dire le Conseil des Ministres européens) concentre entre ses mains le pouvoir législatif, le pouvoir constitutionnel et, en partie, le pouvoir judiciaire. Ainsi, c'est le Conseil des ministres qui sanctionne sans appel un pays qui s'écarte des normes. Cela vaut notamment pour l'Ecofin (le Conseil des ministres de l'économie et des finances) quant au respect des critères de convergence. Le Conseil peut même aller au-delà de ses prérogatives explicites et s'emparer de « la coordination des poli-

tiques économiques générales des États membres » (art.145).

Le Parlement européen est, certes, élu au suffrage universel. Mais il n'a pas les prérogatives élémentaires d'un Parlement : désigner et démettre le gouvernement (c'est-à-dire le Conseil et la Commission) ; amender, approuver ou rejeter le budget ; faire les lois en général et celles qui régissent le fonctionnement des deux autres pouvoirs (exécutif et judiciaire) ou se saisir des lois constitutionnelles. Il n'est pas souverain ; il est réduit à un rôle de consultation et d'avis. C'est une rupture nette avec la démocratie parlementaire traditionnelle. Cela ressemble à bien des égards à la situation d'avant les révolutions française et anglaise des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Ce fonctionnement autoritaire est aggravé par le rôle inquiétant que joue la CJCE (Cour de justice de la communauté européenne, installée au Luxembourg), la plus discrète des institutions de l'UE. Il s'agit d'une structure très souple à manier, avec des compétences extrêmement étendues ayant souvent une portée supranationale et qui s'élargissent spontanément par les carences voulues ou non des autres structures et institutions de l'UE. La CJCE a le monopole de l'interprétation des Traités et de l'ensemble du droit communautaire. Elle juge les manquements de l'UE et des États nationaux aux traités, condamne et pénalise. Elle est juge de cassation du tribunal de première instance. Les juges dans les pays-membres sont obligés de lui soumettre tout problème qui touche au droit communautaire ; l'interprétation de la CJCE prévaut. La CJCE est dotée explicitement d'un pouvoir constitutionnel : le traité (art.4) la pousse à s'occuper des tâches de l'unification européenne. Comme il y a une grande imprécision dans les traités et que les autres institutions se trouvent régulièrement dans des impasses, la CJCE peut se substituer à elles et trancher !

### Ces tendances s'aggravent

Rien dans les travaux en cours (pour la Conférence d'Amsterdam de 1997 ou après) n'annonce un changement de cap. Le Parlement restera de toute évidence hors course. Le souci principal des gouvernements de l'UE est de pousser à plus de cohérence et plus d'efficacité. Ce qui est synonyme de plus de pouvoir exécutif dans les mains de moins de pays. L'idée serait de remodeler la Commission et le Conseil, en fonction du poids économique et démographique des pays-membres (surtout en vue de l'extension de l'UE vers l'Est). Cela gênerait les petits pays et répondrait insuffisamment au besoin de disposer d'un noyau central exécutif (en fait un directeur) et d'un porte-parole unique pour les affaires étrangères. La règle de l'unanimité serait remplacée, ici et là, par celle de

la majorité qualifiée. Ce qui est présenté comme un grand progrès démocratique : à savoir la formation d'un « gouvernement économique » pour contrebalancer l'omnipotence de la Banque Centrale Européenne, signifie encore un renforcement du pouvoir exécutif. Pour combler le « déficit social », on insérerait « le protocole social » (du traité de Maastricht) au nouveau Traité, mais on reste loin des droits sociaux obligatoires qui existent sur le plan des États nationaux et ne sont pas transcrits au niveau « communautaire ». Cela vaut aussi pour les systèmes de concertation bipartite (syndicats et patrons) ou tripartite (avec en plus le gouvernement) qui, malgré leurs dérives vers la cogestion, permettent une certaine transparence, contrôle et intervention du mouvement ouvrier. En fait l'UE est conçue pour soustraire les « institutions européennes » à la pression démocratique et sociale des populations, et pour empêcher (ou retarder au maximum) que ne soient transférés sur le plan « communautaire » les droits acquis et l'impact des « sociétés civiles » nationales. La marche forcée vers l'union monétaire aggrave le « déficit » démocratique et social.

### Réformer ou démanteler le Traité ?

L'UE est fondamentalement basée sur le principe de l'inter-gouvernementalisme (interétatisme). Toutes les grandes décisions sont prises et toutes les institutions (sauf le Parlement) désignées par les États. Cela vaut y compris pour la Commission qui n'a qu'une autonomie limitée et qui en réfère hebdomadairement aux (représentants attirés des) gouvernements nationaux. L'Union monétaire (critères de convergence + Pacte de stabilité, et la BCE) serait un pas important vers l'instauration d'un (bout de) pouvoir supranational, très antidémocratique et antisocial. Cela enlèverait aux gouverne-

ments nationaux la politique monétaire et, partant, des pans entiers de la politique budgétaire, économique, fiscale et sociale. Il y a un débat souvent confus pour savoir si l'UE est supranationale ou pas. Il n'existe aucun projet sérieux qui ait l'adhésion d'un secteur de la grande bourgeoisie. De toute évidence, l'UE n'a pas vocation de devenir un État supranational complet (comparable aux États nationaux existant). On peut la définir comme une coordination inter-étatique (forte et institutionnalisée) avec un début d'appareil étatique supranational, mais dont l'autonomie relative et l'activité courante sont fortement encadrées par les (principaux) États-membres.

L'UE est une construction instable. Elle ne repose pas sur une nation européenne en formation. Il n'existe pas de grande bourgeoisie européenne un tant soit peu homogène pour la porter. Et sa politique courante n'hésite pas à attaquer durement les conditions de vie des masses populaires. Comme les gouvernements nationaux qui la composent, l'UE n'apparaît pas comme un relais pour les revendications démocratiques, politiques et sociales. Elle s'avère incapable de résoudre les grands problèmes d'aujourd'hui. Dès lors, sa légitimité nationale et sociale est des plus réduite.

Il est exclu qu'un tel appareil d'État puisse un jour devenir un outil pour une transformation socialiste de la société. Il n'est pas non plus possible de lui imposer de grandes réformes sociales et démocratiques qui subsistent au niveau national. Pour faire une Europe sociale et renverser le cours des choses, il faudra de puissantes mobilisations dans plusieurs pays. L'objectif réaliste c'est de démanteler l'UE — sa Constitution, ses « lois » et ses institutions. Et de dégager la voie pour une autre politique et d'autres institutions. ★

## 14<sup>e</sup> Congrès de la Quatrième Internationale

Numéro spécial (hors série)  
supplément à *Inprecor* n°389

A commander  
à PECI, BP 85, 75522,  
Paris cedex 11  
Prix : 50 FF, 15 FS, 300 FB



# x la voie vers une autre Europe

*L'UE, c'est le règne des multinationales, basé sur le profit et le sacrosaint principe de la propriété privée. C'est une Europe néolibérale, où l'union monétaire et le « pacte de stabilité » mènent à toujours plus d'austérité.*

*L'alternative c'est une autre Europe où le Travail primera sur le Capital, où la collectivité l'emportera sur les intérêts privés. Une Europe sociale, qui donnera la priorité absolue à l'abolition du chômage — la plus grande plaie de notre époque — et à la satisfaction des besoins sociaux de la masse de la population. Les sondages et les luttes montrent que cette perspective progresse à vive allure. Une large unité d'action, une collaboration entre divers courants du mouvement social deviennent possible autour de revendications concrètes. Néanmoins, une question se pose : comment l'imposer face à l'UE et au patronat qui s'y opposent ?*

*Nous engageons le débat et le dialogue. Au risque de schématiser, nous commencerons par un résumé critique du point de vue des autres courants du mouvement ouvrier et social, ensuite nous présenterons nos propositions.*

## **La stratégie social-démocrate et celle de la gauche réformiste et radicale**

C'est la stratégie de la social-démocratie (politique et syndicale) qui a dominé le mouvement ouvrier en Europe. Son appui décisif et sa coalition permanente avec la démocratie-chrétienne ont fourni sa base parlementaire et ses assises sociales et institutionnelles à l'UE. Sans elle, l'UE telle qu'elle est aujourd'hui, n'aurait jamais vu le jour. Par choix délibéré ou par illusion, elle s'est accrochée à l'UE comme à la seule perspective qui vaille. L'UE, le « modèle européen » démocratique et social, a été drapée de toutes les vertus. Devant « le déficit social et démocratique » de l'UE, elle a plaidé, mais sans beaucoup de conviction, pour réformer et démocratiser les institutions européennes, en insistant toujours sur une priorité : la stabilité et le renforcement des institutions de l'UE. Elle prétend que l'UE est une barrière contre le nationalisme et l'extrême droite. Celle-ci monte car la régression sociale imposée au nom de l'UE jette le discrédit sur l'idée européenne.

Cette stratégie a clairement échoué. Une opération de sauvetage est en cours qui consistera à « inscrire » un protocole social dans le nouveau traité, et à redonner courage grâce à l'arrivée de Blair.

Mais on sait déjà que cela changera peu.

Au sein du mouvement ouvrier et social, les oppositions se renforcent. Elles partagent la volonté de lutter contre les effets désastreux de l'Europe telle qu'elle se construit. Mais les stratégies proposées divergent. Une gauche « nationaliste » dans les PS et les PC, assez forte dans certains pays (France, Allemagne, Grande-Bretagne : ex. Chevènement, Delafontaine, un large courant du Labour), s'oppose à l'europhobie intégrale de la social-démocratie. Elle critique ou rejette « Maastricht », mais elle le fait au nom de la souveraineté nationale. Elle dénonce le caractère non-démocratique de l'UE, la monnaie unique et la banque européenne, et la « Commission de Bruxelles » (sa bête noire). Mais elle croit pouvoir sortir de la crise par une politique de relance économique sur le plan national. Ensuite, elle n'évite pas une apologie de l'État national, du système parlementaire national, de la banque et la monnaie nationales. Finalement, elle n'échappe pas à des dérives chauvines-nationalistes, source de division entre les travailleurs/euses et les peuples. Poussée à son terme, cette stratégie du repli national est illusoire et pernicieuse.

Une gauche europhobe (dans les PS, les PC, chez Les Verts et dans le mouvement syndical et social) lutte contre les effets de l'UE et sa politique néolibérale. Mais elle hésite devant une critique radicale et une mobilisation

jusqu'au bout. En effet elle est paralysée politiquement et pratiquement par la crainte d'une crise institutionnelle de l'UE qui déboucherait sur une montée des nationalismes et, partant, de l'extrême-droite. Ainsi, et contre tout bon sens, elle persiste dans la défense et la réforme des institutions européennes, de la monnaie unique, de la banque européenne comme préalable à une politique alternative sociale, écologique, citoyenne, etc. Sa critique s'est renforcée récemment, mais elle hésite devant la rupture. Dès lors, cette gauche europhobe n'offre pas de stratégie cohérente et convaincante.

La gauche radicale (politique, sociale et syndicale) rejette totalement l'UE. Celle-ci est dénoncée, à juste titre, comme une construction capitaliste et impérialiste. Mais pas comme un instrument supplémentaire dans les mains du Grand Capital. Une telle analyse sommaire sous-estime l'obstacle que représenterait, pour la lutte quotidienne et anticapitaliste du mouvement ouvrier, la progression (et la réussite éventuelle) de l'UE. Comme chez la gauche réformiste, deux attitudes symétriques existent. La première est « basiste » : comme l'Europe est loin, c'est à la base, contre les patrons de ses entreprises et le gouvernement de son pays, sans se soucier de cette « superstructure », que la classe ouvrière réglerait ses comptes au capitalisme. Une telle attitude s'enferme dans un cadre politique national, ce qui n'est pas sans risque nationaliste. La seconde développe une propagande internationaliste et socialiste et agit en solidarité avec les luttes en Europe. Un tel internationalisme abstrait n'offre pas une réponse politique à la crise de l'UE.

Ces attitudes ne peuvent déboucher sur l'élaboration d'un programme et d'une stratégie précise face à l'UE, ni sur un effort soutenu pour construire le mouvement ouvrier et social au plan européen. Or, une véritable riposte doit se situer d'emblée sur un double plan : celui du mouvement social, et celui de l'État.

## **Construire un mouvement social actif à l'échelle européenne**

C'est par le combat du mouvement ouvrier et social, par la mobilisation des

opinions publiques, par l'activité de la société civile que le rapport de forces sera renversé. Les dynamiques politiques et sociales se situent encore et avant tout sur le plan national. Comme l'UE est le centre de coordination de la politique néolibérale, elles entrent en collision avec l'UE. Spontanément la dimension européenne apparaît, dans la solidarité, les revendications, les formes d'action et d'organisation. Très en retard par rapport aux gouvernements et aux classes dominantes, le mouvement social dans tous ses secteurs commence à se hisser au niveau européen. Mais c'est de la construction initiale d'un mouvement syndical, actif et combatif qu'il s'agit. La Confédération européenne des syndicats (CES) n'est pas un vrai syndicat ; c'est une coquille vide que les appareils syndicaux nationaux utilisent comme un « groupe de pression » sur la Commission et le Conseil de l'UE. Une évolution plus positive n'est pas à exclure dans la

l'ensemble du secteur automobile en Europe ; la coordination ou la fédération de certains syndicats de branche (notamment dans l'imprimerie) en Europe sur la base d'une plate-forme revendicative commune ; les actions communes des syndicats cheminots. Progressivement, se dégage un socle commun de revendications sociales minimales pour tous les pays de l'UE (la revendication d'un salaire minimum garanti, une protection sociale minimum dans toute l'UE, durée de travail maximum, normes de sécurité et d'hygiène, ...).

### Crises nationales, solutions internationales

Ce premier aspect d'une stratégie européenne est insuffisant : il faut ouvrir une perspective politique sur le plan de l'UE. Cela peut prendre différentes

plan national. Elle ne l'est plus aujourd'hui, pour trois raisons.

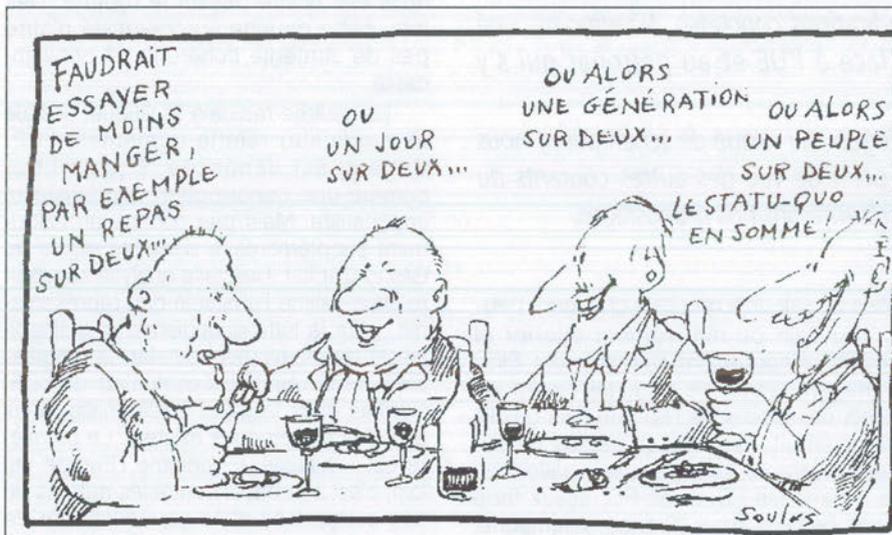
**1-** le pouvoir politique semble évanescence. Il ne se situe plus entièrement dans l'État national. Et n'est pas entièrement transféré vers l'UE, — où ailleurs toutes les décisions importantes sont prises par les gouvernements nationaux.

**2-** le pouvoir économique est désormais dans les mains des multinationales ; les marchés financiers sanctionnent directement toute dissidence des choix économiques et sociaux sur le plan national. L'UE reflète et renforce cette situation.

**3-** tous les grands problèmes (la relance économique, la maîtrise des marchés financiers, les solutions au chômage, les grandes infrastructures, les déséquilibres de développement, les flux migratoires, le nucléaire militaire, les grands réseaux de transport, sociaux, économiques, écologiques, ...) sont insolubles dans le cadre national. Ils exigent des coopérations renforcées voire institutionnalisées.

La plupart des gens ont une conscience aiguë de ces évolutions, car ils y sont confrontés quotidiennement sur le plan culturel (médias), du travail, de la consommation. Mais le résultat pratique, c'est le développement d'un immense sentiment d'impuissance politique. Car, le mouvement ouvrier traditionnel n'est pas (et ne sera pas avant longtemps) un moyen efficace pour dépasser ces handicaps. L'UE telle qu'elle s'est construite avec la bénédiction de la social-démocratie (c'est-à-dire les Partis de la deuxième Internationale et les bureaucraties syndicales nationales), a réussi à empêcher le transfert sur le plan européen de la panoplie des droits sociaux et des moyens tactiques que le mouvement ouvrier avait acquis, au niveau national, par un siècle de luttes dures (conventions collectives, droits syndicaux et démocratiques, droit de regard et de contrôle dans les entreprises sur le processus de production et de travail, organes de concertation et de participation à tous les niveaux de la vie économique et politique ; accès au travail législatif par le biais des partis traditionnels, tactique de lutte « pression-mobilisation-négociation » assez efficace devenue obsolète dans l'UE...).

Il faut en tirer une conclusion stratégique : la rupture politique aura lieu, probablement, dans un pays de l'UE d'abord, mais la solution à la crise se posera à l'échelle de l'UE. Dans l'immédiat, on ne peut compter ni sur le mouvement ouvrier traditionnel (qui n'existe pas au niveau européen) pour organiser un combat pour les grandes revendications sociales et affronter l'UE, ni sur une confrontation révolutionnaire dans un pays qui embraserait rapidement plusieurs pays de l'UE. L'hypothèse réaliste est celle d'une crise politique dans un



mesure où l'UE maintient le cap sur sa politique néolibérale. Il y aura débordement non seulement par la base, mais aussi par des secteurs de l'appareil (entreprises, branches, région) que l'inquiétude poussera vers des initiatives à l'échelle de l'Europe. La formation des Comités d'entreprises européens (dans une série de multinationales) — sans aucun pouvoir — a une conséquence positive : elle permet aux militants de nouer des liens transversaux entre délégations. Hors du mouvement ouvrier, les mouvements sociaux pèsent moins dans le rapport de forces mais ont des liens plus vivants et des initiatives plus énergiques et plus nombreuses.

Par ailleurs, il faut favoriser l'activité au-delà des frontières nationales en menant des campagnes et des actions communes et en solidifiant les liens par des plates-formes revendicatives. A titre d'exemple, les syndicats du groupe Renault, qui revendiquent une convention collective européenne pour toutes les usines du groupe et, partant, pour

formes selon la situation et l'histoire des pays-membres. Dans certains pays (notamment au Nord de l'Europe) l'adhésion à l'UE est récente et précaire, l'opposition principale y est de gauche, l'économie est moins intégrée et les normes que l'UE impose, sont souvent des reculs importants sur le plan social, écologique et démocratique. Dans ces conditions, la bataille pour le retrait de l'UE affaiblira celle-ci, mais elle exigera aussi une plate-forme clairement internationaliste et de gauche. Dans le cœur de l'UE où les économies sont très intégrées, la masse des travailleurs comprennent qu'affronter l'UE n'a pas de sens sans réponses sociales et économiques qui doivent être européennes. Ici, le retrait de l'UE au nom de la souveraineté nationale est avant tout une position défendue par la droite et l'extrême droite. Dans tous les cas, pour imposer une réorientation radicale de l'économie et de la société il faudra un autre gouvernement, un autre pouvoir politique. Pendant 150 ans, cette démarche a été crédible et efficace sur le

pays qui y bouscule ou renverse le gouvernement en place, soit par un mouvement social puissant et global, soit par des élections parlementaires ou présidentielle débouchant sur une forte mobilisation sociale. Son écho retentira au-delà des frontières. Une telle percée sur le plan national se heurtera tout de suite à la politique néolibérale, aux règles et institutions de l'UE (critères de Maastricht, pacte de stabilité, indépendance de la banque européenne, ...). Une telle crise nationale se transférera quasi-automatiquement sur le plan de l'UE. Celle-ci étant régi par « l'intergouvernementalisme », ce sera au Conseil européen (des Ministres) de veiller au respect des Traités et de rappeler à l'ordre un gouvernement qui aurait cédé ou rompu les rangs. A partir de là, toute l'Europe sera concernée : les institutions de l'UE, chaque gouvernement national, les classes dominantes, les classes travailleuses, tous les mouvements sociaux et politiques. Selon la force du mouvement, une crise politique-institutionnelle de l'UE s'ouvrira. Il lui faudra apporter une réponse anticapitaliste et internationaliste qui soit à la hauteur de cet enjeu : une Europe sociale qui change radicalement les priorités et prene, à cet effet, toutes mesures politiques et économiques. Que ferait un gouvernement social, un vrai gouvernement de gauche ? En premier lieu, il renverserait la politique le néolibéralisme : priorité au social. Il inviterait toute l'Europe à s'y joindre. Il commencerait à prendre tout de suite, sur le plan national, une série de mesures concrètes en faveur des travailleurs/euses, des femmes, des jeunes, des immigrés et certainement des plus démunis parmi eux (sur le plan du revenu, du logement, de la santé, de l'enseignement, des équipements sociaux, du transports en commun, etc.). Il proposerait aux peuples d'Europe, par dessus la tête des gouvernements, cette politique comme une alternative tant pour l'Europe que pour chaque pays-membre. Il est évident que

la politique économique et sociale d'un tel gouvernement serait étroitement liée à une stratégie politique visant à susciter et amplifier les mobilisations sociales en Europe. La clé de voûte de ce programme d'ensemble serait la volonté d'éliminer le chômage, grâce à un plan axé sur la réduction radicale du temps de travail sans perte de salaire, dans le cadre de la réorganisation d'une économie relancée. Pour ce faire, il reprendrait en mains sa politique monétaire pour la mettre au service de ses objectifs sociaux : non-respect des critères de convergence et du pacte de stabilité et suppression de l'indépendance de la Banque Nationale. En même temps, il s'adresserait à toute l'Europe, à tous les pays et à leurs populations avec trois propositions :

- ▶ l'extension de cette nouvelle politique à tous les pays et la mise en chantier d'une Europe des droits sociaux ;
  - ▶ la remise en cause de la libre circulation des capitaux spéculatifs. Le mieux serait un accord avec les États-Unis et le Japon portant sur la taxation des transactions spéculatives. Sinon, l'Europe pourrait en décider seule, puisqu'il s'agit d'une économie forte et relativement autonome ;
  - ▶ l'arrêt de la marche vers la monnaie unique et la proposition aux différents pays de l'UE de créer une zone de stabilité monétaire sur des convergences économiques et sociales qui rompent avec la politique néolibérale.
- Cette autre l'Europe serait un espace européen harmonisé sur la base d'un modèle de croissance fondé sur la satisfaction des besoins de la société, le plein emploi, le respect de l'environnement et la coopération internationale.

### Aux peuples d'Europe de décider

Mettre l'UE en crise et avancer vers une Europe sociale, implique une redéfinition des rapports entre ses pays-membres. Cela nécessite une démarche démocratique et d'autodétermination, qui rompe avec le despotisme de l'UE : ce n'est pas aux gouvernements, mais aux populations qu'il appartient de décider comment elles veulent vivre ensemble. Il ne s'agit pas seulement de décider du degré de supranationalité : fédéralisme, confédéralisme, simple coopération inter-étatique, et des formes institutionnelles de l'exercice du pouvoir politique (types d'organes de pouvoir, type d'élection, parlement ou pas, et avec quels pouvoirs, degré de subsidiaire, de transparence et de contrôle, etc.). Mais aussi des principes de base de toute société : le régime de propriété (privée et sociale), les rapports hommes-femmes, le statut du travail, les droits sociaux fondamentaux, les libertés démocratiques, les organes permanents de l'État, les droits



**Revue mensuelle d'information et d'analyse publiée sous la responsabilité du Secrétariat unifié de la IVe Internationale**

Les articles signés ne représentent pas nécessairement le point de vue de la rédaction

Éditée par PECCI Sarl au capital de 50 000 F, SIREN n° 391 857 562

Rédaction — Administration :  
**PECCI, BP 85, 75522 Paris CEDEX 11, France**  
 Tél. : (33-1) 43 79 29 60 - fax : (33-1) 43 79 29 61  
 e-mail : 100641.2324@compuserve.com

\*Gérant et Directeur de publication : Jean Malewski  
**C.P. n° 59117. ISSN 1 0294 - 8516**

Imprimé par  
 Rotographie 2, rue R.Lenoir, 93100 Montreuil  
 \*Diffusé dans les librairies par DIF'POP' SARL,  
 21 rue, rue Voltaire, 75011 Paris, France.

des patrons et ceux des travailleurs au sein des entreprises, les liens avec le monde extérieur, etc. Dans ce domaine comme dans celui de sa politique socio-économique, un gouvernement de gauche mettrait en œuvre une tactique appropriée afin de mobiliser le maximum de soutien populaire et de mobilisation en Europe pour élargir la brèche ouverte. Alors, négocier ou pas les traités existants, temporiser ou foncer, dénoncer ou manoeuvrer, deviennent des questions purement tactiques. Mais, ce gouvernement devrait s'accrocher, en ce concerne l'Europe (de l'UE et au-delà), à une démarche clairement et profondément démocratique : c'est aux peuples d'Europe de décider et de rédiger une Constitution qui définira leur coopération. Il pourrait proposer un Congrès des peuples d'Europe, élu au suffrage universel dans chaque pays, qui discuterait d'un ou plusieurs projets de constitution, puis qui serait soumis au vote dans chaque pays pour décider. Une telle démarche de démocratie radicale sera aussi d'actualité, en cas de crise politique dans l'UE en dehors d'une offensive de la classe ouvrière : par exemple, lors d'une crise de l'union monétaire ou d'un référendum dans un pays rejetant le traité.

### Rupture avec le capitalisme

Les classes dominantes ne manqueraient pas de riposter à toute mise en cause de l'UE, et surtout, à la mise en place d'une vraie Europe sociale qui menace leurs intérêts. Cela peut tourner à l'épreuve de force : au sabotage économique et financier, au boycott politique et aux intimidations venant de l'extérieur. Un gouvernement de gauche, soutenu par les mobilisations dans le pays et au-delà des frontières, répondra et devra aller jusqu'au bout dans sa lutte contre le Capital. ★



# x pour une Europe sociale

**Les dernières statistiques disponibles évaluent officiellement à plus de 18 millions le nombre de chômeurs dans l'Union européenne. Le taux de chômage atteint en moyenne 11 %, 13 % pour les femmes et 9 % pour les hommes. Quant au nombre de pauvres, on l'évalue à près de 50 millions !**

## Chômage et précarité partout

Cette triste performance résume le bilan de plus d'une décennie de promesses néolibérales. Le Grand Marché n'a pas créé les emplois promis et on voit mal, d'ailleurs, pourquoi la monnaie unique y réussirait mieux. La courbe du taux de chômage en Europe ressemble à un escalier qui ne cesse de monter. La seule exception est la seconde moitié des années 80 qui correspond à une reprise vite effacée (six millions d'emplois ont été détruits entre 1991 et 1994 !). Et il faudrait encore corriger ces données officielles pour prendre en compte les travailleurs « découragés », ou occupant un emploi à temps partiel de manière non volontaire.

Mais l'aspect le plus grave du constat est que les pays qui avaient réussi jusqu'ici à mieux se protéger du chômage « rattrapent » la moyenne européenne : le mauvais capitalisme chasse le bon. L'exemple le plus significatif est celui de l'Allemagne, où le nombre de chômeurs dépasse aujourd'hui 4,6 millions de personnes. Avant l'unification, le taux de chômage de la RFA était d'environ 4 à 5 %. Il atteint aujourd'hui 9 %, c'est à dire le double, dans la seule Allemagne de l'Ouest et plus de 15 % à l'Est. Le bond en avant du chômage a particulièrement frappé deux des pays qui ont récemment rejoint l'Union Européenne : en Finlande, le taux de chômage est passé de 3,4 % en 1990 à 18,4 % en 1994 et en Suède, de 1,8 % à 9,8 %.

Le développement du chômage de masse est étroitement imbriqué avec la diffusion de la précarité et une flexibilité croissante qui implique la perte de substance du droit du travail. Le chômage exerce une pression multiforme sur le statut de travailleur salarié ou chômeur.

Dans tous les pays se développent des formes d'emploi « particulières » comme le travail indépendant au Royaume-Uni, le travail à domicile ou le travail informel. Sous sa forme la plus précaire, le travail au noir touche des travailleurs immigrés ne possédant pas de permis de séjour ou de permis de travail (en Italie et en Espagne notamment). La législation du travail s'est profondément transformée et a généralisé la possibilité de ces contrats de travail « atypiques », notamment les contrats à durée déterminée. Le travail temporaire peut ainsi se développer un peu partout, le record absolu étant détenu par l'Espagne, avec un tiers d'emplois

à durée déterminée en 1994. Ces situations d'emplois, diversifiées d'un pays à l'autre, représentent la grande majorité des nouveaux emplois créés ; ce ne sont donc pas des situations transitoires, mais au contraire des moyens de flexibiliser l'ensemble du marché du travail.

La plupart des pays européens ont mis en place des politiques d'emploi visant à préserver ou à créer des emplois spécifiques destinés à des populations « ciblées », comme les jeunes peu qualifiés, ou les chômeurs de longue durée. Ces dispositifs d'emplois « aidés » pèsent sur les statuts associés aux emplois standard, tandis que les parcours d'insertion offerts aux jeunes permettent d'introduire des statuts dévalorisés.

Le code du travail s'est progressivement vidé de son contenu. La réglementation sur les licenciements a été assouplie dans de nombreux pays, en vertu de l'argument absurde selon lequel cela pourrait aider les entreprises à embaucher. Dans la mesure où l'aménagement du temps de travail constitue à l'heure actuelle la principale revendication du patronat, les définitions légales du temps de travail ont partout été assouplies, dans le sens de l'annualisation ou de la déréglément du temps partiel. La restructuration des entreprises a entraîné une réduction de la taille moyenne des établissements et la généralisation de la sous-traitance. Une proportion croissante de salariés se retrouve dans de petits établissements, où il est plus difficile de faire respecter leurs droits, notamment en raison des seuils légaux en dessous desquels leur représentation est réduite à sa plus simple expression.

La précarisation concerne aussi les revenus, par la remise en cause des minima salariaux et sociaux et par la suppression de mécanismes comme l'échelle mobile des salaires. L'offensive conjointe contre les services publics et les systèmes de protection sociale accompagne et redouble cette dégradation générale des conditions d'existence. Les régimes d'indemnisation de chômage tendent eux-mêmes vers une précarisation accrue, avec le raccourcissement des durées d'indemnisation et la dégressivité des allocations. L'ensemble de ces transformations du marché du travail implique toutes sortes d'effets de discrimination. Le chômage des jeunes accentue les fluctuations du taux de chômage moyen, de sorte qu'un jeune actif sur quatre est au chômage dans l'Europe d'aujourd'hui.

La dimension hommes-femmes est elle aussi tout à fait déterminante, puisque les femmes représentent en Europe 48 % du chômage, alors qu'elles n'occupent que 40 % environ des emplois. Certes, l'emploi des femmes se développe plus vite — ou en tout cas recule moins nettement — que celui des hommes. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est ainsi passée de 39 % en 1970 à 69 % en 1993. La progression de l'activité féminine n'est donc pas ralentie, mais elle s'accompagne d'une montée du

temps partiel, ainsi que d'une concentration des emplois féminins sur un nombre réduit de secteurs de services, et sur la zone des bas salaires. Dans l'ensemble de l'Europe, une femme sur trois occupe un emploi à temps partiel en 1995, mais cette proportion atteint 67 % aux Pays-Bas, 36 % au Danemark et 44 % au Royaume-Uni. Partout cette montée du temps partiel implique un renforcement des mécanismes de ségrégation à l'égard des femmes contraintes à un salaire partiel, et confinées à des postes hiérarchiques inférieurs. L'argument classique selon lequel le temps partiel permettrait une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale ne résiste pas à l'examen des conditions concrètes : grande amplitude de la journée et de la semaine de travail, horaires atypiques ou instables, recours plus fréquents au travail de week-end. Dans ces conditions, on peut difficilement soutenir qu'il s'agit d'un « choix ».

### L'obstination néolibérale

Sur la base d'une analyse néolibérale de la crise, les institutions européennes proposent d'aller toujours plus loin : « en ce qui concerne la durée et l'organisation du travail, il s'agit avant tout d'accroître la flexibilité du temps de travail. Une réduction obligatoire, généralisée et massive des horaires ne constituerait pas une solution satisfaisante ». A toute « démarche contraignante venant du sommet et visant à introduire une semaine de travail plus courte par la voie législative », la pensée néolibérale oppose l'idée d'une croissance « plus riche en emplois » qui serait obtenue par l'extension du travail « variable » pour Delors, ou « différencié » comme dit le patronat



France : manifestation contre le chômage

français. Il s'agit donc d'étendre encore plus la précarité et notamment le travail à temps partiel imposé aux femmes.

Les salaires doivent continuer à croître moins vite que la productivité, pour rétablir les profits. Les dépenses sociales doivent être réduites pour équilibrer les finances publiques, et en ce qui concerne les chômeurs, il faut « éliminer tout ce qui peut dissuader un allocataire social d'accepter un emploi, assurer un contrôle plus rigoureux de sa volonté de travailler ou de sa disponibilité pour exercer un emploi ».

Tout le confirme et notamment le « pacte de stabilité » récemment mis en place par les gouvernements européens. L'Europe de Maastricht est par nature une Europe antisociale. C'est pourquoi un projet consistant à compléter Maastricht, à l'amender, pour y introduire une dose de social est une perspective fautive, qui ignore la logique profonde de ce processus. Aujourd'hui, même pour défendre des objectifs élémentaires comme un minimum de droit du travail, une protection sociale de qualité, ou un programme de logement social, il faut se heurter de front aux projets bourgeois dominants. Le mouvement ouvrier a besoin d'un plan de lutte européen, qui réponde de façon coordonnée à des politiques elles-mêmes très coordonnées. Aux critères du patronat, les travailleurs doivent opposer les leurs, à commencer par la lutte contre le chômage.

### Un plan de lutte contre le chômage

L'axe essentiel est une réduction massive et harmonisée du temps de travail à l'échelle européenne. Une baisse immédiate de l'ordre de 10 % du temps de travail peut créer une proportion équivalente d'emplois, à condition de l'assortir

des clauses que le mouvement social, un peu partout, tend à mettre en avant : pas de perte de salaire, pas d'intensification du travail, de généralisation des horaires atypiques, et donc contrôle des travailleurs sur l'organisation du travail et la réalité des embauches compensatoires. Une réduction généralisée du temps de travail constitue de toute évidence la principale réponse à la montée du chômage, pour une raison essentielle : c'est le seul moyen rationnel d'utiliser les progrès de la productivité et de les répartir équitablement entre toutes et tous, d'un pays à l'autre. Elle s'oppose aux processus d'exclusion et de discrimination aujourd'hui à l'œuvre, en offrant ainsi une issue coopérative à la question du chômage en Europe, alors que tous les préceptes néolibéraux reviennent en fin de compte à tenter d'exporter son chômage chez les voisins. En outre, une telle mesure a l'avantage de ne pas s'opposer à l'efficacité économique. Réalisée de manière coordonnée à l'échelle européenne, elle ferait en effet tomber l'argument de compétitivité : si tous les pays européens prenaient en même temps des mesures de réduction du temps de travail, l'effet sur la compétitivité relative des différents partenaires serait neutralisé. Or, le commerce intra-européen est largement majoritaire dans les échanges extérieurs des pays concernés.

L'idée d'une législation harmonisée et contraignante, sous forme d'une loi-cadre européenne pour les 35 heures, pourrait symboliser la volonté d'imposer à une entreprise une réduction harmonisée, généralisée et organisée vers les 30 heures. La défense du droit à l'emploi des femmes contre les formes excluantes de réduction de la durée par la voie du travail à temps partiel imposé doit être une dimension constitutive de ce combat, qui commence par le refus de toute forme d'encouragement au temps partiel,



Campagne grecque : marche contre le chômage 15 juin 1997 à Amsterdam.

comme c'est le cas en France.

Cette mesure devrait être combinée avec une relance centrée sur la satisfaction des besoins sociaux. La rénovation urbaine au sens large permettrait par exemple d'engager des programmes permettant de relancer l'emploi. Il s'agit par ailleurs d'une relance non productiviste qui vise à satisfaire les besoins de base, à améliorer le cadre de vie et non pas à étendre à l'infini la consommation de marchandises individuelles ou la construction de nouvelles autoroutes.

Un troisième levier passe par la création d'emplois dans les services publics : santé, éducation, cadre de vie étant les principaux. Ces créations d'emplois peuvent et doivent être déconcentrées et passer en grande partie par les collectivités locales. Mais elles ne doivent pas pour autant instituer un sous-secteur subventionné ou « bénéficiaire » de statuts au rabais.

### Un espace social européen reposant sur une autre répartition des richesses

Il faut revenir sur les dégâts de la déréglementation et ancrer les droits des salariés dans un système européen articulé de minima salariaux, de revenus garantis et de conventions collectives de branches.

Le même principe d'harmonisation doit être appliqué à la sécurité sociale, par exemple par un Fonds européen établi sur le chiffre d'affaires des entreprises et destiné à assurer une convergence au niveau européen des niveaux de protection sociale.

De la même façon, on devrait aller vers une harmonisation des services publics (postes, télécommunications, transports, etc.) tout aussi indispensable que la monnaie unique.

Cet ensemble de mesures pose le problème du financement, quoique ce terme soit mal choisi, dans la mesure où il s'agit en partie d'une affectation différente des ressources déjà existantes, d'un rattrapage par rapport au creusement des inégalités qui s'est prolongé tout au long de la dernière décennie. Au-delà des spécificités nationales, ce financement repose sur quatre sources principales :

- la réaffectation des sommes consacrées directement aux allocations chômage qui constitue un moyen parmi d'autres de contrôler la réalité des embauches ;

- le supplément de richesses nouvelles liées à la relance et aux créations autonomes d'emplois dans les services publics ;

- des prélèvements à la source sur les revenus financiers et les superprofits,

qui seront le cas échéant rétrocédés aux entreprises créant des emplois et serviront d'instrument de contrôle mais aussi de péréquation entre secteurs et régions ;

- un prélèvement exceptionnel sur les patrimoines visant à résorber rapidement les dettes publiques accumulées en raison même de la défiscalisation des revenus du capital.

### Instaurer un contrôle sur le capital financier

Un tel programme n'est évidemment pas compatible avec la liberté de circulation des capitaux. On ne peut laisser aux patrons ce moyen de décider du destin des salariés, en exerçant une pression à la baisse sur leurs conditions de travail et d'existence. Cette liberté, comme toute authentique liberté, doit être codifiée afin qu'elle ne signifie plus le droit d'appauvrir les gens et de créer l'insécurité sociale.

Cela passe par des dispositifs comme une taxe sur les mouvements de capitaux, dont l'idée de base est assez simple : puisque les spéculateurs réalisent leurs profits sur des têtes d'épingle, en jouant sur d'infimes différences de taux d'intérêt, il suffit d'une taxe très faible sur les transactions pour les en dissuader. Là encore, ce type de réglementation ne trouve sa pleine cohérence qu'avec une initiative coordonnée et c'est pourquoi, à l'échelle d'un pays, il faut prévoir des mesures de contrôle et de rétorsion très strictes.

Reste la monnaie. Il devrait aller de soi qu'il s'agit d'un instrument, que l'on doit placer au service d'objectifs précis. La dévaluation ou la sortie du SME ne sont donc pas des buts en soi, mais des mesures à prendre éventuellement si elles apparaissent pour un pays comme un moyen d'affronter la concurrence à armes égales. L'instauration d'une monnaie commune ne saurait être un objectif en soi, mais plutôt le parachèvement d'un processus mené à bien. ★

## Les marches européennes contre le chômage

« Cela ne s'est jamais fait ! »

Ce cri de cœur résumait les sentiments des 500 délégué(e)s réuni(e)s à Bruxelles, les 12 février 1997, après avoir adopté le plan d'action et la plateforme revendicative pour les « Marches européennes ».

Un an auparavant, à Turin, des représentants de quelques organisations politiques syndicales et associations de plusieurs pays de l'UE avaient lancé l'appel.

Le 14 avril, 12 marches portaient simultanément de Tanger (Maroc), Ameria (Espagne), Sarajevo (Bosnie), Francfort am/Oder (ex-RDA), Crotone (Italie du Sud)... En chemin, elles sont allées de villes en villes, fraternisant avec des travailleurs en lutte, les chômeurs et les sans-logis, discutant avec des délégations syndicales de grandes et petits entreprises, expliquant leur (dé)marche sur les marchés, dans les mairies, les écoles et les universités.

Leur objectif : porter cette nouvelle « question sociale » au cœur de l'Europe ; empêcher qu'à Amsterdam, les gouvernements de l'UE puissent tranquillement décider du sort de l'Europe derrière le dos des peuples ; exprimer les revendications et les aspirations de tou(te)s les laissés(e)s pour compte de cette Europe des banques et des trusts : les 20 millions chômeurs, les 50 millions de pauvres et les mil-

lions de salarié(e)s attaqué(e)s dans leurs droits, leurs salaires et leur conditions de vie.

Ce rassemblement a été exceptionnel à plus d'un titre. D'abord, parce qu'il fut d'emblée européen. Ensuite, par la grande force morale de ceux d'en bas qui passent à l'action et prennent la parole. Finalement, par une collaboration remarquable entre mouvements sociaux et associations dont le terrain d'activité se rejoignent rarement.

Cette unité plurielle était et restera solide car elle est bâtie sur une idée radicale et percutante : rejeter les critères de convergence néolibéraux et donner la priorité absolue aux besoins sociaux : un emploi, un revenu, un logement, une formation, le droit à l'instruction et à la santé pour chacun(e).

C'est notre fierté, comme QI, d'avoir été à l'origine de cette initiative exemplaire, avec quelques rares autres qui y ont cru et d'avoir contribué à son extension rapide sur tout le continent parce que nous sommes une Internationale. C'est également notre fierté d'avoir réussi à tisser, sans sectarisme ni arrogance, des liens de coopération et de convivialité avec nos partenaires.

Il faut tout faire pour que cette initiative se prolonge et contribue à construire un mouvement ouvrier et syndical dramatiquement en retard par rapport au grand capital. ■

# les FEMMES

## une inégalité persistante

**La restructuration profonde** du capitalisme européen comporte une attaque d'ampleur contre le droit au travail des femmes. L'extension du temps partiel en est un axe essentiel.

On constate partout, depuis le début et surtout le milieu des années 80, une aggravation de la situation des femmes sur le marché du travail plus ou moins rapide et prononcée. Cette dégradation suit celle de la situation des salariés en général sous le coup des politiques d'austérité et de déréglementation, mais avec une ampleur et des caractéristiques accentuées liées à l'oppression spécifique des femmes.

Partout persistent des écarts de salaires d'environ 30 % entre hommes et femmes ; l'érosion du pouvoir d'achat est ressentie d'autant plus durement par les femmes que ce sont elles qui occupent, dans une forte proportion, les emplois les plus mal payés au départ. Au début de la décennie 90, le taux de chômage des femmes est partout supérieur à celui des hommes, dans des proportions allant parfois jusqu'au double ou au triple. Les deux seules exceptions sont le Royaume-Uni, où le taux de chômage des hommes est plus élevé (cf. Amérique du Nord) et la Suède, où l'écart est insignifiant. On retrouve en gros le même sur-chômage, avec les mêmes exceptions nationales, en ce qui concerne les jeunes femmes, avec le triste record d'un taux de chômage de plus de 40 % en Espagne. Enfin, les femmes sont plus souvent au chômage de longue durée que les hommes.

On trouve trois sortes d'exceptions : tout d'abord, les pays à faible taux de chômage et à fort taux d'activité des femmes, tels le Danemark ou la Suède ; mais également des pays à taux de chômage élevé, où il apparaît donc a priori plus difficile de retrouver un emploi rapidement : l'Irlande, le Royaume-Uni ; et enfin des pays à faible taux de chômage officiel mais où le taux d'inactivité des femmes qui ont des enfants en bas âge reste relativement élevé : l'ex-RFA, les Pays-Bas.

Dans ces derniers cas, la différence s'explique sans doute par un retour à l'inactivité : c'est ce que l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économique) appelle dans un doux euphémisme, les « chômeurs découragés ». Les femmes mariées avec enfant ne sont pas vraiment considérées comme chômeuses dans certains pays et en Irlande, par

exemple, ne sont pas indemnisées à part entière en cas de chômage.

### Une résistance diffuse

Cependant, on constate partout, tout au long des années 80 et 90 une tendance générale à l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui prolonge et parfois amplifie l'évolution amorcée pendant les années 70. Malgré la crise, le chômage et les différentes pressions gouvernementales, les femmes restent sur le marché du travail. Cela témoigne du fait qu'en l'absence de luttes centralisées sur ce thème et d'une reprise en charge conséquente par les forces syndicales d'une bataille pour le droit à l'emploi des femmes, existe à une échelle de masse une résistance diffuse, sinon organisée, à toutes les tentatives pour rogner ce droit.

Les écarts de salaires persistent, et parfois s'accroissent, entre hommes et femmes, en dépit des directives européennes et des législations. C'est en partie parce que les lois sont insuffisamment contraignantes pour les employeurs et que les dispositifs de contrôle n'existent pas. C'est aussi parce que les hommes et les femmes n'occupent que rarement les mêmes emplois et bien souvent, ne travaillent pas dans les mêmes secteurs. On a pu ainsi observer en Europe, depuis le début des années 80, une évolution structurelle globale : le déplacement des emplois de l'industrie vers le secteur tertiaire. Cette évolution comporte des conséquences contradictoires pour l'emploi des femmes : aspect « positif » au sens où, compte tenu de la division sexuelle sur le marché du travail, l'aggravation du chômage des femmes a pu s'en trouver limitée ; c'est ce qui explique qu'au Royaume-Uni, pays où la désindustrialisation et la croissance du secteur des services a été la plus marquée, l'écart des taux de chômage féminin et masculin soit inverse par rapport aux autres pays d'Europe. Mais l'emploi industriel féminin n'est pas non plus épargné, comme l'ont montré les exemples récents (cf. Moulinex en France).

En outre, les emplois créés dans les « services », et surtout dans le commerce, forment de véritables ghettos d'emplois féminins sous-payés, ultra-précaires et à temps partiel. Le cas extrême est celui du Royaume-Uni, mais la France n'est pas en reste avec le secteur de la grande distribution. De surcroît, dans

plusieurs pays, les seuls emplois nets créés depuis plusieurs années ont été des emplois à temps partiel.

### Le temps partiel : une attaque frontale

Le temps partiel a, en effet connu depuis une quinzaine d'années, une extension quasi-générale, y compris dans les pays où il était peu répandu, encouragé par des politiques gouvernementales incitatrices. Les situations nationales présentent de grandes disparités : dans certains pays (l'Europe du Sud, le Luxembourg, la Finlande), le temps partiel représentait en 1995 moins de 10 % de l'emploi total. Il comptait en revanche plus de 20 % de l'emploi en Scandinavie, en Suisse, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne. La France, la Belgique, l'Allemagne se situant dans la catégorie intermédiaire (autour de 15 %). Enfin, partout, le temps partiel est très majoritairement féminin, dans des proportions qui en 1995 dépassaient 80 % en France, en Norvège, en Suisse, au Royaume-Uni, et 85 % en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. A partir de ces chiffres, une coutume en vigueur dans les cercles dominants présente le temps partiel comme un critère de « modernité » des sociétés et des marchés du travail des différentes économies nationales : une classification statistique permet ainsi de partager l'Europe entre les pays du Nord (Scandinavie, Belgique, Grande-Bretagne) où le taux d'activité et de salarisation des femmes est élevé mais très fortement à temps partiel et les pays du Sud (Espagne, Portugal, Grèce, Italie) auxquels est partiellement assimilée l'Irlande, où le taux d'activité des femmes est faible, souvent dans le cadre familial et le temps partiel peu développé. A cette classification principale viendrait se superposer un autre axe, qui séparerait un capitalisme « rhénan » à dominante industrielle, caractérisé comme en Allemagne par un faible taux d'activité des femmes, et un capitalisme « anglo-saxon », où la désindustrialisation relative et le développement du secteur tertiaire auraient pour corollaire la situation inverse. A lire aujourd'hui les différents rapports officiels, l'importance quantitative du temps partiel fait quasiment figure de critère de convergence implicite ! Cette forme d'emploi présente, aussi bien du point de vue du patronat que du gouvernement, une série d'avantages tant à court qu'à long terme, qui prennent une place plus ou

## Taux d'activité des femmes

		Espagne	Grèce	Italie	Portugal	Irlande
de 15 à 64 ans	1980	32,0	33,0	39,6	57,3	36,3
	1988	39,4	41,7	43,9	59,1	37,6
	1995	45,6	45,3	43	61,4	47,9
de 15 à 64 ans en		RFA	Belg	France	Pays-Bas	Roy-Uni
	1980	20,0	47,0	54,4	35,5	58,3
	1988	54,4	51,4	55,7	44,0	63,5
	1995*	60,4	52,4	61,2	58,5	76,5
de 15 à 64 ans 1980		Danemark		Suède		
		71,0		74,1		
	1988	78,3		80,1		
	1995	74,6		78		

\* Cinq ans après la réunification.

moins grande selon les pays et les formes de temps partiel s'y étant concrètement développées. Ainsi, le temps partiel constitue un peu partout la garantie que les femmes ne pourront pas devenir des salariées comme les autres, qu'elle auront toujours un pied au foyer. En effet, le retour massif des femmes au foyer, s'il constitue un rêve idéologique caressé par la droite et par l'extrême droite, est irréalisable du strict point de vue de la rationalité capitaliste, comme d'ailleurs le renvoi des immigrés dans « leur » pays d'origine. Le temps partiel est présenté comme l'élément idéal de conciliation d'un travail salarié avec des charges familiales. L'Europe capitaliste est en effet une Europe où, en période de chômage massif, les femmes sont considérées sur le marché du travail, encore aujourd'hui et peut-être de plus en plus, en fonction de leur situation familiale. Ainsi, partout où le temps partiel se développe, on constate qu'il s'accompagne de mesures qui remettent en cause leur droit à une autonomie financière. (Belgique : demi indemnisation au « conjoint » ; France : l'allocation parentale de « libre-choix » étendue au deuxième enfant ; projet d'un « salaire parental de libre choix » ; ex-RDA : remise en cause du droit à un emploi à temps plein, alignement sur la norme RFA ; Pays-Bas, comme modèle : inactivité féminine élevée et temps partiel très répandu). Le temps partiel est donc compris un peu partout comme une mesure de politique familiale, c'est-à-dire un dispositif destiné à gérer l'articulation entre l'utilisation de la main-d'œuvre féminine et la justification de son rôle dans la sphère de la reproduction de la main-d'œuvre, au mieux des intérêts capitalistes. Son extension aboutit à la mise en place progressive d'une discrimination structurelle entre les forces de travail féminine et masculine. On en voit la version policée dans des pays où il existe un certain libéralisme des mœurs, où les femmes ont accès depuis longtemps à l'IVG et où la conception de la famille évolue (divorces, extension du concubinage, des naissances hors mariage, etc.) C'est le cas dans les pays scandinaves.

familiale agressive et normative et où les partisans de l'ordre moral ne parviennent pas à accepter l'évolution des formes familiales mentionnée plus haut. D'où la croisade pour le retour aux valeurs du précédent gouvernement conservateur en Grande-Bretagne, les attaques répétées contre les mères célibataires. D'où en France une politique fiscale et de prestations sociales qui favorise sans vergogne les couples mariés et les familles nombreuses.

### Flexibilité maximum

La lutte contre le temps partiel doit prendre en compte également le rôle majeur qu'il joue dans les stratégies de déréglementation du marché du travail. Il correspond bien plus à une stratégie des entreprises cherchant à s'adapter au plus juste aux fluctuations de la demande et à comprimer au maximum leurs coûts de production. Le temps partiel est un élément central d'extension de la flexibilité du travail et de démantèlement par le patronat de la norme de travail à temps plein, à durée indéterminée, héritée de la période de forte expansion économique. C'est ainsi qu'il est souvent cumulé avec d'autres éléments de précarité : travail temporaire, sous-traitance, CDD ; qu'il présente souvent des horaires aberrants et laissés à la discrétion de l'employeur, particulièrement dans la grande distribution ; qu'il concerne majoritairement des emplois déqualifiés, sans perspectives de formation ni de promotion ; et qu'enfin il est non seulement souvent imposé, comme seule alternative au chômage, mais souvent irréversible : le retour ou l'accès au temps plein est quasi impossible. Ce type de temps partiel domine en France, en Belgique et surtout au Royaume-Uni qui en constitue le cas extrême. C'est dans ce pays en effet que les durées du travail sont les plus courtes et qu'en dessous d'un certain seuil l'égalité de traitement (proportionnalité de la rémunération ou des prestations, garanties, etc.) disparaît. Si le taux d'activité des femmes est relativement élevé, la norme socialement admise est celle de ménages à deux actifs d'importance très inégale, l'homme apportant le revenu principal,

On en voit la version « hard » un peu plus au sud, où des réseaux anti-avortement développent une activité intense, où les gouvernements mettent en œuvre une politique

la femme travaillant quelques heures par semaines pour compléter et gérant totalement seule la charge des enfants, en l'absence de modes de garde. A noter que s'il s'agit dans ce cas d'un temps partiel « sauvage », laissé totalement à la discrétion des entreprises, le gouvernement conservateur n'en a pas moins, bien avant la France, mis en place des incitations financières !

Les rapports officiels ont commencé à stigmatiser ce type de temps partiel, juge discriminatoire mais aussi repoussoir ! L'analyse est la suivante : le temps partiel ne doit plus être un sous-emploi, ni un emploi au rabais, mais doit au contraire être normalisé et recevoir toutes les garanties dont bénéficie un emploi à temps plein. C'est également le sens de l'accord cadre qui vient d'être signé entre la Confédération européenne des syndicats, l'Union des industries de la Communauté européenne et le Centre européen de l'entreprise publique. La recommandation de ce texte est double : éliminer, certes, les discriminations subies par les salarié(e)s à temps partiel, mais aussi identifier les obstacles limitant le recours au temps partiel et autant que possible les éliminer. Le temps partiel serait ainsi rendu acceptable, voire souhaitable, pour une majorité de salariées. On touche ici la signification profonde et à long terme du temps partiel, serait-il normalisé et assorti de garanties, comme en Suède ou dans la fonction publique en France. En effet, même dans ces conditions, l'extension du temps partiel pour les femmes repose toujours sur l'idéologie du « choix ». Ce qui revient à occulter les conditions réelles de ce choix pour les salariées : absence de partage des tâches ménagères, insuffisance ou absence des modes de garde d'enfant, manque de temps, travaux pénibles, peu qualifiés, peu payés. Ce qui revient surtout à entériner l'idée toujours dominante que le travail des femmes est une réalité contingente, réversible et leur salaire un salaire d'appoint. Enfin, l'extension du temps partiel constitue pour le patronat et les gouvernements le moyen pour éviter d'être contraints à une réduction du temps de travail généralisée pour toutes et tous, qui serait porteuse d'une nouvelle répartition des revenus, et aussi d'une nouvelle organisation de la vie sociale. Si l'augmentation de la productivité du travail et la faiblesse de la croissance économique en Europe font que moins d'heures de travail sont nécessaires, le partage se fait de façon sauvage et régressive, au moyen du chômage de masse, du temps partiel. La bataille centrale à mener aujourd'hui en Europe se situe donc autour de la norme d'emploi : défendre l'idée que l'aspiration de toutes et tous à travailler moins et à vivre mieux ne doit pas être résolue par des expédients individuels, facteurs de pauvreté, de précarité et de discrimination ; lutter pour le passage aux 35, voire aux 32 heures partout en Europe, tout de suite, sans perte de salaire. ■

# x comment l'UE organise l'injustice sociale



« Entre 1980 et 1994, le taux moyen d'imposition implicite\* du travail salarié en Europe s'est accru à un rythme soutenu, passant de 34,7 % à 40,5 %. Pour les autres facteurs de production (capital, travailleurs indépendants, énergie, ressources naturelles), ce taux est tombé de 44,1 % à 35,2 %. »

ration volontaire. Comme, en même temps, dans la plupart des États, l'épargne des non-résidents est exonérée d'impôt, la conclusion coule de source : la libre circulation des capitaux a créé une situation où les revenus mobiliers ont la possibilité d'échapper à l'impôt le plus légalement du monde.

Ce constat officiel a été dressé récemment par la Commission des Communautés européennes (CEE : La fiscalité dans l'UE. Rapport sur l'évolution des systèmes fiscaux. Octobre 1996). En combinaison avec la gestion de la dette publique, la politique fiscale\* apparaît ainsi, à côté du chômage massif qui permet de faire pression sur les salaires, comme un autre levier important de transfert de richesses du travail vers le capital. En particulier vers le capital financier\* : au cours de la même période de référence (1980-1994), la fiscalité sur les revenus de l'épargne a baissé de 10 %. Face à ce phénomène de transfert de richesses, l'UE n'est pas dans la position d'un observateur impuissant mais dans celle d'un agent actif. L'UE elle-même a créé le cadre au sein duquel cette injustice prospère. Elle l'a fait consciemment, cyniquement et délibérément. Ce n'est donc pas d'un renforcement de l'UE que l'on peut attendre une inversion du processus en cours.

## Libre circulation des capitaux et fiscalité

La base de départ, c'est la très grande diversité des régimes fiscaux en Europe. La fiscalité de l'épargne en particulier se fait selon des modalités très différentes. Certains États membres comme le

Grand Duché de Luxembourg et l'Allemagne ne connaissent aucune disposition spécifique pour assurer la connaissance des intérêts versés dans un pays à ses propres résidents ; d'autres, comme le Danemark, les Pays Bas et, dans la plupart des cas, la France, imposent aux banques la déclaration au fisc des intérêts versés aux détenteurs de capitaux (« reporting system ») ; d'autres encore (Belgique, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume-Uni et France pour certains cas) recourent à un prélèvement à la source\* sur les revenus du capital. Dans un tel contexte, la libre circulation des capitaux, effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1990, devait fatalement aboutir à une délocalisation de l'épargne au sein même de l'UE et à une défiscalisation compétitive du capital\*.

Théoriquement, les revenus de l'épargne sont imposés selon le principe du pays de résidence du contribuable, après globalisation de tous les revenus, qu'ils soient d'origine nationale ou étrangère ; l'imposition devrait donc être indépendante du pays où les capitaux sont placés. En pratique, il n'en va pas ainsi, car les administrations fiscales, dans la plupart des pays, n'ont pas les moyens permettant de repérer les sorties de capitaux. Dès lors, la taxation dans le pays de résidence de l'épargne placée à l'étranger repose sur le vœu pieux de la déclai-

## Fiscalité et Maastricht

A ce stade du raisonnement, il faut prendre en considération l'autre mâchoire du piège qui explique la montée de l'injustice fiscale : c'est l'assainissement budgétaire prescrit à Maastricht. D'un côté l'UE a créé le cadre permettant la défiscalisation du capital ; de l'autre côté, elle impose aux États membres de réduire leurs déficits et leur endettement. Il est dès lors évident que l'effort d'assainissement est de plus en plus transféré sur le travail — soit sous forme de réductions des dépenses (Sécurité sociale, etc.), soit sous forme de rentrées nouvelles (TVA, etc.).

Cette défiscalisation compétitive des revenus de l'épargne a des effets en cascade. En effet, pour éviter la délocalisation de l'épargne de ses résidents, chaque gouvernement tend à prendre des mesures fiscales favorables à « ses riches ». C'est dans ce cadre qu'il faut voir des mesures récentes telles que la suppression de l'impôt sur les patrimoines\* en Allemagne et sa diminution en France. Mais des mesures de ce genre ont été prises dans la plupart des pays entre 1989 et 1993 (Crisp, *Courrier hebdomadaire*, 1994, NB01/1441-1442). En Belgique, le précompte mobilier\* sur les intérêts, rendu libératoire\* au début des années 80, est ramené de 25 % à 10 %

en janvier 1990 (il repassera à 13,39 % en 1993-1994). Au Danemark, les revenus du capital sont exonérés de la surtaxe de 12 % applicable au-delà de 231 800 DKR. En France, les taux de prélèvement obligatoire\* sont réduits de 26 % à 15 % pour les titres d'emprunts publics\* et de 46 % à 15 % pour les autres titres\* négociables et les dépôts bancaires ; des taux de prélèvement libératoires sont introduits pour les bons de capitalisation. En Italie, les retenues à la source deviennent libératoires. Au Luxembourg et aux Pays-Bas, l'abattement sur les intérêts\* est élargi. Dans tous les pays, le taux de prélèvement sur les patrimoines diminue alors que leur volume augmente, de même que leur concentration entre les mains des plus riches, notamment des banques.

### Compétitivité fiscale des entreprises

Cette défiscalisation compétitive ne touche pas seulement le capital financier. Les autres secteurs du capital ne veulent pas être en reste, et l'UE s'empresse de leur donner satisfaction. Un exemple est fourni par les débats sur la problématique « entreprise mère-filiale ». Auparavant, une retenue à la source était prélevée dans le pays de la filiale sur les dividendes versés à la maison-mère dans un autre pays. L'UE y a vu une « discrimination fiscale » intolérable, puisqu'il n'y a pas de retenue de ce type quand la filiale et la maison-mère sont dans un même pays. Elle a mis fin à cette situation par la directive du 23 juillet 1990. Mais cette logique d'abolition des « discriminations fiscales » joue évidemment toujours dans le sens d'un allègement de la fiscalité sur le capital. Ainsi, la Commission a été jusqu'à rédiger une proposition de directive qui aurait impliqué que les pertes encourues pour une filiale dans un autre pays de l'UE seraient traitées de la même manière que si la filiale se trouvait dans le pays de la maison mère (CEE, *Proposition de directive relative à un régime de prise en compte par les entreprises des pertes subies par leurs filiales situées dans d'autres États membres*, 24 janvier 1991). Un groupe d'entreprises pourrait ainsi localiser ses investissements dans un pays où les amortissements fiscaux sont les plus intéressants et les louer fictivement à une entreprise du groupe située dans un pays moins généreux en la matière, avec l'avantage que la perte ainsi créée serait déductible. Comme les dispositions fiscales en matière d'amortissement et d'impôt sur les bénéfices des sociétés varient presque autant que les régimes de prélèvement sur les revenus de l'épargne, la conclusion en ce domaine aussi est une exacerbation de la concurrence. Les États rivalisent de cadeaux fiscaux aux investisseurs, au nom de la promotion de l'emploi naturellement. A cet égard, il convient de

## Lexique

- ✓ **Taux moyen d'imposition implicite** : c'est un taux obtenu en divisant les recettes fiscales par la base imposable.
- ✓ **Politique fiscale** : ensemble des conceptions et des instruments dont les pouvoirs publics se dotent pour prélever les impôts, taxes et accises (regroupés sous le vocable de « prélèvements »). Dans certains pays, les charges de sécurité sont des prélèvements, dans d'autres il s'agit de cotisations.
- ✓ **Capital financier** : par opposition au capital commercial et au capital industriel, le capital financier est investi dans les activités de financement des agents économiques (publics ou privés).
- ✓ **Prélèvement à la source** : prélèvement opéré automatiquement lorsque le revenu est versé.
- ✓ **Défiscalisation compétitive du capital** : mise en concurrence des systèmes fiscaux des différents pays entraînant une spirale de baisse des prélèvements sur le capital (on parle aussi de « dumping fiscal »).
- ✓ **Impôt sur les patrimoines** : le patrimoine est l'ensemble des avoirs mobiliers et immobiliers détenus par les particuliers et les entreprises. Le patrimoine diffère donc du revenu. Certains patrimoines sont générateurs de revenus (actions, titres, immeubles en location, etc.), d'autres ne sont que des biens d'usage (maison d'habitation et son équipement). Des patrimoines qui ne génèrent pas de revenu peuvent constituer un placement générateur de plus-value en cas de vente (œuvres d'art, bijoux, collections, ...). Pour les gros patrimoines au-dessus d'un certain seuil (les deux derniers déciles par exemple) on parle de « fortunes ». Un impôt annuel à taux doux sur les patrimoines est prélevé dans la quasi-totalité des pays de l'UE. En général, l'écart social entre les patrimoines est plus grand que l'écart entre les revenus.
- ✓ **Précompte mobilier** : prélèvement à la source sur les revenus du capital.
- ✓ **Prélèvement libératoire** : il s'agit d'un prélèvement à la source qui a pour conséquence que le revenu ainsi taxé n'est plus cumulé aux autres revenus pour le calcul de la base imposable.
- ✓ **Prélèvement obligatoire** : les impôts et les cotisations à caractère obligatoire.
- ✓ **Abattement fiscal** : système excluant de l'impôt une partie de la base imposable avant calcul du prélèvement (l'ensemble des réductions, exemptions et avantages fiscaux est appelé « dépenses fiscales »).
- ✓ **Euro-obligations** : produits financiers que les émetteurs reconnus peuvent lancer sur le marché des différents pays de l'UE sans passer par l'autorisation des autorités nationales dans les États membres.
- ✓ **Conseil Ecofin** : Conseil des ministres de l'économie et des finances des pays de l'UE. Une des instances les plus importantes de l'UE, qui pèse d'un poids décisif dans l'élaboration des politiques socio-économiques. Ecofin surveille notamment les plans de convergence des États membres et formule des recommandations.
- ✓ **Solde primaire** : c'est la balance des recettes et des dépenses publiques hors charges d'intérêt. Le pacte de stabilité conclu dans le cadre de l'UEM implique pour la plupart des pays le maintien d'une politique d'austérité et de privatisation drastique, afin que ces soldes primaires positifs permettent de garantir des déficits inférieurs à 3 % de PIB.

prendre avec la plus grande prudence les chiffres officiels sur les taux d'imposition des bénéficiaires car, dans tous les pays, les gouvernements ont développé des systèmes dérogatoires qui réduisent, voire qui annulent carrément l'imposition des bénéficiaires. Peu de gens ont une vue d'ensemble sur ces mécanismes dans les différents pays.

### L'UE : une politique délibérée

Les effets pervers de la libre circulation des capitaux combinée aux critères d'assainissement budgétaires étaient prévisibles et avaient été prévus, y compris par les spécialistes de l'UE. Celle-ci a

même fait mine de s'attaquer au problème. Dans la problématique décisive de l'imposition de l'épargne la Commission a proposé en 1988 (COM (89) 60 final/3, 12 mai 1989) un régime commun de retenue à la source (15 %) sur les intérêts et une meilleure collaboration des autorités fiscales des États membres. Dès le début de ce débat, d'éminents fiscalistes ont estimé que ces propositions seraient inopérantes ou, à tout le moins, très insuffisantes. Le professeur belge Max Frank, ancien inspecteur des finances, formula par exemple une série de critiques précises :

► un système de retenue à la source ne peut pas se limiter à frapper les intérêts perçus par des résidents d'un des

douze pays de l'UE, il doit s'appliquer aussi aux résidents de pays tiers ;

► l'exonération de la retenue à la source pour les euro-obligations\* risque de vider de sa substance la notion d'harmonisation fiscale européenne en favorisant un effet de substitution des euro-obligations au détriment des dépôts bancaires traditionnels et des obligations nationales ;

► un système de retenue à la source ne peut être instauré sans remettre en cause le système des prélèvements libératoires pratiqué par la Belgique car, dans ce cas, tous les pays embrasseraient dans cette voie. Or elle est contraire au principe de globalisation des revenus, donc de la taxation des personnes en fonction de leur capacité contributive ;

► la retenue à la source envisagée était inférieure au taux d'imposition des revenus de l'épargne pratiqué dans la plupart des pays. Dans le contexte de libre circulation, cette proposition revient donc à abaisser le taux d'imposition sur les revenus de l'épargne ;

► mais la critique la plus importante concernait le refus par la commission de recommander aux États membres l'adoption du « reporting system » — c'est-à-dire la levée du secret bancaire dans l'ensemble de l'UE. L'UE répondit à cette critique en disant que cette mesure « se heurterait vraisemblablement à des obstacles sérieux dans les États membres qui ont une longue tradition de secret bancaire qui, très souvent, est légalement protégé par la loi. »

Non seulement l'UE ne tint aucun compte de ces remarques et prévisions (qui se sont avérées exactes), mais en plus les propositions de directives ne furent même pas adoptées : la Grande-Bretagne et le Grand Duché de Luxembourg s'y opposèrent, au nom des grands principes libéraux, tandis que les Pays-Bas auraient souhaité la généralisation du « reporting system ». Malgré cet échec, et en dépit de toutes les belles paroles sur la nécessité de mesures d'accompagnement pour éviter que la libéralisation des mouvements de capitaux ne provoque une explosion de la fraude fiscale et de l'évasion des capitaux, la libre circulation fut mise en œuvre à la date prévue. En 1990, l'Allemagne décida unilatéralement de prélever une retenue à la source de 10 % sur les intérêts, mais elle dut annuler cette mesure un peu plus tard car elle était confrontée à un sabotage organisé par le grand capital. Après cet épisode, le débat européen sur les « mesures d'accompagnement à la libre circulation » fut gelé jusqu'en 1993. En 1992, le conseil Ecofin\* fut amené à se pencher sur le scandale de la BCCI (La Banque centrale de crédit et de commerce international, établie à Luxembourg, s'était révélée être une plaque tournante du blanchiment de l'argent de la drogue). Alors que ce scandale soulignait la pertinence de mesures

radicales telles que la levée du secret bancaire, les ministres des finances adoptèrent un document dans lequel on peut lire que « le système consistant en un contrôle à l'échelon du pays du siège et une surveillance unifiée instituée par la législation communautaire qui a été adoptée ces dernières années (sic) est un système fondamentalement valable et ne nécessite pas de révision importante. » (Ecofin, communication à la presse, 23.11.92)

Au contraire, les ministres vont jusqu'à insister ouvertement sur « la nécessité d'une solution favorable au marché des capitaux » (Ecofin, communication à la presse, 27.07.94). Dans la période la plus récente, la Commission s'est mise à insister sur la nécessité de réduire la pression fiscale sur le travail. Mais ce n'est pas de corriger le déséquilibre fiscal qu'il s'agit ici. Toute augmentation de la pression fiscale sur le capital est d'ailleurs exclue. C'est un autre objectif qui se profile, à savoir la diminution radicale des charges patronales de sécurité sociale, la diminution du « coût salarial ». Comme d'habitude depuis le Livre Blanc, cet objectif de régression sociale est emballé dans de belles paroles trompeuses sur la lutte contre le chômage.

## Nos propositions

La gauche radicale néglige généralement le chapitre fiscal de l'alternative anticapitaliste au néolibéralisme. Or il s'agit d'un chapitre extrêmement important. La voie à suivre n'est pas celle de l'harmonisation fiscale européenne par l'UE. Il faut au contraire interpeller chaque gouvernement pour qu'il use de son droit de veto sur ces matières. Il s'agit par ailleurs de mettre en avant des revendications fiscales qui font le pont entre la problématique de la dette publique et celle de l'emploi. A cet égard, une attention plus grande doit être apportée à la proposition d'un impôt exceptionnel à taux élevé sur les patrimoines des 10 % les plus riches de la population ainsi que des entreprises. La constitution d'un fonds pour le financement de la réduction généralisée du temps de travail dans le secteur public et les petites entreprises (les grandes entreprises peuvent payer de leur poche) est une des utilisations possible pour ces marges budgétaires nouvelles. Couplées à des revendications plus « évidentes », telles que la levée généralisée du secret bancaire et du secret de l'assurance (comme le demande l'appel de Genève des magistrats), la suppression des paradis fiscaux offshore\* liés aux pays de l'UE et l'établissement dans tous les pays d'un cadastre des grands patrimoines, cette revendication est susceptible de concrétiser un aspect important d'une autre politique, axée sur la satisfaction des besoins sociaux. ★

**Les organisations nationales de la QI** (sections, organisations sympathisantes ou proches) sont enracinées dans leur société et leur mouvement ouvrier et participent activement au combat sur tous les fronts. L'Internationale n'est pas un supplément d'âme. C'est un programme marxiste révolutionnaire, une vision internationaliste et un engagement pratique.

Chimérique pour certains, l'Internationale a fait ses preuves, à nos yeux, bien au-delà des cercles militants. Il y a les exemples discrets, voire invisibles mais efficaces, où l'alerte fonctionne et réussit à sauver un(e) militant(e) des griffes d'un régime tortionnaire. D'autres sont retentissants et pèsent dans le mouvement ouvrier et social : les marches européennes. Il y a ceux qui démarrent tout petit et parviennent en fin de compte à s'imposer sur l'agenda politique : la campagne mondiale contre le FMI et la Banque mondiale pour la suppression de la dette du tiers-monde. Celui, à contre-courant, qui s'oppose à l'étranglement de la révolution cubaine. La série est plus longue bien sûr : après le Nicaragua et le Salvador, aujourd'hui la solidarité avec le Chiapas et la lutte anti-impérialiste au cœur de l'Afrique.

### Liste et contacts en Europe

**Allemagne : RSB** ; Verbindungskanal Linkes Ufer 20-24; 68159 Mannheim. Tél. / fax: (49 621) 156 40 46 ; e-mail : J. schaefer @ link-mz.rhein.main.de - **VSP** Dasselstr. 75-77 ; 50674 Köln. Tél. : (49221) 21 15 55 ; fax : (49221) 19 23 11 97;

e-mail : soz@link-lev.dinoco.de

**Belgique : SAP-POS** ; 29 rue Plantin; Bruxelles 1070; Tél. : (32 2) 523 40 23 ; fax : (32 2) 522 61 27

**Danemark : SAP**, Norre Alle 11 A, Kopenhague 2200 N; Tél. / fax : (45 3) 537 32 17; e-mail : sdn02457@sdn.dk

**Etat espagnol : IA** c/Embajadores 24, 1° Izq. 28012 Madrid Tél. : 34 15 30 75 38 ; fax : 34 15 27 96 52 ; e-mail :

vientosur@nodo50.ix.apc.org - **Zutik** Traavesia de las Escuelas, SN° 1-1°-IZQ; 48006 Bilbao, Euskadi. Tél. 34 43 42 16 08 ; fax : 34 44 16 77 31.

**France : LCR** ; 2 rue Richard Lenoir; Montreuil 93100 ; Tél. : (33 1) 40 09 80 22 ; fax : (33 1) 40 09 10 93

**Grande-Bretagne : Socialist Outlook** PO Box 110, London N4 2JU ; Tél. : (44 181) 8 00 74 60, Fax : 8 80 18 46 ; e-mail : outlook @ gn.apc.org

**Grèce : OKDE**, 34 Eresson Street, Athens 10681. Tél. : (301) 383 6609

**Italie : Bandiera Rossa** ; via B. Viarchi, 3 ; Milan 20158 ; Tél./ fax : (39 2) 39 32 36 65

**Luxembourg : RSP-PSR** ; Boite Postale 1182, L-1011-Luxembourg

**Pays-Bas : SAP** ; St Jacobsstraat 10-20 ; Amsterdam 1012 NC ; Tél. : (31 20) 62 59 27 2 ; fax : (31 20) 62 03 77 4 ; e-mail : saprebel@dds.nl

**Pologne : NLR** ; PO Box 76 ; 03-912 Warszawa 33.

**Portugal : PSR** ; Rua da Palma 268 ; Lisboa 1000 ; Tél. : (35 11) 886 46 43 ; fax : (35 11) 888 2736

**Suède : S.P.**, Box 235, Hagersten 12909 ; Tél. : (46 8) 337 850 ; fax : (6 8) 337 530 ; e-mail : intis @ internationalen.se

**Turquie : c/o Delikrasu İçin Yeniöl** ; Turnacibasi sok 31/1 ; 80 050 Beyoglu.Istanbul.

# x des services publics pour l'intérêt général

**Partout en Europe, on assiste à un double mouvement de déréglementation-privatisation qui touche aussi bien les services publics que la protection sociale. Sur le fond, cette offensive se fixe pour objectif de remettre au marché des secteurs de l'activité économique et sociale qui en avaient, jusqu'à un certain point, été séparés. Qu'il s'agisse de la santé et de l'éducation, des retraites, des postes et télécommunications, des transports, de l'eau et de l'énergie, on peut parler d'une logique commune de « marchandisation » des biens et services correspondants.**

Cette offensive universelle est souvent relayée par des institutions internationales. La Banque mondiale a ainsi produit un rapport sur les retraites, véritable manuel des retraites par capitalisation, qui peut être utilisé au Nord, au Sud ou à l'Est. Il existe une dimension européenne particulière, puisque c'est au nom du traité de Maastricht qu'on privatise et qu'on cherche à réduire les dépenses sociales. De nombreux livres blancs ou verts ont programmé la privatisation de secteurs comme la poste, les télécommunications, etc. Les résistances ont cependant rendu nécessaire une prise en compte dévoyée de la notion de service public, sous le nom de service universel.

Dans certains pays comme la France ou la Belgique, la défense des services publics est un point d'appui très solide pour le mouvement ouvrier. Mais la bourgeoisie mène une offensive idéologique et politique très forte, qui combine plusieurs arguments. Il y a la question de l'efficacité dans les pays où les services publics fonctionnent mal (exemple de la poste italienne). Plus récemment sont venus s'ajouter des arguments technologiques (nouveaux produits, nouvelles demandes) ou faisant référence à la concurrence mondialisée (exemple du transport aérien).

A ces arguments, il faut opposer les risques de la privatisation. La remise en cause de la péréquation tarifaire et territoriale a pour logique d'introduire une satisfaction des besoins à deux vitesses : les plus rentables sont prioritaires, les autres sont couverts de la manière la plus étroite possible. Un espace européen devrait au contraire étendre le champ de telles

péréquations et non à le restreindre, pour des raisons d'équité sociale et d'aménagement du territoire.

La qualité des services risque d'être l'apanage des seuls « clients » puissants et solvables. Une définition de la qualité reposant sur l'intérêt général ne passe pas par la remise au marché des seules activités rentables mais par l'intervention conjointe des travailleurs et des usagers sur l'organisation des services publics.

**La logique de rentabilité** fonctionne à court terme. Elle rejette sur les finances publiques ou locales la charge des investissements lourds et de la recherche, et elle tend à négliger les considérations écologiques. Seule la socialisation des services publics permettrait d'en faire les instruments d'un développement durable.

La mise en concurrence conduit à un fractionnement poussé jusqu'à l'absurde des réseaux qu'il s'agit au contraire d'« interconnecter » de manière souple. L'idée que le marché est un instrument de régulation suffisant est une erreur, et s'il s'agissait vraiment de construction européenne, la logique serait plutôt à la mise en place d'instances régulatrices à ce niveau.

La bourgeoisie profite de la déconsidération qui frappe les modèles de nationalisation, qu'il s'agisse des économies bureaucratiques, des nationalisations social-démocrates, ou de technostructures comme EDF, promoteur du tout-nucléaire en France. Ces expériences ne représentent pas des acquis, encore moins des projets, notamment parce qu'ils répondent mal à l'articulation de

l'étatique et du local, ni à la participation des usagers, encore moins à la prise en compte de critères écologiques.

Plutôt que de défendre les services publics tels qu'ils sont ou tels qu'ils étaient, le mouvement ouvrier devrait donner à cette notion un contenu rénové en mettant en avant des exigences, des droits et des formes d'organisation nouvelles, selon une logique transitoire.

**Il faut articuler les réalités** et traditions nationales avec des exigences universelles, afin que la défense du service public n'apparaisse pas comme la volonté de préserver une forme surannée de capitalisme national, ou comme un projet de construire de super-bureaucraties européennes. Le principe de subsidiarité démocratique doit trouver ici une forme d'application concrète.

C'est l'ensemble du mouvement ouvrier qui doit prendre en charge ce type de revendications, de manière à ce que la logique de défense et d'extension des services publics ne soit pas portée par les seuls salariés des secteurs concernés, et qu'elle soit imposée au niveau européen. La démarche doit être à la fois organisationnelle et programmatique. Au niveau organisationnel, il faut structurer les organisations syndicales, les réseaux associatifs, autour de la défense et de la promotion des services publics. Au niveau programmatique, c'est autour de la notion de droits (droit au logement, droit aux transports et aux communications, droit à la santé, à l'éducation) que doit prendre consistance l'idée d'une charte des droits des citoyens européens. ★

# x la « société automobile » dans l'UE

La priorité officielle de l'UE est la voie ferrée. Le « Livre Vert » du Commissaire Neil Kinnock, porte-parole officiel, reconnaît lui aussi que les coûts « externes » de la circulation automobile sont immenses. Dans le vocabulaire courant des milieux de l'UE, on trouve même des termes tels que « éviter la circulation » et « limiter la vitesse ». En fait, la réalité est tout autre.

La « réforme » des chemins de fer sert à détruire ce moyen de transport socialement et écologiquement raisonnable. La politique de l'UE vise à réduire les coûts de la circulation automobile. Les trajets des personnes et des marchandises, en Europe, s'allongent d'année en année. Le nouveau traité d'Amsterdam et l'Euro serviront à amplifier artificiellement le trafic, à allonger les distances et à transférer la circulation vers les routes ainsi que vers le ciel. Comme aux États-Unis, les trains se feront de plus en plus rares. Pour l'essentiel, trois phénomènes sont caractéristiques, en Europe occidentale, pour ce qui concerne la circulation des personnes et des biens :

**1 -** l'accroissement explosif de la circulation des voitures. Entre 1970 et 1996, le nombre des personnes transportées multiplié par le nombre de kilomètres parcourus (kilomètres/personnes) s'est accru de 250 % passant de 1 580 milliards en 1970 à 4 000 milliards en 1996. Par ailleurs, il y a en moyenne de moins en moins de personnes dans chaque voiture (2 en 1970, 1,5 en 1996). Pendant ce quart de siècle, la circulation sur voie ferrée ne s'est accrue que de 30 %. La circulation en autobus, a quand même augmenté de 50 %. En 1970, déjà, la part du trafic par les chemins de fer ne représentait plus que 10 % de la circulation totale ; avec les autobus, cela faisait 23 %. La circulation en voiture représentait déjà 77 %. En 1996, les chemins de fer ne représentent plus que 6 % de la circulation totale et 15 % avec les autocars. Et les automobiles représentent maintenant 85 % de la circulation totale ! Ce calcul ne prend pas en compte la situation dans les villes. Mais puisque le développement du transport public en tram et métro stagne, le poids de la circulation individuelle en

auto est en réalité encore plus prépondérant ;

**2 -** quant au transport des marchandises, ce sont les camions qui l'emportent. Dans le domaine du transport de marchandises, la situation est encore plus extrême. Ici, le calcul s'effectue en kilomètres-tonnes, un chiffre qui a doublé entre 1970 et 1996 (850 milliards en 1970, 1 500 milliards en 1996). Pendant cette période, le transport sur rails a reculé de 15 % entre 1970 et 1996. Le transport en péniche stagnait et le transport par pipeline augmentait de 30 %. Mais le transport routier augmentait presque de 150 % — de 420 kilomètres-tonnes en 1970 à 1 100 milliards de kilomètres-tonnes en 1996. Le bilan du transport routier dans son ensemble, qui se chiffrait à 50 % du transport global en 1970, est monté à presque 70 % en 1996 ;

**3 -** croissance de la circulation artificielle ou imposée. Le transport automobile dans l'UE est qualifié de « secteur qui stimule la croissance ». Il y a peu de croissance économique en général et stagnation ou recul des salaires réels. Mais il y a bien croissance ininterrompue de la circulation automobile. Et il y a de plus en plus de kilomètres par personne en moyenne annuelle. Le nouveau Livre Vert de la Commission européenne tire le bilan suivant : « La distance que chaque citoyen européen parcourt chaque jour dans la période de 1970 à 1996 a augmenté de 16,5 à 31,5 km. Cette croissance de la demande a surtout été satisfaite par l'augmentation de l'usage de la voiture individuelle... Le nombre de voitures privées s'est accru de 232 en 1995 à 435 sur 1000 habitants aujourd'hui ». En Europe, entre 1970 et 1995, l'intensité du transport (nouveau terme inventé pour le transport des marchandises) s'est accrue de plus de 50 %. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans chaque marchandise sont incorporés 50 % de transport de plus qu'en 1970. Dans le secteur du transport, comme dans d'autres domaines, nous constatons la transformation des forces productives en forces destructrices. Ce qui autrefois a pu apporter plus de mobilité et de diversité aux marchandises disponibles, exprime aujourd'hui une croissance artificielle ou imposée des trajets. Dans le domaine du transport des marchandises, les trajets s'allongent à cause d'une division absurde du travail, allant de pair avec des distances de plus en plus longues. Le moteur d'une Opel

Corsa est produit à Vienne, la carrosserie à Saragosse. Les longues distances sont, entre autres, le résultat des subventions octroyées aux prix de transport, des conditions misérables de travail pour les routiers et de la ruine des structures économiques régionales. Dans le domaine des voitures individuelles, ce sont surtout les trajets de la vie quotidienne qui s'allongent : vers les lieux de travail (notamment à cause de la concentration des capitaux), les trajets nécessaires pour faire ses courses (entre autres causés par la faillite des petits magasins) et les trajets de loisir allongés (causés notamment par la destruction des structures urbaines). Il faut en finir avec ces tendances, surtout pour des raisons d'écologie et d'économie générale. Mais il y a aussi des raisons d'ordre démocratique. Dans le Livre Vert déjà cité on peut lire : « Seulement 40 % des ménages européens (en 1995) jouissent d'une voiture automobile. » Si l'on ajoute à cela que ce sont surtout les familles nombreuses, les enfants, les jeunes et un grand nombre de femmes qui sont privés de voitures, il est clair que la politique privilégiant la circulation routière est une politique contre la majorité de la population. Si la densité des voitures individuelles s'accroît encore, vers le niveau déjà atteint aux États-Unis, cela impliquerait l'exclusion continue de la mobilité d'une grande partie de la population car une telle tendance va de pair avec la détérioration du secteur public des transports (trams, métros, chemins de fer). En fait, le projet de l'UE est l'instauration de la société automobile totale. La planification officielle de l'UE ainsi que la planification générale des pays-membres partent toutes les deux de l'hypothèse que jusqu'en l'an 2010, le transport aérien et le transport par camion doubleront encore, et que le transport de personnes en automobile individuelle s'accroîtra entre 30 à 50 %.

Trois programmes de l'UE, notamment, agissent dans ce sens :

**1 -** le fonds de structure de l'UE sert officiellement à aider les régions pauvres. En fait, une grande partie de ce fonds sert à l'expansion destructrice de la construction routière, surtout dans les régions dites « peu motorisées ». En 1994, ce fonds comprenait 43,3 milliards de D-mark (29,5 milliards de dollars) ; en 1999, il sera de 63 milliards de Mark ;

**2 -** le projet de l'UE des « Réseaux transnationaux » comprend surtout la construction de routes « à haut rende-

## La « Société automobile » dans l'UE

Le poids de la société automobile (\*) dans l'activité des 12 entreprises industrielles de l'UE (Allemagne, Grande Bretagne, France, Italie)

N°	Allemagne		Grande-Bretagne		France		Italie	
	Nom	CA	Nom	CA	Nom	CA	Nom	CA
1	Daimler	95	R.D. Shell*	170	Elf Acquit.*	59	Fiat*	76
2	Siemens	76	BP*	95	Renault*	49	Eni/Agip* 67	
3	VW*	75	BAT	40	Peugeot/PSA*	47	Enel	26
4	Vebea*	60	ICI	36	Alcatel-Alst.	47	Montedison	21
5	Hoechst	45	Aerospace (+)	31	Total*	42	Feruzzi	24
6	BASF	47	General E1	26	Usinor-Sac	26	Pirelli	13
7	Bayer	42	Ford UK*	18	Rhone Poulenc	25	Olivetti	12
8	Thyssen	36	Br. Steel	13	Peciney	22	Alitalia +	8
9	Bosch*	33	Guinness	12	Thomson	21	Tamoil *	7
10	BMW*	29	IBM UK	12	Michelin*	20	Efim *	6
11	Opel/GM*	27	Esso UK*	11	Saint Gobain	22	Esso It*	6
12	Ford AG*	22	Rolls Royce*	10	Schneider	17	Erg Petrol*	6
Total CA		589		474		397		272
dont CA « automobile »								
		341		304		217		181
		57,9 %		64,1 %		54,7 %		66,5 %
dont CA « automobile + aéronautique »								
		57,9 %		70,7 %		54,7 %		69,5 %

(\*) Entreprises de « la société automobile » : production de véhicules, pétrole et raffineries ; production de pneus

(\*) entreprises aéronautiques et transport aérien

ment » pour « combler les lacunes » des réseaux de circulation continentale (Eurotunnel, tunnel des Alpes, Skanlink entre le Danemark et la Suède) et des chemins de fer TGV (trains à grande vitesse). Le concept des TGV est destructeur, lui aussi. Les investissements gigantesques dans ce domaine ne visent qu'une tout petite partie de la clientèle : les hommes d'affaires. 90 % des trajets effectués en train se situent en-dessous de 50 kms. La moyenne des trajets longs se situe en-dessous de 200 km. Dans cette dimension, des vitesses aux alentours de 250 km/h sont absurdes : ils ne font « gagner » que quelques minutes sur l'ensemble du trajet. Le chancelier allemand Helmut Kohl disait en juin 1996, devant un comité du transport de l'UE : « s'il y avait, par exemple, un TGV reliant Londres et Moscou, cela augmenterait substantiellement l'adhésion des citoyens à l'UE. » C'est grotesque ! Combien de gens voyagent entre Londres et Moscou ? Et 99 % de ces derniers (hommes d'affaires) utilisent l'avion ;

**3** - l'UE subventionne la privatisation des transports. Pour les chemins de fer, on privilégie les longs trajets à haute vitesse et on démantèle les réseaux de transport régionaux et locaux, utilisés par la masse des gens. En même temps, le personnel est sensiblement réduit, ce qui porte atteinte à la qualité du service et à la sécurité. Tout renforcement de la prépondérance du marché dans ce domaine aura comme effet d'affaiblir encore plus le secteur qui selon les critères marchands est le plus faible, à savoir le système du transport public. Les bilans sont très contradictoires : En Grande-Bretagne, constate le *Livre Vert* déjà cité, la « rentabilité des autobus a pu être augmentée,

mais, de 1985 à 1993/94, le nombre d'usagers a baissé de 27,4 %. Les autobus font nettement plus de kilomètres et les prix ont augmenté de 25 % ». Cela illustre bien la logique de la privatisation : moins de bus qui font plus de kilomètres transportant moins de personnes payant nettement plus. S'y ajoutent les conditions de travail du personnel qui se dégradent, l'âge moyen des autobus qui monte et les normes de sécurité qui baissent. Il faut donc un véritable tournant dans la politique des transports. Il faut raccourcir les trajets et limiter sensiblement le potentiel destructeur des transports dans le domaine de l'écologie. Il faut également des limitations de vitesse plus sévères, une réduction du tonnage maximum pour les camions et l'interdiction de rouler pendant la nuit pour transporter des marchandises. Il faut aussi des mesures qui réduisent massivement le transport de marchandises ; ce qui reste doit se faire par les chemins de fer. Il faut enfin faire la lumière sur les coûts réels, en y incluant les frais sociaux et écologiques. Evidemment, cela impliquerait une augmentation des prix pour le transport routier. Bien entendu, cela ne doit pas aller aux dépens des salarié(e)s ; et l'argent que cela rapporterait aux États devrait servir à développer le secteur public des transports. Mais surtout, il faut en finir avec la politique de la privatisation et de la dérégulation. La mobilité doit se définir comme un droit social général, comme la santé, la formation et le droit à la retraite. Si on répond que cela produirait inévitablement plus de bureaucratie, il faut y opposer la revendication de démocratisation et de décentralisation des structures du système des transports publics.

Pour un système de transport raisonnable, responsable et humain, il faut lutter contre les intérêts puissants : parmi les 20 premiers trusts européens, 12 sont engagés dans le pétrole, dans la raffinerie de pétrole et dans la construction des moyens de locomotion. Le chiffre d'affaire de ce gigantesque lobby atteint les deux tiers du chiffre d'affaire global de ces 20 trusts. ★

### XIV<sup>e</sup> camp international de jeunes

#### Une brèche dans la forteresse Europe

Pour la 14<sup>e</sup> année consécutive, les organisations de jeunesse en solidarité avec la IV<sup>e</sup> Internationale organisent un camp du 19 au 26 juillet. Ce sont les JCR-RED qui l'accueilleront cette année, en France à Brioude (Haute-Loire). Ce camp permettra à plus d'un millier de jeunes venus de toute l'Europe d'échanger leurs expériences et de débattre des luttes sociales qui s'y développent. Il sera également une occasion pour réaffirmer leur solidarité avec tous ceux qui se battent contre le capitalisme à travers le monde et qui subissent le poids de l'impérialisme, notamment les zapatistes.

Inscrivez-vous dès maintenant pour une semaine de rencontres de jeunes révolutionnaires, conscients de la nécessité d'agir ensemble pour une société débarrassée du sexisme, du racisme et de l'exploitation, le tout dans une ambiance chaleureuse et festive.

Pour tout contact : Ecrire à JCR-RED, 2 rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil, Tél. : (331) 40 09 80 22

**Le constat est là : l'Europe de Maastricht ne peut ni ne veut s'attaquer aux racines de la crise écologique. Or, l'écologie politique n'est pas seulement affaire de solidarité intergénérationnelle, ou de solidarité avec les peuples du Sud.**

*Le présent des populations européennes est aussi très directement en cause : la dégradation de l'environnement a des conséquences désastreuses sur la santé publique et elle avive les inégalités sociales, alors que les puissances économiques qui en sont responsables échappent à tout contrôle citoyen.*

*Sous les coups de boutoir du libéralisme, enjeux écologiques, sociaux et démocratiques apparaissent plus que jamais étroitement liés.*

# x la crise écologique un enjeu européen

C'était il y a cinq ans seulement et cela paraît déjà si loin : le Sommet de la terre à Rio, son faste médiatique, ses solennels engagements, ses envolées lyriques. Les gouvernements de l'UE. n'étaient pas les derniers à s'afficher aux tribunes. Face à la peu diplomatique brutalité des États-Unis, le destin naturel de l'Europe n'était-il pas de promouvoir le développement durable et des relations protectrices envers les pays du tiers monde ? Le 1<sup>er</sup> mars dernier, la conférence « Rio+5 » a paraphé la Charte de la Terre, mais dans l'indifférence des gouvernants et l'ignorance des gouvernés.

## **Le déclin de la biodiversité**

En Europe, la biodiversité décline dangereusement. Les « moyens pratiques » semblent manquer alors que ce sous-continent est riche et puissant. Birdlife International (Conservation séries 3), a publié les résultats d'une étude monumentale sur la situation de l'avifaune européenne. Environ 40 % des espèces d'oiseaux concernées sont actuellement jugées en « situation défavorable ». De plus, ces dernières années, le quart de nos 514 espèces régulières ont subi une réduction substantielle de leurs populations. Or, c'est précisément durant cette période-là que des efforts particuliers de protection ont été consentis : la législation européenne a été renforcée, le nombre de réserves naturelles et de parcs nationaux a considérablement augmenté, des espèces localement éteintes ont été réintroduites. Malgré quelques succès, qui prouvent qu'une action humaine peut être efficace en la matière, le constat demeure : les mesures prises ont été insuffisantes. Ce qui est vrai pour l'avifaune l'est aussi pour les autres ordres animaux et végétaux. Les auteurs de l'enquête ont recherché les « causes sous-jacentes » de cet état de fait, concluant qu'il faut « réévaluer fondamentalement en Europe les politiques agricoles et d'usage de la terre ». C'est, au fond, « notre conception d'ensemble du développement économique (par exemple en ce qui concerne l'agriculture, l'aménagement du territoire, la reconversion des terres et l'assèchement des zones humides) qui est responsable du déclin de la biodiversité en Europe — et pour remédier à cette situation, il nous faut aller bien au-delà de la création de zones protégées et

de la réintroduction locale d'espèces éteintes. La politique de conservation de la biodiversité exige d'être intégrée à toute les sphères de l'activité économique ». La première cause du déclin est « la monolithique Politique agricole commune (PAC) de l'UE » qui n'intègre pas à ses « additions » la perte du capital de biodiversité. Mais, en réalité, toutes les zones de gestion intensive, y compris urbaines, sont concernées par cette question. On sait l'importance que revêt aujourd'hui la défense de la biodiversité. Le patrimoine naturel est un patrimoine culturel. La disparition de paysages, d'espèces animales ou végétales, l'uniformisation et l'artificialisation complète du cadre de vie — et donc la réduction du champ des activités humaines qui en découle — représentent un véritable appauvrissement du socle de civilisation. Le patrimoine naturel est aussi un patrimoine scientifique, fondement de connaissances et découvertes (y compris dans le domaine médical). Le patrimoine naturel est, enfin, un patrimoine proprement vital. Le maintien de sa diversité est l'une des données essentielles dont dépend, dans la biosphère et à long terme, la préservation de nos conditions même d'existence. Chaque nouvelle inondation catastrophique d'origine humaine rappelle ce qu'il en coûte de l'oublier, de même que l'aggravation qualitative des pollutions (urbaines ou rurales) et ses conséquences sociales (maladies, difficultés d'accès à l'eau potable...), ou les signes alarmants d'évolution du climat. En fait, ces dernières années, les conséquences de la dégradation de l'environnement se font très directement sentir non plus seulement dans le tiers-monde, mais aussi dans les pays développés. C'est vrai dans le domaine de la santé. Selon de récentes études médicales, plusieurs centaines de personnes meurent chaque années dans les grandes villes du fait des émissions atmosphériques provoquées par l'excès de trafic automobile, et beaucoup d'autres doivent vivre avec des crises d'asthme répétées. Des jeunes, touchés par des leucémies aux alentours du centre de stockage et de retraitement nucléaire de La Hague, semblent bien avoir été victimes de la radioactivité artificielle ambiante. Plus généralement, bébés et enfants en bas âge porteraient, leur vie durant, les stigmates d'une exposition précoce aux diverses pollutions industrielles. C'est aussi vrai dans le domaine social. Alors que les réserves, trop ponctionnées, s'amenuisent dangereusement, la qualité de l'eau s'effondre et son prix augmente rapidement au point qu'un nombre croissant de familles, incapables de payer, voient l'alimentation de leur appartement coupée : les plus pauvres sont ainsi parfois obligés, pour boire, d'acheter de l'eau minérale, ce luxe !

L'écologie politique n'est donc pas seulement affaire de solidarité intergénérationnelle, ou de solidarité tiers-mondiste. Ses enjeux concernent aussi très directement le présent de l'Union européenne. Dans ces conditions, pourquoi la raison écologique ne s'impose-t-elle toujours pas ? Sous l'angle de la biodiversité, les exigences écologistes se heurtent, en Europe (comme ailleurs), à la logique profonde d'un système marchand dominé par de grandes puissances économiques privées.

## **État et grand capital contre l'écologie**

La conscience, la vigilance et l'activité écologistes connaissent des niveaux forts variables d'un

pays à l'autre au sein de l'UE. Mais dans l'ensemble, c'est une conception instrumentaliste de la nature. On retrouve partout la tendance de l'État à imposer des limites à la démocratie. Cela vaut particulièrement pour les grands pays nucléarisés. Un corps technocratique influence directement la haute administration et tisse des liens organiques avec le grand capital du public et du privé. Une série de secteurs-clé de l'économie agissent directement dans un sens anti-écologique : chimie et agro-alimentaire, automobile, nucléaire civilo-militaire, bâtiment et travaux publics (BTP), loisirs et gestion marchande des ressources naturelles, puissantes et réactionnaires associations de chasse... Chacun de ces lobbies intervient activement dans la vie politique, mobilisant d'énormes moyens financiers pour étouffer dans l'œuf la contestation écologiste et bloquer tout choix démocratique. Maintes fois promis, y compris par le futur président Mitterrand en 1981, le grand débat sur les options énergétiques de la France n'a jamais vu le jour. Le pouvoir nucléocrate mène depuis des années une véritable campagne de lavage de cerveau à coup de spots télévisés, anxieux d'occulter la mémoire de Tchernobyl et l'échec retentissant de Superphénix (ce surgénérateur qui devait être le joyau du modèle nucléaire français). Tant pis pour le droit des citoyens à décider de leur avenir. De même, pour plaire aux groupes de pressions économiques, les gouvernements hésitent rarement à violer la loi et les réglementations environnementales, surtout quand elles sont d'origine européenne. Par ailleurs, le contrôle de ressources vitales, comme l'eau, échappe de plus en plus à quelque autorité publique que ce soit, gouvernementale ou municipale. L'État s'avère incapable de la protéger face, par exemple, à la grande agriculture capitaliste qui opère des ponctions excessives sur les nappes phréatiques et multiplie les pollutions. Quant à sa gestion, elle tombe toujours plus sous la coupe des grandes entreprises privées. Elles pénètrent aujourd'hui le secteur bancaire, ou celui de la communication, et engagent de vastes manœuvres internationales où la quête du profit et celle du pouvoir sont intimement liées. La notion de service public leur est totalement étrangère ; elles s'affirment pourtant les maîtres de l'eau, ce bien public. Ce processus caractéristique de privatisation d'une ressource vitale a déjà des conséquences écologiques et sociales considérables (dégradation de l'environnement, hausse considérable des prix de l'eau potable, perte de contrôle des collectivités...).

L'exigence écologique ne se heurte pas seulement à la logique aveugle du marché-roi, pour qui seul compte la « demande solvable », qui ignore les besoins humains les plus pressants s'ils ne s'expriment pas en pouvoir d'achat, qui se désintéresse des inquantifiables équilibres entre société humaine et biosphère.

Des groupes capitalistes parmi les plus puissants interviennent activement pour interdire la mise en œuvre des politiques publiques qui risqueraient de réduire leurs profits et leurs pouvoirs. Ainsi, l'écologie politique n'intervient pas à la marge du capitalisme, ou dans une zone indéterminée propice au consensus et au compromis raisonnable. Elle touche au cœur même du système dominant. C'est bien pourquoi elle se heurte à des résistances si profondes. Mais c'est aussi pourquoi elle peut véritablement s'intégrer à un projet de société alternatif et global.

### **Des projets de sociétés alternatifs**

Un secteur de la paysannerie résistant aux bouleversements destructeurs imposés au monde rural, depuis les années 60, par les transformations globales du capitalisme, ne défend pas seulement les petits producteurs face à la grande industrie agro-alimentaire, mais soumet aussi à la critique les notions dominantes de « progrès » et de « modernisation ». Sans sombrer dans le passéisme, on y popularise une conception renouvelée d'« agriculture paysanne », alors que la plupart des grands syndicats ruraux, notamment ceux contrôlés par les gros céréaliers, ont fait leur le modèle de développement agro-industriel. Deux projets de sociétés s'opposent bien, ici, l'un à l'autre. Qu'implique le développement de l'industrie agro-alimentaire ? Une uniformisation générale des paysages, une artificialisation maximale des modes productifs, la création d'unités de production géantes, le recours exponentiel à l'intervention chimique, l'épuisement de ressources vitales, etc., toutes choses qui concourent ensemble au déclin de la biodiversité, à l'aggravation incontrôlable des pollutions, à la baisse de qualité des aliments, à la création de nouveaux risques épidémiques, à la dégradation des conditions de vie des plus pauvres. Il implique aussi un exode rural massif, qui se poursuit encore et nourrit aujourd'hui l'explosion générale du chômage ; une désertification humaine des campagnes qui commence à provoquer, dans des régions entières, le déchirement ! du tissu socio-économique et la disparition des services publics ; la nécessité d'exporter à tout prix et, donc, de soumettre les peuples du Sud à la dépendance alimentaire — cette dépendance, à caractère proprement impérialiste, est l'une des plus graves : domination de marchés vitaux, dictature accrue de la loi du profit, perte d'indépendance politique, destruction de l'agriculture vivrière et des productions agricoles originales, manipulations culturelles... Le combat engagé par les mouvements paysans s'attaque point à point à toutes ces questions. Il intègre donc questions écologiques (diversité),

sociales (santé, emploi) et démocratiques tant sur le plan national (libérer le monde rural du contrôle des grands de l'agro-alimentaire) qu'international (reconnaître le droit des peuples du Sud à l'indépendance alimentaire et à l'authenticité culturelle). Cette critique au fond du modèle de développement dominant vaut évidemment pour la politique agricole poursuivie par les organismes de l'Union européenne, mais aussi pour leur conception d'ensemble d'une « croissance » profilée par les grands conglomérats — voir, par exemple, le plan de relance élaboré par Jacques Delors à coup de grands travaux dont l'utilité sociale est plus que discutable et le coût écologique prohibitif, mais qui assureraient des bénéfices considérables aux puissances établies (pour peu, du moins, que l'UE arrive à les financer !).

### **Unifier les combats**

L'exigence écologique a souvent été considérée comme un « luxe », ou du moins comme une priorité seconde qui doit s'effacer devant l'urgence de la crise sociale. Pourtant, du Nord au Sud, les implications de la crise écologique se font déjà gravement sentir. Elles affectent par bien des aspects les conditions d'existence de la population. Ses enjeux appartiennent à notre présent et non seulement à notre avenir. Ce qui était vrai hier l'est plus encore aujourd'hui. En effet, l'offensive « libérale » poursuivie au niveau européen dans le cadre de Maastricht (et au niveau mondial dans celui du FMI ou de l'OMC) opère sur tous les terrains, affecte les conditions de lutte dans tous les secteurs. Mais, de ce fait, elle facilite aussi la convergence des combats sociaux, démocratiques et écologiques, confrontés qu'ils sont à une même logique universelle. Les « questions écologiques » resurgissent ainsi sous la forme de problèmes de santé publique, d'inégalités sociales nouvelles, de déficit croissant de démocratie. Les consciences évoluent aussi ! L'affaire de la « vache folle » joue aujourd'hui, à propos du « productivisme », un rôle analogue à celui de Tchernobyl, hier, à propos du nucléaire. Un projet de société alternatif global renaît ainsi progressivement, même si bien du chemin reste à parcourir pour mieux le définir. C'est une très grande chance, pour peu du moins que la référence écologique elle-même ne disparaisse pas, l'environnement réapparaissant sous l'aspect du social et du démocratique. C'est en effet cette référence-là qui nous force à repenser systématiquement l'évolution des rapports sociétés humaines/nature. Une réflexion au fond qui reste loin d'être achevée et à laquelle les courants se réclamant d'un socialisme révolutionnaire ne sauraient se soustraire. ★

# x L'Europe de Schengen

**L'année 1997 a été proclamée année européenne contre le racisme. Mais ces louables intentions sont en contradiction totale avec la pratique des États et des gouvernements d'Europe, qui mettent en œuvre des politiques lourdement discriminatoires à l'égard des étrangers, immigrés et demandeurs d'asile. Ces gouvernements n'hésitent pas à présenter les étrangers comme les responsables du chômage et de l'insécurité.**

Les mesures restrictives prises dans les différents pays ont un principe commun : l'Europe de l'Ouest serait menacée d'être « envahie » par des vagues d'immigrés et de réfugiés venus du monde entier, particulièrement d'Afrique (du Nord et noire) et d'Asie mais aussi d'Europe de l'Est. Face à cette menace il faudrait donc se défendre et empêcher par tous les moyens que viennent ici ceux qui meurent de faim ou fuient la répression et la guerre, y compris dans les pays « proches » comme la Bosnie dont les réfugiés connaissent de nombreuses difficultés.

Ces politiques nationales sont maintenant renforcées par la coordination européenne des gouvernements surtout depuis l'entrée en vigueur le 26 mars 1995 des accords de Schengen. Ceux-ci sont symbolisés dès le même jour par un « charter européen d'expulsion » : un avion loué par le gouvernement néerlandais fait escale successivement à Amsterdam, Francfort et Paris ; dans chacune de ces villes, la police embarque des réfugiés zaïrois, déboutés du droit d'asile, puis l'avion se dirige vers Kinshasa où ces demandeurs d'asile sont débarqués et remis aux autorités zaïroises.

Cette convention, complétée par l'accord de Dublin, symbolise la mise en œuvre d'une espèce de grande barrière électronique autour de l'Europe de l'Ouest, appuyée sur une super police européenne et un énorme système informatique de surveillance, prévu pour inclure 10 millions de noms de « suspects » et qui en comprend déjà 5 millions.

Mais cette machinerie ne se réduit pas aux pays signataires de la convention de Schengen ; les règles restrictives en matière d'immigration et d'asile expérimentées dans ce cadre ont été « commu-

nautarisées » et même « européanisées » en imposant, y compris par le chantage financier, des normes strictes.

Depuis le milieu des années 70, il s'agit pour les gouvernements de préparer l'ouverture des frontières, rendue inéluctable par le développement de l'Union économique européenne et de garantir qu'il n'y aura pas de libre circulation des personnes, à la différence des marchandises et des capitaux.

Depuis cette époque se déroulent des réunions secrètes des représentants des gouvernements, particulièrement des « experts anti terroristes » et des représentants des services de police.

Quand la signature publique des accords a lieu en 1985, il y a donc déjà plusieurs années de travaux clandestins et de coordination des polices ; les buts que se fixent alors les accords de Schengen, préfigurant la politique qui doit devenir la norme européenne, sont au nombre de quatre :

**1-** généralisation des visas d'entrée délivrés suivant des principes restrictifs élaborés en commun ;

**2-** engagement de la part de chaque État de ne pas accepter sur son territoire une personne considérée comme « indésirable » sur le territoire d'un autre État signataire. Les exemples abondent de cette émulation répressive ;

**3-** établissement d'un système informatique enregistrant des données d'identité très précises sur les personnes contrôlées et spécialement sur les « indésirables » ;

**4-** les transporteurs aériens, maritimes et terrestres doivent s'assurer que leurs passagers disposent des papiers nécessaires pour entrer dans l'espace Schengen ; sinon les compagnies sont condamnées à des amendes pénales et

à la reconduite des passagers refoulés : les transporteurs sont ainsi transformés en auxiliaires de la police.

A partir de la signature des accords en 1985, le noyau dirigeant du Comité Schengen va travailler dans plusieurs directions :

- élargir le nombre des pays signataires et obtenir la ratification de ces accords par les différents parlements nationaux : en effet ces traités sont d'abord adoptés par les gouvernements et ensuite seulement rendus publics et discutés dans les Parlements ;

- uniformiser les législations policières dans les différents pays. Pour entrer dans l'espace Schengen il faut démontrer qu'un strict contrôle est mis en place, que la législation contre l'immigration est suffisamment restrictive ; c'est ainsi que l'Italie et la Grèce pourtant signataires des accords ne sont toujours pas admises ;

- organiser l'énorme appareil de surveillance informatique qui représente un élément essentiel : c'est le SIS (Système d'Information Schengen), super-ordinateur qui contient déjà les fiches de 5 millions de personnes, essentiellement des « étrangers indésirables ».

Parallèlement la convention de Dublin de juin 1990 et le traité de Maastricht de février 1992 systématisent, pour tous les pays membres de la Communauté européenne, des mesures restrictives particulièrement dans le domaine des demandeurs d'asile et des visas.

Tous ces accords et conventions ont des conséquences concrètes : dans tous les pays d'Europe on assiste à la mise en place de législations destinées à restreindre les droits des immigrés et des demandeurs d'asile. La police se voit attribuer des pouvoirs plus importants, les garanties juridiques des étrangers sont



diminuées, les lois et même les constitutions sont modifiées dans ce sens.

Les gouvernements tiennent des discours « contre le racisme et la xénophobie » et condamnent « moralement » l'extrême droite dont ils reprennent une partie du programme. Les partis conservateurs tels que le RPR en France, les Conservateurs britanniques ou la CDU allemande n'hésitent pas à utiliser le discours de l'extrême droite sous une forme atténuée. Dans d'autres pays, c'est la social-démocratie elle-même qui adopte un tournant autoritaire et populiste, menant au racisme. C'est le cas par exemple en Belgique, où le plus zélé partisan et exécutant des mesures répressives contre l'immigration et le droit d'asile est le SP. En Allemagne, le SDP a joué un rôle comparable en participant à la majorité exigée par Kohl pour réviser la Constitution dans le sens d'une restriction drastique du droit d'asile. Lorsque ce sont les partis sociaux-démocrates qui participent à cette dénonciation, la confusion idéologique au sein de la classe ouvrière devient un danger important. Une répartition des rôles s'établit ainsi : l'extrême droite désigne les immigrés et réfugiés comme responsables de la crise, s'attaque à eux, y compris physiquement et les gouvernements mettent en place des mesures répressives contre les étrangers, légitimant ainsi l'agitation xénophobe.

Le phénomène des migrations est utilisé comme une arme politique et économique : d'un côté on utilise une main-d'œuvre clandestine, sous payée et sans droits et de l'autre côté on dénonce cette même population comme responsable des problèmes sociaux.

## La riposte

Cette grande vague répressive à travers une Europe frappée de plein fouet par le chômage de masse a provoqué une division importante dans la classe ouvrière et dans la société en général. De plus les directions traditionnelles du mouvement ouvrier ont souvent laissé s'installer le poison de la xénophobie, en rejetant la responsabilité du chômage sur d'autres pays qui travailleraient à moindre coût, en appelant à « produire national » voire à limiter le nombre des immigrés autorisés à travailler dans leur pays au nom de la « préférence nationale » comme en Allemagne et en Autriche. L'offensive gouvernementale et patronale pour imposer aux pays du Tiers monde les dites « clauses sociales » (pour préserver « nos » exportations et l'emploi) conduit à une dérive xénophobe en Europe et à opposer les travailleurs du Nord à ceux du Sud.

Dans ce contexte, les fascistes ont pu démultiplier leur audience en concentrant leur agitation sur la dénonciation de l'invasion des immigrés.

Mais ces attaques sont aussi à l'origi-

ne d'un mouvement de révolte contre le racisme et de solidarité avec les immigrés et réfugiés. De nombreuses mobilisations antiracistes se sont opposées aux lois discriminatoires et aux attaques de l'extrême droite, en réclamant l'égalité des droits. De nouvelles associations et organisations se sont créées, à la fois pour l'aide pratique aux immigrés et pour organiser des campagnes antiracistes de masse ainsi que pour lutter contre les fascistes. Des immigrés sans papiers, des déboutés du droit d'asile sont entrés en lutte, multipliant les manifestations, les grèves de la faim, les occupations, refusant la clandestinité qu'on veut leur imposer. Un phénomène important est l'auto-organisation des immigrés et la politisation de la jeunesse issue de l'immigration ou « black ». Cette apparition d'une nouvelle génération militante a joué un rôle central dans les mobilisations antiracistes en France dans les années 80 et encore aujourd'hui en Hollande et en Grande-Bretagne notamment.

Dans plusieurs pays, particulièrement en Espagne et plus récemment en France, les syndicats ont entrepris de lutter contre le racisme et de défendre pratiquement les immigrés, y compris en syndiquant les « sans papiers ».

Un des phénomènes importants dans ce domaine est le nombre de grandes manifestations rassemblant des dizaines de milliers de personnes dans les différentes capitales européennes contre le racisme et les mesures xénophobes des gouvernements. Il s'agit d'un véritable mouvement social.

C'est là l'Europe qui s'oppose à Schengen, l'Europe qui combat pour la solidarité et les droits démocratiques.

A côté de ces grandes manifestations spectaculaires, s'organisent des réseaux de soutien et de défense. Des associations se mobilisent particulièrement pour les demandeurs d'asile déboutés, refusés à cause des législations qui imposent des conditions très strictes et presque impossibles à remplir. En France, en Allemagne, en Belgique, en Grande-Bretagne, des comités et associations vont jusqu'à cacher des réfugiés sans papiers pour leur éviter l'expulsion.

Mais malgré ce mouvement de solidarité et l'obstacle ainsi apporté à la mise en œuvre de certaines expulsions, la politique décidée par les gouvernements s'applique de plus en plus, transformant l'Europe de l'Ouest en une véritable forteresse hérissée de lois et de règlements qui sont autant de barrières.

## Égalité des droits

Pour que l'Europe devienne un espace de liberté, de démocratie, d'égalité il faut rompre avec la logique de Schengen qui consiste à niveler les législations sur le système les plus répressifs, les plus xénophobes et discriminatoires.

Une Europe de l'égalité des droits signifie au contraire l'alignement sur les avancées démocratiques, sur le recul du racisme, sur la fraternité dans le combat commun.

Quelques mesures clés tracent la voie pour aller dans ce sens : restauration du droit d'asile : abrogation de la convention de Schengen ; l'Europe ne doit pas être une forteresse fermée aux demandeurs d'asile alors qu'elle n'accueille qu'une infime partie des réfugiés dont la charge repose de manière écrasante sur les pays du Sud.

Régularisation des sans-papiers qui se trouvent, souvent depuis des années dans les différents pays et que les législations actuelles forcent à la clandestinité. Les régularisations partielles de sans papiers dans différents pays (Italie, Espagne, Portugal, France en 1981). Droit du sol intégral : les enfants qui naissent ici doivent pouvoir accéder librement à la nationalité. Le droit du sang toujours inclus dans la Constitution allemande est incompatible avec les normes élémentaires d'une civilisation moderne ; les jeunes issus de l'immigration sont partout maintenus dans une situation particulièrement précaire, sans réelle possibilité d'insertion ; avec eux nous réclamons l'égalité. Liberté de circulation : alors que les capitaux les marchandises les informations circulent sans contraintes, seuls les hommes et les femmes sont empêchés de le faire, notamment par l'obligation du visa même pour les courts séjours. Fermeture de tous les centres de rétention et autres zones de non droit qui se multiplient aux différentes frontières. Droits civiques pour tous les résidents. Alors que le traité de Maastricht met en place une discrimination institutionnelle entre les étrangers selon leur pays d'origine en octroyant un droit de vote limité (élections locales et européennes seulement) aux seuls résidents issus d'un pays de l'Union, même ce modeste droit n'est pas appliqué. Nous revendiquons le droit de vote et l'éligibilité à tous les niveaux pour tous ceux qui résident en Europe. Ces sont les résidents d'un pays qui constituent la collectivité des citoyens de ce pays. Ils doivent donc tous pouvoir exercer la totalité de leurs droits civiques.

Mesures démocratiques et sociales : abolir les restrictions qui barrent l'accès à l'embauche dans les services publics. Des mesures contraignantes mettant fin à la discrimination de la part des patrons (accès à l'embauche) et des propriétaires (accès au logement).

Ces mesures et ces mobilisations font partie de la lutte d'ensemble pour unir la classe ouvrière et défendre les couches les plus opprimées et exploitées dans nos sociétés. Elles concernent non seulement les mouvements antiracistes et antifascistes mais aussi le mouvement ouvrier comme tel. Elles constituent un soutien aux peuples opprimés dans leur lutte de libération nationale et sociale. ★

# x la menace de l'Europe militaire



**L'euromilitarisation de l'UE** est une réalité incontestable, même si elle s'opère d'une manière discrète et à géométrie variable. Ainsi, les progrès se situent sur le plan des coopérations bilatérales entre armées et sur celui de l'industrie militaire.

Sur le plan institutionnel de l'UE qui implique un vrai transfert de souveraineté nationale vers un niveau supranational, les obstacles restent importants. Dans les coulisses, une série de mesures ont été prises qui ont comme objectif de doter l'UE d'une capacité d'intervention plus cohérente et plus opérationnelle. La Conférence Intergouvernementale d'Amsterdam devrait sanctionner cette évolution dangereuse. L'unification européenne sur le plan militaire a été marquée par échec traumatisant. En 1954, la tentative de créer la Communauté européenne de défense (sous l'égide de l'OTAN), échouait spectaculairement. Elle butait sur le réarmement de l'Allemagne, devenu ainsi inévitable. Depuis la fin des années 40, le gouvernement américain y était favorable, dans le cadre de sa stratégie de tension et d'affrontement militaire avec l'URSS. Mais l'Europe, en premier lieu la France, n'y était pas prête, à cause des blessures de la guerre et par une volonté de contenir le spectaculaire redressement économique de l'Allemagne. Le seul avatar de cette période fut l'Union de l'Europe occidentale (UEO), une coquille vide somnolant au rythme de ses assemblées parlementaires sans pouvoir ni moyens. Cet échec cuisant n'est pas fortuit. Jusqu'à aujourd'hui, les mêmes causes sont à l'œuvre. Elles renvoient à de puissantes contradictions. Premièrement, la question militaire fait partie de la politique étrangère de chaque pays-membre. Celle-ci constitue, à son tour, un support puissant pour ouvrir des marchés, avoir accès aux matières premières, protéger les investissements directs à l'étranger, et plus largement, défendre et étendre une sphère d'influence politique. Chaque classe dominante dans l'UE souhaite certainement que celle-ci parle « d'une seule voix », mais rivalités politiques et compétition économique, au sein de l'UE, sont là pour freiner tout abandon important de la souveraineté nationale. Ceci explique la série de cacophonies que l'UE a accumulées ces dernières années sur le plan militaire : guerre du Golfe, ex-Yougoslavie, Rwanda, ... Mais aussi, les désunions où les intérêts des États nationaux l'ont emporté sur l'esprit communautaire (le lien privilégié entre Kohl et Gorbatchev affectant l'équilibre dans l'UE ; les liens RFA-Croatie, France-Serbie, et la Grande-Bretagne-Bosnie en alliance étroite avec les USA ; les forçings répétés de la France : dans le Pacifique, au

Moyen-Orient, vis-à-vis de la Chine ; les affrontements souterrains en Afrique entre le couple USA-GB et la France, etc.). Cette difficulté vaut d'autant plus pour l'arme nucléaire, qu'il s'agit là non seulement de la quintessence de la « diplomatie globale ». Arme suprême, elle symbolise le pouvoir suprême sur la planète et requiert de surcroît un centre unique pour décider le recours extrême à la bombe.

**Deuxièmement, les « trois grands » de l'UE** se positionnent différemment dans l'arène mondiale, notamment à cause de leurs trajectoires historiques particulières. Leurs relations sont fortement polarisées par rapport aux États-Unis. La France, grande puissance (néo)coloniale mais devenue un capitalisme secondaire, essaye de compenser ses faiblesses par une large autonomie de sa politique étrangère et militaire (la bombe nucléaire et son armement en général, la qualité et la polyvalence de son armée). La Grande-Bretagne, premier pays impérialiste sorti victorieux mais affaibli de la deuxième Guerre mondiale, a lié son sort à une « relation spéciale » avec les USA. Disposant de l'arme nucléaire, elle tente de garder son rang en opérant dans le sillage de la puissance américaine, seule capable à ses yeux de garantir la stabilité de la planète. L'Allemagne, état défait mais première puissance économique dans l'UE (et deuxième ou troisième dans le monde), ne peut, pour des raisons historiques évidentes, rentabiliser sur le plan politico-militaire sa poussée économique. Elle a besoin de masquer ses progrès sur le plan diplomatique et militaire derrière les USA et l'UE.

**La nouvelle situation mondiale** (l'URSS disparue qui débouche sur une Russie affaiblie, l'instabilité croissante dans le monde en général) et les progrès de l'UE ont relancé le débat sur « la défense de l'Europe ». Cela soulève tout de suite une option fondamentale : soit rester sous le parapluie de l'OTAN qui organise l'hégémonie des USA, soit acquérir une très large autonomie (opérationnelle, technologique, financière) dans une structure indépendante : « muscler » l'UEO et en faire le bras armé de l'UE.

Trois évolutions parallèles sur le plan proprement militaire, ont débloqué la situation. La démarche volontariste franco-allemande d'abord, sanctionnée par la mise en place d'une unité militaire intégrée de quelques 50 000 soldats (« Euro-corps »), et la mise en place d'un « Conseil de défense commun », réunissant les membres des états-majors et les experts des deux États à intervalles rapprochés et réguliers. La leçon de la guer-



re du Golfe (1991) a joué : la puissance impériale américaine a réduit les uns à un rôle auxiliaire (France, mais aussi Grande-Bretagne), les autres à celui de financier (Allemagne, cfr. aussi le Japon). La France subit et recule devant les assauts insidieux de son concurrent américain dans ses chasses privées d'Afrique (traversé par un couloir nord-sud « anglophone »). La deuxième évolution concerne l'Allemagne : ce pays a supprimé l'auto-limitation de son armée, imposée par les Alliés et inscrite dans sa Constitution. Celle-ci peut désormais opérer hors de ses frontières. L'impuissance de l'UE en ex-Yougoslavie, la poussée politique de l'impérialisme américain (en Europe et dans la Méditerranée) et la démagogie humanitaire ont balayé les oppositions de la gauche réformiste allemande (SPD, Grünen). Il s'agit d'un retournement discret mais hautement significatif.

**Le troisième facteur :** la mondialisation a percuté de plein fouet le secteur des industries militaires (que ce soit en Europe ou aux États-Unis). Elle a donc accéléré, au sein de l'UE, la coopération et l'intégration de ce secteur. Celui-ci dépend étroitement de l'intervention de l'État. Du processus de « recherche et développement » à la commercialisation sous contrôle, rien n'échappe à l'État commanditaire. Et le référent « dollar-informatique-militaire » par rapport à son correspondant civil souligne également de moindres possibilités de profit. Les restructurations ont été imposées suite à la réduction drastique de la production (et de l'emploi) et aux restrictions budgétaires (imposés par Maastricht). Globalement, les secteurs de pointe, ceux orientés vers l'espace notamment, s'en sor-

constitue un authentique « capital européen ».

**Le véritable tournant date** du document franco-allemand de Nuremberg (novembre 1996). La coopération ponctuelle prolongée débouche alors sur la définition précise d'une politique de défense strictement commune. Sa portée est politique sur le plan bilatéral et sur celui de l'UE. Il s'appuie sur un double bouleversement. La France admet la fin d'un mythe : l'efficacité opérationnelle de son arsenal nucléaire indépendant. Elle abandonne la perspective tout aussi illusoire et ruineuse d'une défense européenne indépendante fondée sur les arsenaux nucléaires français et britanniques. Du coup, la France intègre le commandement militaire de l'OTAN. La France et l'Allemagne rejoignent la Grande-Bretagne (qui n'a jamais eu de doutes sur ce point) pour placer leur armement nucléaire, comme « complément », sous le parapluie américain. L'Allemagne brise le tabou et se donne les moyens d'opérer hors de ces frontières, notamment pour œuvrer à « la stabilité du bassin méditerranéen ». Les deux pays « s'engagent à participer (ensemble) sous des formes très variées, à des missions de gestion de la crise ».

**La perspective de transformer l'UEO** en bras armé autonome de l'UE est définitivement abandonnée, au profit d'un « pilier européen » au sein de l'OTAN, et cela pour des raisons proprement militaires, technologiques et financières. L'organigramme complexe (hiérarchie de commandement, répartition des zones géopolitiques et des moyens matériels, direction des opérations, ...) qui en a résulté, devra passer le test de la pra-

tent, tandis que ceux des armements classiques traversent une crise majeure. D'où l'attrait, sous couvert de coopération intergouvernementale pour les coopérations bi ou multipartites en vue de la production de nouveaux armements. De fait on ne compte plus les programmes mis en route par les principaux « marchands de canons » européens, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie. En filigrane, dans ce secteur, se

tique quant à sa fiabilité et son efficacité. Pour les pays-clé de l'UE, la voie est ainsi dégagée vers une complémentarité croissante dans les domaines « des moyens de commandement, du renseignement, de la logistique, du transport à long rayon d'action, ainsi que de la formation et l'entraînement des hommes ». Ce rapprochement militaire se base sur un mélange de supranationalité et d'intergouvernementalisme. La conséquence pratique est de toute évidence un renforcement militaire de l'UE pour peu que les intentions politiques coïncident. Dès lors ce rapprochement substantiel sur le plan militaire requiert obligatoirement un renforcement de la « politique étrangère et de sécurité » (la PESC) — qui devrait désormais être décidée par des « majorités qualifiées » et non à plus l'unanimité. Cette PESC dont fait partie la construction militaire va de pair avec l'« espace policier et judiciaire commun ».

Cette euro-militarisation croissante constitue un vrai danger. Et cela d'autant plus que la peur d'une guerre et de l'instabilité (à la périphérie est et sud de l'UE), l'idéologie européeniste (contre le nouvel esprit offensif des États-Unis), et l'hypocrisie humanitariste (face au Tiers monde) ont détruit le mouvement « pacifiste » des années 80, dévasté les associations et ONG (organisations non-gouvernementales), qui en furent la colonne vertébrale, et brisé l'opposition de la gauche réformiste (politique et intellectuelle), au sein de la social-démocratie et des Verts. Ce gain politique et idéologique aggrave le danger.

Il faut donc ouvrir une perspective de remobilisation militante et de réarmement politique, qui reprenne à la fois les « vieux » mots d'ordre n'ayant malheureusement rien perdu de leur valeur et formule de nouvelles propositions :

- ▀ contre l'OTAN et notamment contre son pilier européen: dissolution de l'euro-corps, pas au nom d'une quelconque défense nationale, mais au nom de l'anti-militarisme ;

- ▀ la 7<sup>e</sup> flotte américaine hors de la Méditerranée ;

- ▀ réorientation de la recherche militaire vers des objectifs civils et sociaux ;

- ▀ réduction drastique du budget militaire, au profit de la satisfaction des besoins sociaux ;

- ▀ abandon total, immédiat et sans conditions de l'armement nucléaire ;

- ▀ transparence et contrôle public sur l'ensemble du secteur de l'armement et, plus largement du secteur de l'industrie militaire (commandes, production, échange) dans la perspective de sa reconversion ;

- ▀ démythification systématique des interventions militaires sous couvert d'aide humanitaire ;

- ▀ vers le désarmement généralisé. ★

# x l'élargissement à l'Est de l'UE

**Lors de l'effondrement du Mur de Berlin, on a dit aux populations de l'Europe de l'Est que privatisation et marché allait signifier efficacité économique et liberté.**

On leur a aussi dit, que dès lors qu'elles instaурeraient des régimes démocratiques, elles pourraient rejoindre le « monde civilisé », normal... bref, « l'Europe ». Comme s'ils n'étaient pas des Européens. Comme si la seule expérience digne d'être « européenne » était celle de l'Ouest. Comme si l'Europe de Maastricht était démocratique et « civilisée ». Et comme si celle-ci était effectivement prête à s'ouvrir pour faire bénéficier des « acquis communautaires » les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO)<sup>1</sup> et les pays Baltes, plus pauvres et plus agricoles qu'elle<sup>2</sup>.

L'effondrement du COMECON et de l'URSS a accéléré une réorientation radicale des échanges des PECO vers l'Union européenne, dont le premier bénéficiaire est l'Allemagne. Mais il s'agit de la part des nouvelles équipes au pouvoir de choix politiques : l'intégration à l'Union européenne est présentée par les gouvernants des PECO (quelles que soient les alternances politiques désormais expérimentées) comme le seul horizon possible. Les populations, qu'il n'a pas été question de consulter réellement, ni pour les choix de la « transition », ni pour ceux de l'intégration à l'UE, expriment dans les sondages beaucoup de réserves et d'inquiétude : les « ajustements structurels » déjà associés à la « transition », sont et seront de plus en plus légitimés, comme en Europe occidentale, par la nécessité de répondre aux « normes » de l'UE. Il n'empêche que, pour l'instant, l'Union européenne (tant qu'elle existe, et tant qu'il n'y a pas en Europe d'autre alternative cohérente) demeure le seul pôle d'attraction de pays orphelins de tout projet. Un pôle associé à l'espoir de développement — ou à la crainte que ne pas en faire partie signifierait la marginalisation croissante.

Le « groupe de Visegrad » (originellement composé de la Pologne, de la Hongrie et de l'ex-Tchécoslovaquie — désormais Tchéquie et Slovaquie — aujourd'hui élargi à la Slovénie), est une zone de libre échange qui recouvre l'ensemble des pays les plus « avancés » dans la transition. Ils se détachent notamment de la Bulgarie et de la Roumanie (qui viennent toutes deux de connaître des changements gouvernementaux risquant d'accélérer les thérapies de choc). Mais, depuis le Conseil européen de Copenhague (juin 1993), le principe de l'adhésion de l'ensemble des PECO et des pays Baltes est « acquis ». Le Conseil d'Essen de décembre 1994 a mandaté la Commission pour qu'elle produise un Livre blanc précisant les tâches que ces pays devaient accomplir pour harmoniser leurs lois et institutions à celles de l'Union. Et il ne fait aucun doute que les PECO s'y attellent. D'ici fin 1997, la Commission devrait préparer des rapports sur les différents problèmes relatifs à l'adhésion. Le gouvernement Balladur en France a ajouté à ces procédures un « Pacte de stabilité » supposé contraindre les pays candidats à régler leurs différents par des traités (concernant notamment les questions de minorités et de frontières) comme préalable à toute adhésion.

En pratique, des Accords d'association ont été les seules mesures prises pour modifier les relations avec les PECO (en dehors des programmes PHARE supposés assister ces pays dans leur restructuration) : ils tendent à établir avec ces pays une zone de libre échange dont l'Union européenne (et en son sein principalement l'Allemagne) est le grand bénéficiaire, au vu des déficits commerciaux croissants des PECO. Et l'on est en droit de se demander si tel n'est pas, au delà des discours hypocrites d'ouverture le substitut envisagé en coulisse par les gouvernements de l'Union européenne à une adhésion effective.

Pour certains pays comme la Grande-Bretagne, l'ouverture à l'Est, proposée comme la plus large possible, serait d'ailleurs un biais visant à réduire l'Union

européenne elle-même à une zone de libre-échange. Pour d'autres, c'est au contraire l'argument de la « cohésion » d'un « noyau dur » qui sera avancé pour s'opposer d'ailleurs aussi bien à l'intégration des pays méditerranéens à l'UEM qu'à celle des PECO. Des évaluations du coût de l'élargissement, en supposant qu'on applique tels quels les critères de distribution des fonds structurels (d'aide aux régions les moins développées de l'Union) et de la Politique agricole commune (PAC) aux pays du groupe de Visegrad, estiment que le budget de l'Union devrait doubler, et s'il s'agissait de l'ensemble de PECO il quadruplerait... mais cela ne représenterait encore qu'environ 0,4 % du PIB de l'UE à 15, c'est-à-dire bien moins que le plan Marshall...

En tout état de cause ces « calculs » sont plus qu'incertains (les coûts de l'intégration selon les diverses hypothèses de dates, de nombre de pays concernés, de taux de croissance et de chômage, de prix etc.) varient de 1 à 8. Ces calculs sont et seront en fait utilisés pour déboucher sur trois types de propositions que nous devons rejeter :

**1-** soit repousser les perspectives d'intégration (en attendant que ces pays soient moins pauvres, mais en leur imposant des politiques d'ajustement ... qui les appauvrissent) ;

**2-** soit au contraire pour modifier les règles d'attribution des fonds structurels de façon que moins de régions en bénéficient (et c'est dresser les pays du sud méditerranéen contre les Pays d'Europe de l'Est) ;

**3-** soit encore pour supprimer tout fonds structurels et toute politique agricole, selon une logique d'État (européen) minimum et de tout marché.

En vérité les questions de l'élargissement à l'Est sont les mêmes que celles que nous soulevons en général vis-à-vis de l'UEM et des critères de Maastricht :

**1-** les choix européens doivent être transparents et démocratiques. Nous devons donc œuvrer à la plus large circu-

1) Les dix pays candidats à l'UE sont les PECO : Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie (Europe centrale), Roumanie, Bulgarie (Balkans) et les Pays baltes : Lituanie, Lettonie et Estonie.

2) Les dix pays candidats à l'adhésion ont une superficie agricole d'environ 44 % de celle de l'UE (des 15) ; une population active agricole proche de 27 % de la population active totale (contre 5,7 % dans l'UE, mais près de 20 % en Grèce). Le PIB par habitant le plus élevé est celui de la Slovaquie (proche de 9 000 dollars par habitant) qui dépasse lui-même à peine la moitié de la moyenne de l'Union (mais est proche de ses régions les moins développées).

lation vers toutes les populations concernées, du Sud à l'Est, des débats pluralistes sur les choix européens alternatifs, sur les politiques alternatives. Nous devons soutenir une démarche de consultation démocratique des populations d'Europe de l'Est qui implique leur information et des référendums. Autant nous nous devons de faire connaître nos critiques et les mouvements sociaux qui s'opposent à l'UE telle qu'elle fonctionne, autant nous ne devons dresser aucun veto à une adhésion demandée : si cette UE n'est pas capable d'intégrer les

peuples qui veulent s'associer, alors il faut changer d'Union, de critères de fonctionnement ;

**2-** nous nous opposons à la fois à la logique du marché sans frontières et à celle de la « forteresse Europe » ou du noyau dur fonctionnant sur des critères de convergence monétaristes. Ceci est également vrai vers l'Est et vers le Sud : oui à des fonds structurels européens pour réduire les écarts réels de développement, par la création d'infrastructures, par des politiques de formation, de recherche, de création d'emploi ; oui à la

redéfinition d'une politique agricole qui cesse d'encourager un productivisme dévastateur pour l'environnement, pour la santé, pour les régions les moins développées, en Europe et dans le monde. Oui à des fonds qui assurent un développement régional équilibré, qui soutiennent la création et la diversification d'emplois ruraux. Oui à une aide au développement des pays d'Europe de l'Est qui assure la « sécurité » des peuples bien davantage que les milliards de dollars qui seront dépensés pour les intégrer à l'OTAN. ★

## x L'UE et la politique agricole commune

**Le Traité de Rome** avait comme prétention de renforcer l'unité de la Communauté européenne en harmonisant le développement de ses pays-membres. La politique agricole devait assurer une autosuffisance alimentaire pour la Communauté dans son ensemble. Et cet objectif justifiait à l'échelle mondiale que l'agriculture (massivement subventionnée) échappe aux règles du GATT (General Agreement on Traffic and Trade).

Le traité admettait également la nécessité d'une aide spécifique en faveur des parties sous-développées de la CE (aujourd'hui, UE), notamment rurales. A l'époque, dans un contexte de croissance économique et de politiques budgétaires efficaces, le Fonds social européen, introduit en 1960, avait un rôle plutôt marginal. Après, en 1972, une section du « Fonds européen pour l'orientation et la garantie de l'agriculture » devenait un nouveau « Fonds structurel ». On considérait qu'une certaine « homogénéité » était, pour l'UE, une précondition d'efficacité dans un système de marché. En fait, durant toute la période de croissance jusqu'en 1973, le principal instrument commun fut la Politique agricole commune (PAC), introduite en 1958. Le développement ultérieur des fonds structurels fut lié à la nécessité de réduire une hétérogénéité croissante, suite à plusieurs facteurs : le tournant dans l'onde longue expansive, les élargissements successifs de l'UE et des inégalités inhérentes à la

concurrence et à la politique néolibérale des années 80.

La crise monétaire de 1992-1993, la récession profonde de 1993, le coût de la réunification allemande ont radicalement changé l'image de l'« Union ». Les critères de convergence de Maastricht n'ont pas pour but d'harmoniser les économies des pays-membres, mais d'écarter ceux des pays-membres qui n'y répondent pas. En réalité, ils amplifient les inégalités entre régions au sein de l'UE. La réduction des budgets des pays-membres et de l'UE comme telle est particulièrement nuisible pour les pays et les régions qui ont besoin de plus de restructurations et de financement des infrastructures afin d'attirer des investissements privés. En fait, les Fonds structurels de l'UE entrent de plus en plus en conflit avec la logique des critères de Maastricht, c'est-à-dire avec l'austérité budgétaire. Pour la première fois dans son histoire, l'UE aura un budget pour 1997 (décidé par le Parlement européen en octobre 1996), qui se rapprochera de zéro (0,7 %). Aux yeux du Conseil européen (des ministres) cela ne suffit pas. Toutes les lignes budgétaires devraient être réduites : 1 milliard d'Écus en moins pour la PAC, un autre milliard Ecu (un peu moins d'un dollar, environ 6 FF) en moins pour le Fonds de développement régional, 550 millions Ecu en moins pour différentes politiques internes et externes.

La PAC, telle que réformée en 1992, est de plus en plus confrontée au même problème : l'austérité budgétaire. Mais elle se trouve aussi sous la pression de la libération des marchés mondiaux de l'agriculture, poussée par les États-Unis, dans le cadre des dernières négociations.

Les priorités de la PAC : de l'autosuffisance alimentaire à la conquête des marchés mondiaux.

Dans le passé, la PAC était la seule véritable politique commune dans la construction de la CEE (l'UE). Comme le dit le Traité de Rome (art. 39) : « La politique agricole commune a comme but :

**a-** d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main d'œuvre ;

**b-** d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ;

**c-** de stabiliser les marchés ;

**d-** de garantir la sécurité des approvisionnements ;

**e-** d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs ».

Quatre principes importants régulaient les marchés :

**1-** la libre circulation des produits agricoles au sein de l'UE, fonctionnant comme un marché unique ;

**2-** l'unité des prix, mais déterminée par une intervention publique sur le marché : des « prix d'intervention » étaient fixés afin de réaliser les objectifs susmentionnés (notamment des « prix indicatifs » pour assurer un revenu suffisant aux producteurs) ; des organismes publics étaient obligés d'acheter aux agriculteurs tout ce que ceux-ci ne pouvaient vendre à ce niveau de prix. Des incitants à l'exportation devaient être adoptés afin de com-

penser des pertes de revenus dues au bas prix du marché mondial ;

3- la « préférence communautaire » signifiait la priorité aux produits de l'UE, d'où des taxes protectionnistes sur des importations en provenance de l'extérieur des pays de l'UE ;

4- une solidarité financière, ce qui signifiait des fonds spécifiques afin d'appliquer une telle politique.

Cette politique interventionniste qui ne respectait pas les prix du marché mondial (cf. du blé) et qui se donnait comme priorité l'autosuffisance et l'autonomie alimentaire, fut victime de son succès : l'UE est devenue un des principaux exportateurs de produits agricoles dans les années 70. Et alors que ses mécanismes continuaient à stimuler exportations et productivisme, il fallait introduire de plus en plus de quotas et de mesures limitant l'offre, et des surplus étaient vendus à bas prix en tant qu'« aide » aux tiers-monde avec des résultats contradictoires et controversés.

Mais augmenter les surplus et les exportations signifiait aussi augmenter les coûts budgétaires pour l'UE. Entre 1975 et 1988, le « Fonds de garantie » augmentait ses dépenses à un taux moyen de 7,5 % par an. A partir de 1988, une discipline budgétaire était introduite qui limitait le taux de croissance du fonds agricole. De la sorte la part de ce fonds qui représentait 65 % du budget de l'UE en 1988 chuta à 55 % en 1992, alors que les fonds structurels augmentaient leur part dans le budget.

Mais le résultat global de cette politique, combinée à une politique protectionniste similaire de la part des États-Unis, signifiait une croissance historique de la productivité dans l'agriculture dans les pays les plus développés du monde. Les seuls cas semblables sont certains pays asiatiques du tiers-monde, grâce à leur « révolution verte ». Durant les quatre dernières décennies, la productivité agricole a cru de 7,5 %, 1,5 fois de plus que durant les 15 décennies précédant la Seconde Guerre mondiale. Il y a un demi-siècle, un paysan parvenait à nourrir 2,5 personnes ; en 1960, 7 personnes ; 30 au début des années 80 ; 50 aujourd'hui. Entre 1961 et 1992, alors que la population mondiale passait d'un index 100 à 175, la production agricole mondiale passait de 100 à 205. Après la Seconde Guerre mondiale, 30 % de la population française travaillait dans l'agriculture, aujourd'hui moins de 5 %.

Le coût budgétaire croissant pour subsidier les prix agricoles européens, alors que les prix mondiaux chutaient, a largement facilité les pressions des États-Unis à l'encontre de la PAC. La réforme de 1992 constitue sans doute le premier pas vers un tournant radical dans la politique agricole européenne : il tend à adapter les prix au niveau mondial et à compenser en partie la baisse de revenu par une aide directe. C'est-à-dire les sub-

sides passent plutôt par le budget (financés par les impôts) que par les prix (payés par les consommateurs).

La logique dominante reste la même : stimulation du « productivisme » et, donc, des exportations ; inégalité dans la distribution des aides, la partie la plus productive de l'agriculture recevant la plus grande part. La production est plus ou moins « délocalisée » afin de se rapprocher des villes et des infrastructures du transport. La logique de la réduction des coûts a débouché sur « la crise de la vache folle » et autres mises en question des manipulations génétiques et leurs effets sur la santé humaine. Au lieu de réduire les inégalités sociales dans l'agriculture, la PAC les a accrues.

Une autre logique est possible. Certains aspects d'une telle politique sont discutés au sein de la Commission européenne : un changement de la politique agricole qui mettrait beaucoup plus l'accent sur des considérations territoriales et écologiques. Mais cela entrerait en conflit avec les courants qui s'opposent à toute politique publique.

## De la PAC au GATT

La faim n'a pas disparu et elle existe tant aux États-Unis que dans l'UE. Mais cela n'a rien à voir avec une production insuffisante. Et alors que l'UE a construit sa politique agricole autour de l'idée de l'autosuffisance, elle se trouve aujourd'hui exportatrice. Cela signifie que l'UE entrait dans une concurrence dure avec les États-Unis, dans le contexte de crise des années 70 et une demande mondiale en baisse. L'énorme déficit commercial des États-Unis a cru à cause du dollar « fort » des années 1980-1985. Cela a amené le gouvernement des États-Unis, un pays hautement protectionniste, à lancer une offensive « libérale » à l'occasion de l'Uruguay Round. La décision de mettre l'agriculture à l'ordre du jour du GATT (*General Agreement on Trade and Traffic*), — alors que la plupart des pays du Tiers monde et des pays de l'Est en étaient absents — marquait un tournant important et un nouvel aspect du capitalisme « globalisé ». Les négociations partiellement conclues à Marrakech seront réouvertes en 1999. C'est désormais l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui, à l'avenir, sera en charge de contrôler les échanges agricoles. Mais dans la logique libérale, toute forme de subsides ou toute mesure visant à réduire l'offre, disparaîtra. Le *Agricultural Trade Advisory Council* (Conseil consultatif pour le commerce agricole) aux États-Unis (regroupant 40 entreprises privées) a exercé des pressions sur Clinton pour qu'il supprime radicalement toutes les barrières protectionnistes dans le soi-disant « monde en développement ». De telles pressions ont eu lieu récemment lors de la décision de réouvrir, à la production, 20 millions d'ha

qui avaient été mis en friche pour des raisons écologiques. Ainsi, la PAC, telle qu'elle existait, confrontée à l'offensive américaine et à de nouvelles négociations en 1999, est toujours en transition. Les capacités exportatrices de l'UE sont de plus en plus évaluées positivement, car elles répondent, dit-on, à des besoins ailleurs dans le monde. Comme cela résulte d'une productivité en hausse (entendue comme une efficacité croissante), cela devient un argument pour accepter la liberté du marché en ce domaine.

Mais l'agriculture comporte une certaine hétérogénéité — pour certains pays, on peut même parler d'une agriculture « duale ». La question est à la fois sociale (petits lopins et propriétés familiales opposés aux entreprises capitalistes agro-industrielles), physique (la taille adéquate pour cultiver des pommes de terre et d'autres légumes est différente de celle pour le blé) et éthique : que ce soit pour le bétail ou les fruits, l'objectif d'exporter et d'améliorer la rentabilité peut conduire à des choix de production (technologie, fertilisateurs, alimentation...) contradictoires avec des critères écologiques et humains pour la santé... Cette logique se trouve derrière la concurrence mondiale :

Il vaut la peine d'écouter les analyses et les revendications des organisations paysannes progressistes. Elles mettent l'accent sur la convergence possible entre différents objectifs de la politique agricole à l'échelle mondiale :

- ▶ ceux du tiers-monde contre la pauvreté, pour distribuer plus de bonnes terres à des petits paysans et contre la destruction de capacités traditionnelles dans la production vivrière (ou de subsistance) comme réponse à la famine et la sous-alimentation ; cela signifie s'opposer à la domination agricole des deux super-puissances (l'Europe et Les États-Unis) et de leur entreprises agro-business, ainsi qu'à l'idée erronée que le marché puisse supprimer la famine et que « l'aide » puisse avoir des effets positifs ; la priorité doit donc être donnée dans le tiers-monde à des « révolutions vertes » avec tous les droits de les protéger contre des importations destructrices ;

- ▶ une régulation du commerce agricole à soumettre à des critères éthiques, écologiques, et socio-économiques ;

- ▶ la nécessité de contrôler la logique productiviste tellement destructrice pour la santé et l'environnement, et de soutenir les petits producteurs qui sont efficaces non seulement pour un certain type de production à petite échelle et de haute qualité, mais aussi pour le développement rural et régional et la protection de l'environnement.

La PAC a besoin d'une réforme. Mais le choix ne se réduit pas à la fausse alternative entre défendre la PAC (telle qu'elle était ou était réformée) ou accepter la conception américaine d'un marché libre agricole. ★

# x L'UE contre le Sud



**Le traité de Maastricht proclame solennellement qu'il poursuit à l'égard des pays du Sud les objectifs suivants :** « le développement économique et social durable des pays en développement », « l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement (PED) dans l'économie mondiale », « la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement », de même que « l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit (...) dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». La distance entre le discours et les actes est incommensurable.

## L'UE : un long passé colonial et impérialiste

L'Europe, berceau du capitalisme, est aussi à la base de la formation de ce qu'on appelle le « tiers-monde ». A partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs puissances européennes sont parties à la conquête de la planète. La conquête et le pillage de ce que les Européens ont appelé l'Amérique, a impliqué la mort de près de 70 % de la population indigène. En Afrique, la traite des esclaves a vidé le continent de ses forces vives et déraciné ses sociétés : 40 millions d'hommes, de femmes et d'enfants (dont 13 vers les Amériques) enlevés et plusieurs autres millions tués. Cette extermination s'est accompagnée d'une tentative d'étouffer l'histoire et l'identité de ces peuples.

En 1800, l'Europe occidentale et ses prolongements outre-mer contrôlaient un tiers de la planète. La seconde vague de colonisation, qui démarre dans les années 1870, porte cette proportion aux quatre cinquièmes à la veille de la Première Guerre mondiale. Cette exploitation féroce a concentré d'énormes richesses dans le Nord. Ces dernières ont permis le décollage du système capitaliste industriel. Désormais il y avait un centre et une périphérie, des États dominants et des États dominés. Le tiers-monde était né.

Réservoir de matières premières, de main-d'œuvre bon marché et de débouchés pour les marchandises, le « tiers-monde » a été envahi, au dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle, par les surplus de capitaux

en provenance du Nord. Ces investissements directs dans les pays du Sud exigeaient impérativement une protection militaire. Une nouvelle et terrible colonisation s'abattait. Elle allait conduire à partir des années 30 à une véritable résurrection des peuples sur les trois continents (Amérique latine, Asie et Afrique), engageant la longue marche vers l'indépendance et la libération nationale des années 60 et 70. Avec comme pointe avancée, le mouvement des non-alignés qui essayent de se soustraire à la domination directe de l'impérialisme. D'autres pays comme la Chine, le Vietnam, Cuba rompent les amarres avec le capitalisme international.

## Une régression sociale généralisée

Aujourd'hui, la nouvelle étape de l'internationalisation de l'économie mondiale provoque une régression sociale généralisée, et le désastre au Sud. Car, cette globalisation est caractérisée par :

- ▶ la domination renforcée des multinationales : elles emploient 73 millions de travailleurs. Les deux cents plus grandes multinationales (dont quatre seulement sont établies dans le tiers-monde) totalisent un chiffre d'affaire équivalant à plus d'un quart du Produit Mondial Brut ;

- ▶ dans cet ensemble, le capital financier, dont la logique de profit à court terme s'impose de plus en plus, a acquis une position dominante. Les gouvernements de la Triade ont sciemment favorisé ce développement en imposant à la planète la libre circulation totale des capitaux ;

- ▶ la mise en place d'institutions étatiques internationales par l'élargissement des prérogatives du FMI, de la BM, de l'Organisation mondiale du commerce (succédant au GATT) et de la BRI (Banque des règlements internationaux). Le tout supervisé et guidé par les réunions périodiques du G 7, les superpuissances de la planète ;

- ▶ ce capitalisme mondialisé se développe désormais sans expansion économique car il est basé sur la généralisation de l'austérité salariale (dans le Nord comme au Sud et à l'Est). La relance cyclique ne devient pas cumulative, car il n'est pas intéressant d'investir massivement dans le secteur productif.

L'UE et ses pays-membres entretiennent des relations privilégiées avec les régimes autoritaires de leur périphérie

immédiate du Sud à commencer par les dictatures marocaine, algérienne et tunisienne. Il faut y ajouter les autorités turques qui oppriment la minorité kurde. Les frontières européennes se ferment aux ressortissants maghrébins et turcs. Les régimes en place garantissent depuis des années la fin des flux migratoires de leurs pays vers l'Europe.

## Le Sud sous le talon de fer du trio FMI, BM, OMC

Ce capitalisme mondialisé enlève au tiers-monde « les deux avantages comparatifs » dont celui-ci est paré dans les discours : les bas salaires et ses secteurs privilégiés (agriculture et matières premières).

D'abord, les bas salaires n'ont pas conduit à une réorientation des investissements (donc des délocalisations) vers le Sud. L'essentiel des investissements ont toujours lieu au sein et entre pays de la Triade. Les débouchés (marchés) y sont plus grands, plus intéressants, plus proches, plus stables et mieux protégés. Et la main-d'œuvre y est plus qualifiée, sa formation plus élevée et, partant, sa capacité d'adaptation aux technologies modernes plus rapide. Combinés avec un haut niveau de productivité, ces atouts annulent largement l'attrait des bas salaires en vigueur dans les pays du tiers-monde. Celui-ci attire des « délocalisations » dans quelques branches du secteur textile à très bas salaires.

Deuxièmement, les grands groupes multinationaux attaquent le tiers-monde sur son propre terrain. Ils ont réussi à faire baisser les prix des matières premières par la production de marchandises de substitution synthétiques. Et par des progrès spectaculaires de la productivité dans le secteur agro-alimentaire du Nord. Dans ce secteur, le tiers-monde importe au lieu d'exporter ! La lutte contre le protectionnisme est tournée contre le tiers-monde. Les barrières qu'impose le Nord aux produits venant du Sud, restent proportionnellement plus élevées. Cela coûte au total aux économies du Sud environ 500 milliards de dollars par an (Rapport annuel sur le développement humain, PNUD). Les taxes appliquées sur les produits manufacturés en provenance du Sud sont ainsi cinq fois plus élevées que celles appliquées à leurs matières premières.

La mise en concurrence généralisée

entre zones à niveau de productivité très inégal pousse partout à la stagnation économique, au nivellement par le bas, aux inégalités sociales croissantes et criantes. Au Nord, la hausse de la productivité engendre la baisse des effectifs (technologie moderne), et partant de la masse salariale et de la demande sociale globale. Au Sud, la destruction d'une partie de l'économie aggrave le chômage, l'exode des campagnes vers les villes... bref mine les bases mêmes de ces sociétés.

Ceci n'est pas le résultat du libre jeu du marché, mais du chantage et de la contrainte des institutions internationales, agissant au service des gouvernements du Nord. Nous combattons cette politique du FMI-BM-OMC. Ces institutions sont taillées sur mesure pour défendre les intérêts des multinationales. Il est impossible de les réformer ou démocratiser. Il faut les démanteler.

### **Annuler la dette des pays du tiers-monde**

Les plans d'ajustement structurel donnent une cohérence de fer à cet assujettissement du tiers-monde. L'énorme endettement des pays du tiers-monde avait ouvert la voie. De 77 milliards de dollars en 1970, la dette a explosé à 567 milliards en 1980, pour atteindre aujourd'hui (1995) 1921 milliards. La dégradation de la situation économique et l'envol des taux d'intérêts empêchent son remboursement effectif : entre 1980 et 1992, 1672 milliards de dollars ont été versés aux pays riches pour une dette qui s'élevait en 1980 à 567 milliards (elle est déjà trois fois remboursée !). Elle est renforcée par le déficit de la balance commerciale et des paiements courants. En bonne logique néolibérale, les gouvernements impérialistes et les institutions appropriées (FMI, BM, OMC) ont imposé comme priorité absolue : le remboursement de la dette et la lutte contre les déficits du budget de l'État. Trois recettes passe-partout : la fin de la subsidiarité gouvernementale (notamment des produits de première nécessité), la réorganisation de l'économie tournée vers les exportations, et les privatisations. Les multinationales s'emparent, à vil prix, des meilleurs morceaux. Un véritable processus de recolonisation a lieu, qui rappelle celle des siècles passés : exploitation aggravée, domination renforcée, dégradation des conditions d'existence, recul sur le plan de la santé, de l'éducation, fardeau supplémentaire pour les femmes dans l'économie de survie, (re)mise en esclavage y compris des enfants.

Nous luttons pour obtenir de nos gouvernements l'annulation inconditionnelle de la dette des pays du tiers-monde. Nous sommes solidaires des organisations qui au Sud agissent dans le même sens, dans ce combat anti-impérialiste.

Mais nous respectons le choix tactique qu'elles font, en plaçant cette lutte dans leur stratégie d'ensemble de la lutte de libération nationale et sociale.

Contre les clauses sociales imposées par l'OMC et l'UE, pour les droits sociaux internationaux grâce au combat international des travailleurs/euses !

Les clauses sociales, telles qu'elles sont proposées ou appliquées aujourd'hui, sont liées au commerce international. Les institutions du Nord (OMC, FMI, OCDE, UE, gouvernement américain) veulent s'arroger le pouvoir d'imposer des droits sociaux minima par des sanctions (pénalités, suppression d'aides, barrières tarifaires, sanctions, exclusions...) ou des avantages supplémentaires (accès au marché, primes...).

L'UE accorde depuis 1971 des préférences tarifaires (sur la base d'un schéma renouvelé tous les cinq ans). Le dernier SPG (Système des préférences généralisées) adopté en 1994 par le Conseil des Ministres de l'UE, porte sur la période 1995-1998. Il garantit la possibilité d'importer, à taux zéro et à des tarifs préférentiels, aussi bien des produits manufacturiers ou semi-finis du secteur industriel que des produits agricoles bruts. Il prévoit (art. 7) un régime spécial de subvention en matière sociale et de sauvegarde écologique qui entrera en vigueur en 1998. Le gouvernement concerné bénéficierait de droits d'octroi préférentiel s'il fournit la preuve qu'il applique effectivement les normes des Conventions 87 (droits syndicaux), 98 (droit à la négociation collective) et 138 (âge minimum d'admission au travail), adoptées par l'OIT (Organisation Internationale du Travail — où siègent gouvernements, patrons et syndicats —). Le SPG ne s'applique pas seulement aux 70 pays de la 4<sup>e</sup> Convention de Lomé (les pays ACP sont Afrique, Caraïbes, Pacifique), mais à d'autres.

Dans l'ensemble, cette politique des « clauses sociales » sert directement les multinationales : il s'agit d'un protectionnisme déguisé contre les pays et les travailleurs du tiers-monde ; il permet de dresser les travailleurs du Nord contre ceux du Sud, et, de sceller, au Nord, une alliance entre patrons et travailleurs de toute façon défavorable aux travailleurs. Qu'une telle politique serait imposée sous la tutelle de l'OMC, — opaque, secrète, antidémocratique et incontrôlable — n'est pas la moindre des objections.

S'opposer à ce type de « clauses sociales » n'implique pas un rejet principal de toute mesure légale. Ainsi, on pourrait imposer aux multinationales, dans le pays où se trouve la maison-mère, un code de conduite (comprenant les conventions de l'OIT) obligatoirement applicable dans toutes les filiales du groupe. L'UE malgré l'invocation du « modèle social », n'est nullement encline à aller dans ce sens.

La véritable réponse à ces conditions

sociales inégales réside dans la solidarité entre les classes ouvrières du Nord et du Sud, en particulier par le renforcement du mouvement syndical dans les pays dépendants. Celle-ci devrait pas se limiter à une aide matérielle et organisationnelle, si importante soit-elle. Il s'agit de soutenir la lutte pour réaliser les droits sociaux et syndicaux élémentaires. Ceux-ci amélioreraient rapidement les conditions de travail au Sud et réduiraient d'autant les facteurs de concurrence « déloyale » au sein du Monde du travail. (cf. les 160 conventions et 170 recommandations adoptées par l'OIT) : défense de la liberté syndicale et protection du droit syndical ; droit d'organisation et de négociation collective ; âge minimum d'accès au travail ; égalité de rémunération, abolition du travail forcé.

### **Unité et solidarité des prolétariats du Nord et du Sud**

En tant que mouvement de travailleurs/euses, nous n'évacuons pas les contradictions sociales à l'œuvre au sein des pays du Sud. D'où un devoir particulier de solidarité avec les luttes sociales très difficiles des travailleurs/euses et des pauvres pour leurs revendications sociales immédiates (salaires, emploi, protection sociale, santé et environnement...). Malgré toutes les difficultés, notre perspective reste celle de l'unité nécessaire et possible entre les prolétaires du Nord et du Sud. Certes, il y a entre eux d'importantes différences de niveau de vie et de conditions de travail. Cela ne facilite certainement pas la formation d'une conscience de classe « sans frontières ». Mais ils n'ont pas d'intérêts différents à défendre. Leurs luttes sont parallèles contre le même ennemi. Le Tiers monde n'est pas la cause du chômage dans le Nord ; et la richesse du Nord (notamment le niveau de vie des travailleurs) n'est pas la cause de la pauvreté du tiers-monde. Les travailleurs à bas salaires au Sud ne sont pas responsables du dumping exercé sur les salaires au Nord. Les « hauts » salaires au Nord ne sont pas la cause du non-développement au Sud. On peut constater que l'extension du chômage massif au Nord se fait parallèlement à la montée de la misère au Sud. La baisse des niveaux de vie aussi. La gigantesque redistribution des richesses en cours rend les riches (au Nord et au Sud) plus riches et les « pauvres » (au Nord et au Sud) plus pauvres. Ce n'est pas la réduction des salaires des travailleurs/euses du Nord qui réduirait la misère au Sud. A la globalisation du capitalisme mondialisé, il faut opposer la globalisation de la solidarité. A la stratégie antisociale des multinationales et de leurs États, il faut opposer la stratégie anticapitaliste du mouvement ouvrier et social. ★

# Europe OUI le SOCIALISME

## **Inutile de noircir le bilan**

du capitalisme, la réalité parle pour elle-même. La capacité de nuire de ce système est à la mesure de sa puissance économique, politique et militaire. L'économie de marché règne désormais seule. Univers impitoyable, elle menace la planète, engendre la misère et mine la démocratie. Liberté d'entreprendre pour quelques-uns, camisole de force pour tous les autres.

Le désastre n'est pas anonyme. Il a un visage. La liste des multinationales est publiée, les gros actionnaires et les PDG se trouvent dans l'annuaire. Leur responsabilité est engagée. Comme celle des politiques qui, démocratiquement, veillent à leurs intérêts.

L'UE en fait partie. Sa modeste ambition consiste à se draper de quelques oripeaux « humanistes ». « Le nouvel ordre mondial », — né de la chute du « communisme » et de la Guerre du Golfe — qui promettait la paix, la démocratie et la prospérité universelles, n'a pu faire illusion que pendant quelques années.

## **Mais quelles années !**

La séquence qui s'est déroulée entre 1990 et 1995, fut brève, mais incisive. Ce ne fut pas « minuit » mais plutôt le silence dans le siècle. Le rouleau compresseur du Grand Capital visait très sérieusement à mettre « fin à l'histoire », effacer la mémoire du mouvement ouvrier et ses repères, extirper l'idée même d'une société alternative. Les zélés idéologues de service y croyaient vraiment. Admettons que le désarroi fut énorme. Ce n'est que lentement que le brouillard commence à se dissiper. Beaucoup doutent désormais, après la débâcle à l'Est, de la « faisabilité » du socialisme. Il y a ceux qui ont toujours identifié stalinisme et socialisme. Mais la démoralisation affecte aussi ceux qui n'ont jamais été victimes de cette mys-

tification. L'idéal socialiste a massivement reculé, alors que depuis 150 ans il offrait espoir et perspective aux luttes de tous les jours. Cela n'est plus le cas aujourd'hui. Encore moins au sein des jeunes générations, pour lesquelles l'écologie, la paix, l'aide au Tiers monde et aux exclus de nos sociétés riches, dessinent les contours d'une société meilleure ; et la lutte antiraciste et antifasciste la principale source d'un militantisme radical.

**Le discrédit profond** qui frappe le mouvement ouvrier, a agi dans le même sens. L'expérience mitterrandiste en France est le symbole de l'incapacité social-démocrate à répondre aux aspirations des travailleurs et de la jeunesse. « L'argent facile » a fait le reste. Les directions traditionnelles sont perçues comme appartenant à ce monde qu'il faut précisément combattre. Elles font partie du problème, pas de la solution. La classe ouvrière, — bouleversée par les mutations, sur la défensive, luttant vaillamment que vaillamment pour ses intérêts immédiats et sans projet alternatif — n'apparaît pas, pour le moment, comme la force généreuse qui monte et qui délivrera la société de toute exploitation et oppression.

Les peuples, le monde du travail et les opprimé(e)s résistent et se révoltent par nécessité vitale, pas par motivation idéologique. Cette lutte de classes — dans le sens le plus large du terme — n'a jamais cessé. Aujourd'hui il n'y a pas moins, mais plus de raisons de se battre qu'hier. Ce sera à travers de nouvelles mobilisations d'envergure, de nouvelles expériences fondatrices, de nouvelles pratiques, de nouvelles formes d'organisation que la classe des salarié(e)s, la jeunesse et les femmes se réapproprient le projet socialiste. Le contenu de ce socialisme sera un mélange entre les aspirations fondamentales, portées par le monde du travail et celles qui percent déjà à travers

une palette de radicalisations caractéristiques de notre époque : un travail valorisant et utile, la maîtrise du temps libre, l'écologie, la formation permanente, une citoyenneté responsable dans une société multi-ethnique et multiculturelle, une réorganisation des rapports hommes-femmes, égalité et justice, une démocratie radicale, active et proche... C'est avant tout une nouvelle génération qui portera ce combat avec toute l'énergie et l'audace propres à la jeunesse. Elle le fera, comme toutes les générations qui l'ont précédée, avec ses symboles, ses paroles, ses chants, ses méthodes, ses organisations.

Il faudra du temps pour reconstituer les liens de solidarité, revitaliser les organisations, imaginer collectivement le monde futur, et repartir à l'offensive révolutionnaire.

## **L'avenir a déjà commencé**

par la lutte actuelle pour imposer d'autres priorités sociales. Cela n'ira pas sans la maîtrise, par la société même, des principaux instruments économiques. Il faut donc les arracher des mains d'un secteur privé qui a totalement failli à la tâche. Ces puissants intérêts économiques résisteront. Qu'on l'appelle « nationalisation », « socialisation » ou « mise en service public », peu importe, mais cette expropriation du Grand Capital reste une condition d'efficacité indispensable. Elle n'est pas un but en soi. C'est un moyen d'abord pour procéder à la refonte totale de l'État vers une démocratie active quotidienne sur les lieux de travail comme sur les lieux de résidence : pour la première fois, élections et votes de la population auraient des effets pratiques immédiats. Ensuite, pour permettre à tous les rapports sociaux d'évoluer vers plus d'égalité, plus de convivialité, plus d'humanité, plus de bonheur pour tout le monde. ■